

**L'analyse différenciée selon les sexes :
approches gouvernementales et paragouvernementales**

**Nouveaux enjeux, nouvelles stratégies en vue d'instaurer
l'égalité entre les hommes et les femmes**

Démarche de formation de formatrices

Document 1 : Introduction générale à l'ADS

élaboré dans le cadre du Service aux collectivités de
l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et de
l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes
en collaboration avec le Centre d'organisation
mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP)

Novembre 2001

INTRODUCTION GÉNÉRALE À L'ANALYSE DIFFÉRENCIÉE SELON LES SEXES

Ce document fait partie d'un ensemble de trois documents constituant une démarche de formation de formatrices intitulée : ***L'analyse différenciée selon les sexes : approches gouvernementales et paragouvernementales nouveaux enjeux, nouvelles stratégies en vue d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes.***

La démarche de formation est le fruit d'une collaboration entre l'Université du Québec à Montréal (UQAM), Relais-femmes et le Centre d'organisation mauricien de services et d'éducation populaire (COMSEP). Sous la coordination de Lyne Kurtzman du Service aux collectivités et de l'Alliance de recherche IREF / Relais-femmes, le projet a pu être réalisé grâce à une subvention du Fonds des services aux collectivités du ministère de l'Éducation du Québec, et grâce au soutien de l'UQAM, dans le cadre de sa Politique des services aux collectivités.

DIRECTION (UQAM)

Lyne Kurtzman

Micheleine de Sève

RÉDACTION (UQAM ET RELAIS-FEMMES)

Winnue Frohn, professeure en études urbaines

Nancy Guberman, professeure en travail social

Lyne Kurtzman, coordonnatrice de l'Alliance de recherche IREF/Relais-femmes

Ginette Lévesque, Relais-femmes

Basma Osama, agente de recherche

Ruth Rose, professeure en sciences économiques

Micheline de Sève, professeure en science politique

Charlotte Thibault, coordonnatrice au Service aux collectivités

PRODUCTION (COMSEP)

Lise St-Germain, organisatrice communautaire

Marie-Josée Tardif, organisatrice communautaire

France Guimond, organisatrice communautaire

RÉVISION LINGUISTIQUE

Anne-Marie Charest

Claire Cousineau

CONCEPTION DES COUVERTURES

Silvi Bouchard, *graphiste*

ISBN 2-922561-03-8

Dépôt légal à la Bibliothèque du Québec, 4^e trimestre 2001

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	4
Avant-propos	8
1) Fiches signalétiques des différentes approches gouvernementales et paragouvernementales	20
Fiche 1 : L'approche intégrée de l'égalité (AIE) ou « mainstreaming » (Conseil de l'Europe)	21
i. Un exemple d'application	31
Fiche 2 : L'analyse comparative entre les sexes (Canada)	39
ii. Un exemple d'application	47
Fiche 3 : L'analyse différenciée selon les sexes (Québec)	49
iii. Un exemple d'application	57
Fiche 4 : L'approche différenciée selon les sexes (Fédération canadienne des municipalités)	59
iv. Un exemple d'application	64
Fiche 5 : L'approche « genre et développement » (Centre canadien d'étude et de coopération internationale)	67
v. Des outils	76
2) Tableau comparatif des différentes approches	84
3) Retour au débat sur deux valeurs de base du féminisme : l'égalité et l'équité	89
4) Des critiques pour pousser plus loin la réflexion :	97
▪ Résumé d'un essai critique de Wendy Williams : <i>L'usage d'une analyse différenciée selon les genres par le gouvernement entraînera-t-il des politiques qui refléteront la diversité des expériences des femmes?</i>	98
▪ Résumé d'un essai critique de Katherine Teghtsoonian : <i>Situer les divers intérêts des femmes au coeur des politiques et des pratiques en santé : une discussion sur l'analyse du genre</i>	104
▪ Résumé d'un essai critique de Colette Saint-Hilaire : <i>Du sexe au genre : comment penser la différence des sexes?</i>	109
5) Des statistiques ventilées selon les sexes : un instrument indispensable pour l'analyse différenciée.	114
Bibliographie	139
Annexes :	148
□ Annexe 1 : Glossaire des mots les plus souvent employés par les milieux pratiquant l'analyse différenciée selon les sexes	149
□ Annexe 2 : Exemples reliés à l'approche intégrée de l'égalité	154
□ Annexe 3 : Exemples reliés à l'analyse comparative entre les sexes, Canada	171
□ Annexe 4 : Exemples reliés à l'approche comparative entre les sexes, Québec	178
□ Annexe 5 : Exemples reliés à l'analyse différenciée selon les sexes (Fédération canadienne des municipalités)	185
□ Annexe 6 : Statistiques, page d'accueil des sites Internet de quelques organismes gouvernementaux	190

INTRODUCTION

L'analyse différenciée selon les sexes : approches gouvernementales et paragouvernementales. Nouveaux enjeux, nouvelles stratégies en vue d'instaurer l'égalité entre les hommes et les femmes propose aux groupes de femmes une démarche de formation qui a été expérimentée dans le cadre d'une formation de formatrices et d'une tournée à travers différentes régions du Québec. L'objectif initial visé par Relais-femmes était, dans la foulée de la Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes (Beijing 1995), de proposer aux groupes de femmes une formation afin qu'ils soient en mesure de participer à l'implantation et à l'application de l'ADS dans les différentes instances gouvernementales concernées : nationales, provinciales et locales. À l'occasion de la tournée, dix intervenantes de groupes de femmes ayant suivi la formation de formatrices, épaulées par quatre professeures de l'UQAM spécialisées dans des domaines différents, ont expérimenté la formation auprès d'une centaine de participantes.

Le but de cette formation est d'informer et d'outiller concrètement formatrices et intervenantes face aux engagements de leurs gouvernements lors de grandes conférences internationales à l'effet de se doter de mécanismes internes pour améliorer la condition des femmes. Mécanismes parmi lesquels se retrouve au premier chef l'analyse différenciée selon les sexes, en tant que processus pour tenir compte des réalités « différentes » que vivent hommes et femmes dans l'élaboration des lois, des politiques et des programmes. Vous constaterez en parcourant cette démarche de formation que les approches gouvernementales sont désignées sous diverses appellations qui se recoupent plus ou moins. Pour faciliter la communication, et comme l'indique le titre de la présente démarche de formation, c'est l'appellation québécoise, « Analyse différenciée selon les sexes », ou l'abréviation ADS, que nous avons retenue pour parler du phénomène de manière générale.

Trois documents complémentaires viennent soutenir cet objectif pédagogique. Le premier est une introduction générale à l'analyse différenciée selon les sexes, conçue de façon à pouvoir être utilisée séparément. Cette introduction consiste en un exposé des définitions et des approches existantes, telles qu'elles apparaissent dans les sources concernées, et elle intègre des discussions critiques à entreprendre. Le second document, plus pratique, entend vulgariser les approches en ADS présentées dans le premier document et le matériel expérimenté lors de la tournée de formation. Il vise notamment à partir de trois études de cas, à outiller les groupes afin qu'ils soient en mesure d'appliquer eux-mêmes des processus d'analyse différenciée dans des domaines où les

enjeux sont majeurs pour les femmes et, ce faisant, de mieux évaluer les propositions des gouvernements ou d'autres instances régionales ou locales s'y référant. Les formatrices y trouveront des outils d'animation diversifiés qu'elles pourront utiliser et adapter, selon leurs besoins, dans le cadre de leurs travaux. Le troisième document prolonge le deuxième; il regroupe des textes qui creusent l'analyse des études de cas et des démarches d'analyse différenciée entreprises.

Le présent document, ***Introduction générale à l'ADS***, présente donc les approches existantes dans les administrations gouvernementales et des expériences qu'elles ont menées dans l'objectif d'améliorer ou de « déséxiser » la conception de leurs politiques ou de leurs programmes. Les différentes approches gouvernementales documentées sont celle du Conseil de l'Europe, dont se réclament notamment la Suède et les Pays-Bas, et celles préconisées par les gouvernements canadien et québécois et par la Ville de Montréal et la Fédération canadienne des municipalités. Pour mettre en perspective ces nouvelles approches des gouvernements, il aborde également une démarche similaire vécue au sein d'organismes de développement international depuis les années 1970, l'approche Genre et développement, telle que synthétisée par le Centre canadien d'étude et de coopération internationale (CECI),

Les cinq approches sont présentées au moyen d'une fiche signalétique qui retrace les informations suivantes : définition; fondements; stratégie d'implantation; outils privilégiés; acteurs concernés-es, projets et réalisations. Un espace est réservé à l'analyse des approches préconisées et à leur questionnement critique. Un exemple d'application par les administrations gouvernementales fait suite à la présentation théorique des approches, et d'autres exemples ou instruments conçus pour appliquer l'ADS sont regroupés en annexe. Suite à la demande des participantes aux formations expérimentales, on trouvera un tableau comparatif des différentes approches ainsi qu'un texte proposant une réflexion sur deux notions très présentes (outre celle des « différences ») dans le vocabulaire de l'analyse différenciée, utilisées souvent indistinctement : les notions d'égalité et d'équité. Des résumés de textes critiques, traduits de textes originaux en anglais sont également fournis dans un but critique. Une bibliographie et un glossaire complètent le matériel de base de cette introduction.

Enfin, signalons que la section 5 de ce document « Des statistiques ventilées selon les sexes. » constitue une introduction aux sources statistiques disponibles et utiles pour réaliser des processus d'analyse différenciée selon les sexes. Cette section tient lieu de tuteur à la personne qui désire

aborder la question par elle-même, ou encore d'outil pour animer un atelier en laboratoire informatique branché sur Internet.

Relativement à la perspective critique présente dans cette démarche de formation, soulignons que ce document reflète d'une certaine manière l'ambiguïté de la position du mouvement des femmes à l'égard de l'ADS; une position marquée au coin de l'inquiétude (voir Avant-propos), mais soucieuse d'appuyer les féministes qui assument de l'intérieur des appareils gouvernementaux la lourde tâche de concevoir et d'implanter ces nouvelles approches, et qui s'escriment à dégager leur importance comme à éveiller l'intérêt des décideurs quitte à devoir remonter jusqu'aux plus hautes instances administratives et politiques.

En espérant que ces documents vous seront utiles, nous vous souhaitons bon travail !

Lyne Kurtzman, *responsable du projet*

Novembre 2001

AVANT-PROPOS

En germe sur la scène internationale depuis plusieurs années,¹ le projet d'intégrer une analyse différenciée selon les sexes (ou une approche de « genre ») au moment de la conception des politiques gouvernementales émane d'une revendication féministe inscrite dans le plan d'action de la quatrième Conférence mondiale des Nations unies sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en 1995. En effet, au cours de cette conférence, 181 États, y compris le Canada, se sont engagés à intégrer une démarche qui tient compte de l'égalité entre les sexes dans l'élaboration des lois, des politiques et des programmes.

L'analyse différenciée au Canada et au Québec

L'engagement pris à Beijing est mis en pratique dans l'appareil gouvernemental fédéral et dans certaines provinces canadiennes, y compris le Québec. Les gouvernements du Québec et du Canada ont donc chacun leur propre « machine » pour donner forme à leur intention d'intégrer des mécanismes visant l'égalité entre les hommes et les femmes dans la conduite des affaires publiques. Au gouvernement canadien, l'organisme responsable de la condition féminine, Condition féminine Canada, est chargé de promouvoir l'instauration d'une démarche appelée *Analyse comparative entre les sexes* (ACS). Le gouvernement québécois a présenté un projet appelé *Analyse différenciée selon les sexes* (ADS) dans le cadre de son *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises* (mai 1997). C'est le Secrétariat à la condition féminine qui est l'instigateur et le promoteur du projet, mais il en partage la responsabilité avec le ministère du Conseil exécutif et le Secrétariat du Conseil du trésor.

Beijing 1995 :

181 États s'engagent à intégrer une démarche de l'égalité entre les sexes dans les lois, les politiques et les programmes.

« Les gouvernements du Québec et du Canada ont chacun leur propre «machine» pour donner forme à leur intention d'intégrer des mécanismes visant l'égalité entre les hommes et les femmes dans la conduite des affaires publiques. »

¹ L'idée que les gouvernements doivent se doter de mécanismes internes pour améliorer la condition des femmes a été soulevée pour la première fois à la Conférence mondiale de Mexico qui a eu lieu au cours de l'Année internationale de la femme en 1975.

Quel que soit le nom assigné à la démarche (analyse comparative ou analyse différenciée), intégrer une analyse qui tient compte des différences entre les deux sexes dans les processus d'élaboration des politiques et des lois est un objectif commun aux deux paliers gouvernementaux. Toutefois, la stratégie d'implantation est différente.

Le Québec, prenant appui sur les expériences européennes², implique les hautes instances gouvernementales dès le début du projet et les incite à promouvoir l'application de l'ADS. Le modèle canadien, quant à lui, concentre la responsabilité du projet entre les mains de Condition féminine Canada, lequel organisme assume seul la difficile tâche de solliciter l'approbation des hautes instances.

Une première analyse des textes gouvernementaux souligne également une différence d'orientation entre les deux approches. Les textes gouvernementaux québécois intègrent plus clairement l'idée d'en finir avec la discrimination structurelle et portent un peu plus attention à l'objectif de transformation des rapports entre les hommes et les femmes dans le sens d'un accès à l'égalité pour les femmes. Ils semblent répondre d'une conscience plus claire que ce sont les femmes qui ne sont pas égales aux hommes (et non l'inverse) alors que dans l'analyse comparative entre les sexes, on semble suggérer simplement qu'au moment de l'élaboration d'une politique, il faille s'assurer qu'elle soit juste tant pour les femmes que pour les hommes, sans tenir compte nécessairement des considérations historiques responsables des déséquilibres existants ou des choix distincts qu'expriment les femmes et les hommes.

Deux approches

Le modèle québécois d'analyse différenciée :

- Il a comme objectif de transformer les rapports hommes / femmes afin d'en finir avec la discrimination structurelle.

Le modèle canadien d'analyse comparative :

- Lors de l'élaboration d'une politique, il suffit de s'assurer qu'elle soit juste autant pour les hommes que pour les femmes.

² Les expériences européennes sont décrites dans : CONSEIL DE L'EUROPE. *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des bonnes pratiques. Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité.* Strasbourg: mai 1998, 92 p.

Le gouvernement canadien a d'ailleurs effectué des analyses de l'incidence de certaines politiques sur les sexes. Les résultats sont peu encourageants car, malgré les outils utilisés, la volonté d'améliorer la situation des femmes semble soit absente, soit subordonnée aux objectifs de réduction de la dette publique. Par exemple, dans le cas de la réforme du régime d'assurance-chômage en 1996, le gouvernement a procédé à une analyse différenciée qui prévoyait que le projet de loi apporterait une amélioration de la situation du chômage chez les femmes. Celles-ci devaient notamment subir moins de coupes que les hommes³.

Depuis 1995, le gouvernement canadien multiplie la production d'outils destinés, en principe, à améliorer la situation des femmes.

Les groupes de femmes étaient critiques à l'égard du projet gouvernemental et, de fait, comme le montrent les données les plus récentes, la réforme a fait baisser le taux de couverture des hommes, mais encore plus celui des femmes⁴.

En 1995-1996, le gouvernement fédéral a aussi proposé un amaigrissement du régime de retraite du Canada. Condition féminine Canada avait alors commandité une étude sur les répercussions de ce projet sur les femmes. L'étude était fort critique à l'endroit du projet gouvernemental et proposait plutôt de renforcer le régime. Il y a eu des délais de plus de six mois avant que les résultats de l'étude en question ne soient rendus accessibles aux groupes de femmes. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont alors reconnu que les coupes proposées nuiraient davantage aux femmes qu'aux hommes en raison de la plus grande dépendance de celles-ci à l'égard des régimes publics.

³ DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA. *Analyse de l'incidence de l'assurance-emploi selon les sexes*, présenté au Comité permanent du développement des ressources humaines de la Chambre des communes, 24 janvier 1996.

⁴ FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. *Pour une véritable assurance-emploi favorable aux femmes!*, mémoire présenté au Comité permanent de la Chambre des communes, mars 1996.

Mais, s'ils ont recommandé des coupes moins contraignantes que celles proposées initialement, celles qui ont été appliquées auront néanmoins pour effet d'appauvrir des femmes à la retraite.

En ce qui concerne le gouvernement québécois, la démarche d'intégration de l'analyse différenciée est commencée depuis mai 1997 et progresse lentement : la sensibilisation des décideurs, la stratégie d'implantation dans les ministères et les divers appareils de l'État et l'élaboration des outils sont toujours en phase embryonnaire quatre ans plus tard. Des projets pilotes ont été mis sur pied: le ministère de la Santé et des Services sociaux a tenté d'intégrer sans grand succès l'analyse différenciée au processus d'élaboration d'une mesure concernant les personnes âgées en perte d'autonomie. Une expérience est également menée au ministère des Finances dans le cadre de laquelle un outil statistique est en voie d'élaboration dont l'objectif est l'analyse des incidences des diverses politiques fiscales sur les femmes et sur les hommes. Il faudra suivre de près les résultats de ces démarches et analyser les prochains projets de politiques proposés.

En ce qui concerne le gouvernement québécois, la démarche est commencée depuis peu.

- Quelques projets pilotes ont été mis sur pied :

- Élaboration d'une mesure concernant les personnes âgées en perte d'autonomie.
- Un outil statistique est en voie d'élaboration (ministère des Finances).

Une stratégie québécoise pour gérer les rapports sociaux des sexes.

Pour présenter plus en détail ce qu'est l'analyse différenciée, nous utiliserons, à partir de maintenant, la définition et l'expérience québécoises.

L'ADS est, pour le gouvernement québécois, un projet mobilisateur impliquant l'action concertée de plusieurs ministères et organismes. Dans le but de réaliser l'égalité entre les hommes et les femmes, l'ADS y est définie comme un « processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socio-économiques différentes qui les caractérisent. »⁵ Le gouvernement conçoit également l'utilisation de l'ADS à des fins d'évaluation, de révision ou de reconduction d'une politique, d'un programme ou d'une mesure. Dans cette définition, on ajoute toutefois que : « l'ADS révèle les conséquences différentes, les disparités ou les discriminations qui peuvent résulter d'une mesure mais elle ne dispose pas de la décision à prendre ». ⁶

Expérience

Les résultats qui ressortent du processus de l'ADS n'aboutissent pas nécessairement à des changements majeurs. Ils visent plus simplement à prévenir des effets sexistes qui découleraient de l'élaboration d'un programme ou d'une mesure.

⁵ QUÉBEC : SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, Québec, Le secrétariat à la condition féminine, 1997, p.15

⁶ *Ibidem*

L'analyse différenciée constitue une nouvelle approche de la question de l'égalité entre les hommes et les femmes. Son aspect novateur tient pour beaucoup dans ses visées préventives. Colliger des données statistiques ventilées selon le sexe devient l'outil premier, indispensable pour cerner les écarts de « condition » entre hommes et femmes. Reconnaissant que les lois, les politiques ou encore, les programmes ou les projets, ne sont pas neutres et peuvent avoir des effets sexistes, le gouvernement cherche à se donner plus formellement les moyens d'éviter la reproduction des inégalités et des situations désavantageuses qui sont, bien souvent, observées à travers les processus de régulation sociale et de planification.

Le discours autour de l'ADS invoque l'urgence de favoriser non seulement une égalité de droit, mais une égalité de fait. Il fait aussi appel à une nouvelle stratégie pouvant conduire à l'élaboration de politiques spécifiques tant par rapport aux réalités socio-économiques des hommes qu'à celles des femmes. Ainsi, l'ADS ne concernerait pas uniquement les domaines où les rapports de sexe défavorisent ou discriminent les femmes; elle compléterait les approches et les stratégies pour l'égalité des sexes en proposant des lois qui intègrent les hommes et qui, ce faisant, viseraient une transformation plus profonde des rapports entre les hommes et les femmes, source de l'inégalité. L'ADS est fondée sur le principe de l'égalité, « égalité des droits humains que sont les droits civiques, culturels, économiques, politiques et sociaux, égalité des obligations des femmes et des hommes, égalité en valeur et en dignité en tant qu'êtres humains, égalité des chances dans les choix de vie. De la reconnaissance de ce droit à l'égalité résulte l'obligation, dans la conduite des affaires publiques, d'en assurer le respect ».⁷

Analyse différenciée : un moyen pour éviter la reproduction des inégalités.

« L'ADS viserait une transformation en profondeur des rapports entre les hommes et les femmes. »

«L'ADS est fondée sur le principe de l'égalité :

- Égalité des droits humains que sont les droits civiques, culturels, économiques, politiques et sociaux.

- Égalité des obligations des femmes et des hommes.

- Égalité en valeur et en dignité en tant qu'êtres humains, égalité des chances dans les choix de vie.»

⁷ *Ibid*, p.13

L'ADS est également présentée comme une approche qui contribue à la rationalisation des interventions gouvernementales en ciblant les clientèles selon des critères de justice distributive, rationalisation qui serait souhaitée dans l'administration publique pour accélérer la réalisation de l'objectif social de l'égalité entre les hommes et les femmes. Accélérer le passage des individus, tant les femmes que les hommes, de la dépendance à l'autonomie financière, vise à réduire le fardeau global de l'État que représente l'ensemble des programmes de soutien aux personnes en difficulté.

Un exemple utilisé dans le rapport d'étape du Québec pour illustrer l'application de l'ADS est celui de la loi concernant la vasectomie et la ligature des trompes. Jusqu'en 1986, la *Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec concernant les stérilisations pratiquées pour des fins de planification des naissances* ne comprenait pas la vasectomie, celle-ci n'étant pas considérée comme un acte médicalement requis. Suite à un recours judiciaire intenté contre un médecin qui avait imposé des frais supplémentaires aux patients sur qui il avait pratiqué une vasectomie, la loi a été amendée. Une analyse différenciée selon les sexes de cette loi a permis de constater une situation d'inégalité entre les deux sexes.

D'une part, les hommes devaient payer pour une vasectomie, celle-ci n'étant pas considérée comme un acte « médicalement requis », tandis que les femmes avaient accès gratuitement à la ligature des trompes. D'autre part, le fait de ne pas couvrir la vasectomie renforçait indirectement le stéréotype voulant que contraception et stérilisation relèvent d'une expertise proprement féminine. De plus, l'ancienne loi pouvait amener les femmes à subir la ligature des trompes en plus grand nombre, causant une hausse des dépenses publiques consacrées à la stérilisation ou, si elles optaient pour des mesures contraceptives moins fiables, pouvait exercer un impact sur le taux de naissances non désirées, affectant dès lors la marge de manœuvre des individus en matière de reproduction.

En amendant la loi en 1986, le gouvernement a posé un acte qui minimise les conséquences néfastes d'une multiplication de ligatures ou de grossesses non désirées sur la santé physique ou mentale des femmes et qui incite les hommes à partager la charge de la planification des naissances tout en favorisant une meilleure gestion des dépenses dans le domaine de la santé. Dans ce cas, on comprend comment une analyse différenciée permet de voir qu'une disposition qui, au départ, ne visait que les hommes, engendrait des répercussions sur les deux sexes et sur la gestion du système de santé, sans compter son impact économique. De même, on comprend comment ce type d'analyse peut mener à une remise en question des rôles traditionnels et de l'approche de la complémentarité des sexes ainsi qu'à une reconstruction des normes sur la base de besoins réels des personnes concernées, et non plus à partir de critères uniquement masculins. Mais il est aussi important de voir, par cet exemple, que l'application d'une analyse différenciée fait partie d'un ensemble de démarches qu'entreprend une instance gouvernementale pour modifier une situation susceptible d'être désavantageuse à plusieurs égards. Ainsi, les objectifs d'une analyse différenciée peuvent se joindre à ceux d'une analyse économique, sociale ou administrative.

Les obstacles à l'application de l'analyse différenciée

Comme l'énonce le texte du programme d'action, le but du projet de l'ADS est de « se doter d'un instrument accessible, fiable et efficace, qui apporte un éclairage adéquat relativement aux décisions à prendre en permettant de discerner à l'avance les effets insoupçonnés porteurs d'inégalités entre les femmes et les hommes et de nature à compromettre l'atteinte des objectifs visés »⁸.

ADS :

- Remise en question des rôles traditionnels.
- Remise en question de l'approche de complémentarité des sexes.

ADS :

Une démarche gouvernementale pour modifier une situation qui risque d'être désavantageuse.

Obstacles :

« Dans la mise en œuvre du projet, il est important d'être attentif aux difficultés et de prévoir les obstacles qui peuvent surgir en cours de route. »

Les variables qui influencent les inégalités :

- Les valeurs
- Les problèmes sociaux
- Les conditions sociales

⁸ *Ibid*, p. 16.

Pour cela, dans la mise en œuvre du projet, il est important d'être attentif aux difficultés et de prévoir les obstacles qui peuvent surgir en cours de route.

Par exemple, il est nécessaire de porter une attention particulière aux valeurs culturelles et sociales et à la transformation progressive des schèmes sociaux qui font que les enjeux se posent à la fois sur le plan structurel et sur le plan individuel. Une autre difficulté décelée par le gouvernement a trait au fait que les conditions sociales s'expriment parfois davantage par des tendances, des variations et des directions que par des constantes, ce qui rendrait difficile de déterminer avec certitude les éléments qui influencent de façon distincte la vie des femmes et des hommes ainsi que les facteurs d'inégalité entre eux.

Des chercheuses soulignent que les disparités régionales, culturelles, ethniques, raciales et religieuses, celles qui sont reliées à l'orientation sexuelle, l'âge, la classe sociale et le handicap, rendront plus complexe encore l'application de l'ADS. Pour considérer tous ces aspects, il conviendra non seulement de s'assurer de la disponibilité de données pertinentes pour analyser la situation des femmes et des hommes en fonction de l'égalité à atteindre, mais aussi de bien définir le cadre dans lequel s'inscrit la politique à analyser et d'arrimer l'analyse différenciée elle-même et les autres types d'analyses qui peuvent être appliquées.

Enfin, la prudence du gouvernement à s'engager, compte tenu du contexte des contraintes budgétaires et des restrictions des ressources disponibles, constitue un obstacle à l'application de l'ADS. Dans ces conditions, la pression des groupes de femmes et la force de leurs revendications seront cruciales pour s'assurer du maintien de la volonté politique du gouvernement.

Des facteurs comme les disparités régionales, culturelles, ethniques, raciales et religieuses compliquent l'application de l'ADS.

Les contraintes budgétaires actuelles du gouvernement constituent un obstacle majeur à l'application de l'ADS.

La pression des groupes de femmes est un élément déterminant du succès de l'approche.

Une menace à l'autonomie et à l'existence des groupes de femmes?

Conscients de ces difficultés, les groupes de femmes soulèvent des inquiétudes particulières en ce qui a trait à leur mission et à leur survie même. L'ADS étant un outil de gestion, les groupes redoutent son impact sur leur autonomie par rapport à l'appareil étatique. En effet, le fait que les groupes soient régulièrement interpellés pour répondre aux exigences de l'ADS pourrait graduellement les mener à assumer un rôle de sous-gestionnaires en les détournant de leurs propres objectifs. De plus, l'application de l'ADS requiert d'eux un niveau de connaissances et un outillage statistique qu'ils ne possèdent pas forcément. Leur participation à l'application de l'ADS, tant souhaitée par les féministes qui œuvrent au sein de l'appareil gouvernemental, impliquerait donc une réallocation de leurs budgets de fonctionnement et la recherche récurrente des fonds nécessaires pour financer les demandes d'expertise qui leur sont faites.

Enfin, des coupes sont à craindre dans les domaines ou les champs d'activité où des politiques favorables aux femmes sont déjà instaurées. Une fois les besoins spécifiques de la clientèle masculine établis suite à une analyse différenciée, il pourrait être tentant d'oublier l'objectif global d'égalité entre les sexes proposé au départ et d'ajouter les priorités des hommes à la liste des besoins les plus criants, sans toutefois réviser à la hausse les budgets disponibles. Intégrer l'effet différencié sur les hommes aussi bien que sur les femmes dans les politiques et les programmes sociaux pourrait signifier que les fonds disponibles pour les projets spécifiquement féminins diminuent au profit de programmes orientés vers une clientèle mixte. À terme, l'application de l'ADS pourrait même remettre en question la raison d'être de groupes non mixtes et le « référent » féminin qui a servi d'outil de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes jusqu'à présent.

Enfin pour les groupes de femmes :

- Des groupes transformés en sous-gestionnaires et détournés de leurs objectifs propres.
- Les fonds destinés aux projets féminins détournés vers des projets destinés à une clientèle mixte.

« À terme, l'application de l'ADS pourrait même entraîner la remise en question de la raison d'être de groupes non mixtes... »

La pertinence de l'action féministe

Les groupes de femmes jouent un rôle central dans la compréhension et l'appréhension de l'impact spécifique des politiques sur les femmes. Un des défis à relever sera de trouver des façons d'arrimer efficacement leur action et leur expertise avec celles des gouvernements, tout en préservant leur liberté d'action et d'expression. La présence de féministes dans l'appareil gouvernemental représente un atout important pour l'application de l'ADS aux politiques gouvernementales. Néanmoins, il est essentiel que les groupes de femmes restent vigilants et participent aux consultations et aux échanges qui donnent lieu à son élaboration et à son application. Un de leurs rôles sera d'insister sur la transparence des processus d'analyse préalables à l'adoption des politiques. L'accès aux données et la transmission des connaissances acquises sont des conditions essentielles à leur participation aux consultations menant à l'élaboration des politiques.

L'ADS peut être un instrument favorisant l'inscription des revendications féministes à l'ordre du jour, entraînant ainsi un changement pour l'ensemble des femmes et des hommes. Elle nous offre la promesse d'élargir à l'ensemble de la société la vision que les groupes de femmes ont élaborée dans leurs analyses féministes, mais qu'ils n'ont pu appliquer jusqu'à présent qu'à certains secteurs de l'action sociale. Mais, si les groupes de femmes ne sont pas partie prenante de la conception et de la mise en œuvre de cette nouvelle approche, il y a fort à parier que ce projet de réaliser l'égalité entre les sexes n'aboutira à rien d'autre qu'à une version remaniée de la complémentarité entre les sexes. Il est donc de toute première importance que le mouvement des femmes garde les coudées franches et maintienne la pression pour remplir sa mission de promotion des intérêts des femmes

L'importance de la présence de groupes de femmes tout au long de la démarche.

Arrimer l'action et l'expertise des femmes et celles des gouvernements.

Mettre les revendications féministes à l'ordre du jour.

C'est l'engagement politique, tant des groupes de femmes que des gouvernements, qui fera la différence entre des mesures de compensation qui ne remettent pas en question les rapports inégalitaires entre les sexes et une refonte systématique des politiques gouvernementales en vue d'atteindre l'objectif d'égalité entre les deux sexes, dans le respect de leur identité humaine commune ainsi que de leurs besoins respectifs.

L'engagement politique tant des groupes de femmes que des gouvernements fera la différence.

1.



Fiches signalétiques
des différentes approches
gouvernementales et paragouvernementales
d'analyse différenciée selon les sexes



Fiche signalétique no 1

L'approche intégrée de l'égalité (AIE)
ou « mainstreaming »
(Conseil de l'Europe)



L'approche intégrée de l'égalité (AIE) ou « mainstreaming »

Approche du
Conseil de
l'Europe

Résumé

Le document présente de façon détaillée l'approche intégrée de l'égalité dite également *mainstreaming* comme une réorganisation, une amélioration, une évolution et une évaluation des prises de décision afin d'incorporer la perspective de l'égalité entre les deux sexes dans tous les domaines. Les fondements de l'AIE sont clairement expliqués ainsi que les raisons de l'adoption de l'approche. La démarche méthodologique est expliquée en détail, les instruments et les techniques nécessaires pour effectuer la réalisation des stades successifs y sont précisés. Les acteurs et les actrices concernés sont énumérés et leur rôle respectif dans le processus est défini. L'approche pour l'égalité est applicable dans tous les secteurs politiques et sociaux et implique l'engagement des hauts gestionnaires de l'État. Le document présente plusieurs des expériences européennes et des exemples de démarches appliquées fort utiles.

AIE : incorporer la perspective de l'égalité entre les deux sexes dans tous les domaines.

Source bibliographique :

CONSEIL DE L'EUROPE. *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des bonnes pratiques. Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité*, Strasbourg, mai 1998, 92 p.

DÉFINITION

« L'approche intégrée consiste en la (ré)organisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux, par les acteurs généralement impliqués dans la mise en place des politiques. » (p. 16)
Cette définition souligne l'objectif, le processus, l'objet et les sujets actifs de ce que l'on nomme également « *mainstreaming* », c'est-à-dire les critères d'égalité entre les femmes et les hommes qui devraient être inclus dans l'organisation générale de la société. (p. 14)

L'AIE (ou *mainstreaming*) ne remplace pas les politiques et les mesures existantes; elle les complète en vue de former une « stratégie double » (p. 18). Alors que les politiques d'égalité dites traditionnelles sont en général conçues à partir d'un problème spécifique causé par le déséquilibre propre aux relations entre les deux sexes, le *mainstreaming*, lui, prend comme point de départ l'ensemble de la société et réorganise les démarches politiques en fonction des différences relatives aux deux sexes (p.16). S'appliquant à tous les secteurs politiques et sociaux, le *mainstreaming* propose et apporte des changements à la vie sociale et donc, intègre à tout programme la spécificité, les intérêts et les valeurs des deux sexes. Ce faisant, les choix des politiques deviennent de moins en moins chargés de sexisme.

En ce qui a trait à la démarche méthodologique, la mise en œuvre de l'approche se fera à partir des données et des connaissances déjà disponibles sur les questions d'égalité.

Inclure dans l'organisation de la société des critères d'égalité entre les hommes et les femmes.

Si, à chaque programme, sont intégrés la spécificité, les intérêts et les valeurs des deux sexes, les politiques deviendront systématiquement de moins en moins chargées de sexisme.

FONDEMENTS

Les raisons suivantes expliquent la raison d'être de l'AIE (p. 7 à 10) :

- le besoin d'établir une égalité *de jure* et *de facto* (de droit et de fait) et cela, dans le cadre des rapports hommes/femmes et non plus à travers des programmes spécifiquement féminins;
- la reconnaissance et le respect total des droits de la femme comme partie intégrante des droits de la personne humaine;
- le développement et l'amélioration de la représentativité démocratique;
- l'indépendance économique par l'institution de rémunérations égales, d'un accès égal au crédit et d'une situation d'égalité sur le marché;
- une répartition des atouts et des connaissances qui prend en compte les différences inhérentes à chaque sexe sur le plan de la vie privée;
- la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale;
- le partage des responsabilités.

L'AIE est considérée importante pour les raisons suivantes (p. 20 et 21) :

- elle place les personnes au cœur de l'élaboration des politiques;
- elle conduit à une meilleure gestion gouvernementale;
- elle engage les femmes comme les hommes et utilise pleinement les ressources humaines;
- elle rend visibles les questions concernant l'égalité entre les femmes et les hommes dans le courant général de la société;
- elle prend en compte la diversité des intérêts et des comportements relatifs aux femmes et aux hommes.

← Pourquoi une approche intégrée?

L'importance de l'AIE.

STRATÉGIE D'IMPLANTATION

Les conditions requises ou favorables à l'AIE :

- la manifestation d'une volonté politique d'inclure l'égalité des sexes dans l'ensemble des projets et des programmes gouvernementaux et de remettre en question les relations entre les sexes ainsi que les structures et les politiques qui reproduisent les diverses formes d'inégalité;
- l'existence de politiques spécifiques pour l'égalité des sexes;
- l'existence de données statistiques concernant la situation des femmes et des hommes et les questions d'égalité;
- la connaissance détaillée des relations entre les sexes chez les décideurs;
- la connaissance suffisante du fonctionnement réel du système administratif, des compétences en matière de différences socioculturelles entre les deux sexes et des processus de mise en place des politiques;
- la réallocation de fonds nécessaires à l'adaptation de programmes et d'instruments spécifiques, à l'établissement de nouveaux circuits de coopération, à la formation du personnel et des décideurs;
- la participation des femmes à la vie politique et publique ainsi qu'aux processus décisionnels.

Les étapes du processus de mise en place des politiques :

- stade préparatoire : l'intégration de l'AIE au stade initial et préparatoire de l'élaboration des programmes;
- stade de décision : la détermination de l'importance attribuée à diverses questions et l'ampleur de celles-ci à l'ordre du jour;
- stade d'application : la mise en œuvre d'actions concrètes;
- stade d'évaluation : l'évaluation des effets des politiques en question sur les relations hommes/femmes.

Conditions requises :

- Volonté politique
- Volonté économique
- Participation des femmes à la vie politique et publique
- Connaissance de la problématique hommes/femmes
- Connaissance du fonctionnement du système administratif
- Redistribution des fonds existants

Les techniques et les instruments disponibles :

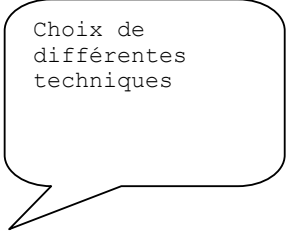
- les statistiques;
- les enquêtes et les prévisions;
- l'analyse des rapports coûts/avantages;
- la recherche;
- les listes de vérification, les lignes directrices et les cadres de référence;
- les méthodes d'évaluation de l'impact sur le genre;
- le suivi.

Les techniques et les instruments éducatifs qui servent à la prise de conscience et à la transmission du savoir :


- les cours de sensibilisation et de formation;
- le suivi de ces cours;
- l'expertise mobile ou ponctuelle (assistance de spécialistes des questions d'égalité);
- les guides et les manuels;
- les brochures et les imprimés;
- le matériel scolaire.

Les techniques et les instruments de consultation et de participation :


- les comités de travail, de direction et de réflexion;
- les répertoires, bases de données et organigrammes;
- la participation des deux sexes aux processus de décision;
- les conférences et les séminaires;
- les auditions.




Choix de
différentes
techniques



Les instruments
disponibles



Les instruments
éducatifs



Les instruments de
consultation et de
participation

Les acteurs concernés

L'approche intégrée trouve place dans tous les secteurs politiques et sociaux. Elle englobe tous les acteurs impliqués dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques. Différents acteurs peuvent avoir un rôle à jouer : les administrateurs, les politiciens, les experts extérieurs, les ONG, les groupes de pression ou d'intérêt et les médias.

Le rôle des politiciens est de placer l'égalité comme une priorité et l'AIE comme une stratégie à mettre en œuvre. Les administrations s'assurent que l'AIE soit intégrée aux instances politiques. Le rôle des mécanismes nationaux, lieux d'analyse et de réflexion politique, est décisif en matière de prise de conscience et d'établissement de l'égalité comme une nécessité politique.

Ces mécanismes servent, entre autres, à adapter les instruments politiques aux besoins de l'approche, à transmettre les informations et les connaissances et à participer aux formations et au suivi. Les chercheurs et les chercheuses jouent un rôle important dans la détection et la définition des problèmes politiques. Ils peuvent aussi suggérer des solutions et transmettre des informations qui serviront à l'élaboration de programmes. Leurs prévisions représentent un outil essentiel dans le processus de décision. Les ONG et les groupes de pression permettent à un grand nombre de personnes d'apporter leur concours au travail politique. Les institutions supranationales ou internationales, comme le Conseil de l'Europe et les institutions des Communautés européennes, diffusent les informations entre les organisations internationales, les États et les acteurs individuels.

Les acteurs et actrices :

- Les administrateurs
- Les politiciens
- Les experts extérieurs
- Les ONG
- Les groupes de pression ou d'intérêt et les médias.»

Les projets et les réalisations

*Certains des projets réalisés sont présentés dans les extraits choisis à la suite de cette section.

Les secteurs privilégiés d'application de l'AIE : la pauvreté, l'éducation et la formation, la santé, la violence, les conflits armés, l'économie, le pouvoir et la prise de décision, les mécanismes institutionnels, les droits de la personne humaine, les médias, l'environnement et la socialisation des petites filles.

L'AIE s'applique également aux différents programmes intergouvernementaux que l'on retrouve dans diverses organisations européennes comme le Conseil de l'Europe, la Commission des communautés européennes et le Conseil des ministres des pays nordiques.

On estime plus facile de commencer par les domaines reconnus essentiels en matière d'égalité de sexes tels l'organisation des institutions politiques et administratives, le marché du travail, l'éducation, la politique sociale et familiale, la coopération et le développement. Cependant, on considère aussi utile d'appliquer l'AIE dans des domaines considérés neutres par rapport à la question des sexes, mais qui affectent la vie quotidienne des citoyens et des citoyennes, tels les moyens de transport, les programmes sociaux et urbains ou les politiques menées en matière de recherche.

Secteurs d'application :

- Politique
- Économique
- Social
- Culturel

« On estime plus facile de commencer par les domaines reconnus essentiels en matière d'égalité de sexe, tels l'organisation des institutions politiques et administratives, le marché du travail, l'éducation, la politique sociale et familiale, la coopération et le développement. »

Concernant l'application de l'AIE aux différents paliers (échelons) gouvernementaux :

- le niveau national est reconnu comme déterminant;
- dans un État centralisé, le niveau national primera;
- dans un État fédéral, l'accent est placé sur les échelons régionaux;
- le niveau local est également crucial dans la mise en œuvre, car c'est à cet échelon que l'impact est le plus net sur les citoyens et les citoyennes;
- la stratégie doit aussi être appliquée sur les plans local et régional; le concours des ONG peut d'ailleurs être précieux à ces niveaux.

À DISCUTER

L'approche intégrée privilégie l'intervention au niveau de l'organisation générale de la société (le *mainstreaming*). Elle entend prendre en compte les différences relatives aux deux sexes pour faire de l'égalité une réalité de fait comme de droit. En France, comme dans plusieurs pays d'Europe, le choix de cette nouvelle stratégie s'est traduit par l'accent placé sur l'obtention de la parité politique entre les hommes et les femmes à tous les paliers de prise de décision. Cette approche se veut complémentaire des politiques féministes dites « traditionnelles » qui entendent solutionner des problèmes spécifiques aux femmes par la mise en place de dispositifs particuliers. Le déplacement des énergies vers les échelons supérieurs des instances politiques risque cependant d'entraîner des délais dans l'élaboration et l'application des nouvelles politiques d'ensemble. N'y a-t-il pas un risque, dès lors, que les revendications immédiates de certains groupes de femmes soient ignorées ou reportées, malgré l'urgence des besoins qu'elles expriment, en attendant que l'on puisse faire le tour de la question du point de vue de l'ensemble de la société? La « double » stratégie proposée ne

Pour aller plus loin

Exemple :

« Cette approche se veut complémentaire des politiques féministes dites "traditionnelles" qui entendent solutionner des problèmes spécifiques aux femmes par la mise en place de dispositifs particuliers. »

L'enjeu :

« N'y a-t-il pas un risque, dès lors, que les revendications immédiates de certains groupes de femmes soient ignorées ou reportées... »

masque-t-elle pas un glissement élitiste de la « petite » politique des groupes de femmes vers la « grande » politique des parlementaires ou des spécialistes de la gestion réputés pour voir les choses de plus haut?

Exemple d'application

En 1994, le gouvernement suédois a décidé de confier la responsabilité de la politique d'égalité au vice-premier ministre. Il est également précisé dans la déclaration annuelle générale que la perspective d'égalité entre les sexes devait être prise en compte dans la préparation de toutes les décisions du Cabinet. Tous les ministres seront responsables de l'analyse de l'impact sur l'égalité entre les sexes et de l'action visant la promotion de l'égalité dans leur domaine de responsabilité. Cette organisation souligne le fait que l'action en faveur de l'égalité doit être partie intégrante de la prise de décision politique et doit être introduite dans tous les processus de l'action gouvernementale dans tous les domaines de la vie de société.

La même année, le gouvernement a de plus adopté un mandat spécial selon lequel toutes les commissions d'enquête gouvernementales devaient analyser et discuter leurs propositions sous l'angle de l'équité entre les sexes. Sur ce plan, l'impact (qu'il soit direct ou indirect) des changements que l'on propose d'apporter au marché du travail, à l'économie, au système de protection sociale, à l'éducation, etc. doit être détaillé. Si la commission ou le commissaire spécial considère qu'il est impossible ou superflu de le faire, la raison doit en être précisée. Les questions d'organisation et de budget doivent elles aussi être analysées dans cette même perspective. Des stages de formation sur les questions d'égalité sont proposés à tous les membres des commissions spéciales et à leurs secrétaires. À partir de 1994, le gouvernement a donné instructions au Service suédois de la statistique de présenter toutes les statistiques concernant les personnes, ventilées selon le sexe. Deux ans plus tard, le gouvernement a chargé l'Administration nationale de l'emploi de présenter les statistiques de l'emploi, ventilées selon le sexe.

**Expériences
d'approche
intégrée en Suède
aux niveaux
national,
régional et
local.**

Intégrer la perspective de l'égalité dans les politiques courantes en impliquant les acteurs habituels dans leur mise en place.

Organisation de l'approche intégrée

La responsabilité de la mise au point d'outils et de procédures propres à faire en sorte que l'impact sur l'égalité soit pris en compte dans les travaux administratifs, dans les processus de planification et dans l'établissement du budget par exemple, appartient au secrétaire d'État de chaque ministère. Le secrétaire d'État à la législation du travail et aux questions d'égalité est responsable de la coordination et du suivi. Il organise des réunions régulières avec les secrétaires d'État d'autres ministères sur le développement de l'approche intégrée et les questions relatives à l'égalité entre les sexes. Il propose également aux ministères de la formation sur ces questions.

La Division chargée des questions d'égalité a la responsabilité générale de l'élaboration d'instruments et de mécanismes s'appliquant à l'approche intégrée. La Division examine également toutes les propositions de projets de loi et les autres décisions du gouvernement émanant des divers ministères avant la discussion et la décision du Cabinet pour s'assurer que la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes soit prise en compte. Une autre mission importante consiste à superviser et à approuver les nominations proposées aux comités gouvernementaux et aux commissions d'enquête avant que ces propositions ne soient soumises au Cabinet pour approbation. L'objectif visé par le gouvernement était de parvenir, en 1998, à une représentation égale des hommes et des femmes au sein des commissions officielles et des comités gouvernementaux.

Au niveau régional, les offices administratifs des comités, qui sont des instances gouvernementales, sont responsables de l'intégration de la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs de l'action des pouvoirs publics. Ces offices administratifs des comités ont fait appel à des spécialistes de ces questions pour lancer, soutenir et suivre le processus d'intégration de la dimension « égalité »

dans l'activité normale de tous les secteurs. Un plan stratégique à moyen terme (1997-2000) axé sur la promotion de l'égalité a été conçu par chacun des offices et soumis au gouvernement.

En 1995, le gouvernement a attribué des crédits à l'Association suédoise des pouvoirs locaux afin de faire progresser l'intégration de la dimension égalité au niveau local. Un programme de deux ans a été lancé sous le sigle JAMKOM dans le but d'étudier la méthode qu'un comité ou une commission pourrait utiliser pour promouvoir systématiquement l'égalité des sexes dans son propre champ d'action. Afin de mettre en œuvre la démarche intégrée, JAMKOM a expérimenté une méthode dite des 3R dont le principal objectif est de systématiser une analyse de l'égalité entre les sexes. Un rapport final sur le programme (décrit à la page 76) a été présenté au gouvernement en février 1998.

Méthodes : séminaires de formation, spécialistes des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes

Les premiers séminaires de sensibilisation et de formation destinés aux échelons supérieurs de la hiérarchie ont été organisés en 1994 et sont toujours à l'ordre du jour. La Division des questions d'égalité a conçu, à l'intention des ministres, secrétaires d'État, conseillers politiques, commissaires spéciaux et hauts fonctionnaires, un stage-séminaire de formation de trois heures sur les questions d'égalité. Le principal objectif de ces séminaires est de présenter des statistiques et des faits sur la situation des femmes et des hommes dans la société suédoise. Autres sujets importants traités lors des séminaires : la manière de réaliser les objectifs nationaux des politiques d'égalité et les outils et mécanismes susceptibles d'être utilisés dans la stratégie de l'approche intégrée. Pour répondre au besoin de formation des services gouvernementaux et de l'Administration, la Division chargée des questions d'égalité recourra aux services de dix formateurs spécialisés, d'un spécialiste des questions d'égalité et d'un représentant du Service suédois de la statistique. Le gouvernement a également engagé un « expert volant en

matière d'égalité » (voir page 72) qui passe dans les ministères pour aider à élaborer des méthodes et des procédures propres à introduire la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents processus.

Dans les ministères, les séminaires sont suivis de réunions régulières avec le secrétaire d'État responsable de la politique d'égalité et le chef de la Division des questions d'égalité. Parmi les points discutés lors de ces réunions figurent les mesures actives pour promouvoir l'égalité, les analyses d'impact sur la situation respective des deux sexes, la dimension égalité du budget et la représentation des femmes dans les commissions et les comités gouvernementaux.

La Division chargée des questions d'égalité a élaboré un outil analytique pour évaluer les différents effets des projets d'action gouvernementale sur les femmes et les hommes. Un certain nombre de ministères le mettront en œuvre à titre expérimental. Les pouvoirs publics et les collectivités locales utilisent des outils analogues. L'expérimentation de ces outils d'évaluation est encore insuffisante tant au gouvernement que dans l'Administration.

Le ministère responsable de la législation du travail et des questions d'égalité a créé, en janvier 1998, un groupe de travail sur l'approche intégrée de l'égalité, présidé par le secrétaire d'État aux questions d'égalité et comptant parmi ses membres des représentants et des représentantes des niveaux central, régional et local. Ce groupe a pour mission d'élaborer le programme de formation à l'égalité entre les femmes et les hommes, de mettre au point des méthodes de mesure de l'impact sur les deux sexes et des méthodes de suivi et d'évaluation.

Le ministre a attribué au groupe des crédits pour lui permettre d'organiser des séminaires, des auditions et de mener des projets de recherche et d'expérimentation.

Suivi et action

La Division chargée des questions d'égalité passe au crible, entre autres, les documents budgétaires, cruciaux pour le progrès vers l'égalité entre les femmes et les hommes. La perspective d'égalité entre les femmes et les hommes doit aussi être prise en compte dans le dialogue sur le budget entre le gouvernement et les pouvoirs publics. Afin de suivre la progression de l'approche intégrée au gouvernement de 1994 à 1996, tous les ministères ont dû étudier l'action pour l'égalité menée dans leurs propres services et remettre un rapport au ministère chargé de la législation du travail et des questions d'égalité. Un rapport de synthèse a été présenté au Parlement. En 1997, les ministères ont été invités à évaluer les effets du mandat spécial (1994), aux termes duquel toutes les commissions d'enquête gouvernementales devaient analyser et discuter leurs propositions touchant la préoccupation d'équilibre entre les sexes. L'analyse des rapports montre que 33% des 193 commissions ont discuté leurs résultats dans cette perspective, bien que très peu d'entre elles aient présenté une analyse globale de la situation des hommes et des femmes.

Ébauche de bilan

Le passage de la politique traditionnelle de promotion de l'égalité à l'approche intégrée de l'égalité exige une volonté politique au plus haut niveau et un travail stratégique à long terme. L'affirmation (répétée chaque année depuis 1994) du premier ministre, dans la déclaration annuelle de politique générale concernant la prise en compte de la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes au stade de l'élaboration de toutes les décisions du Cabinet, a fourni une solide base de légitimation à la mise en œuvre des méthodes de l'approche intégrée de l'égalité. Il s'agit d'une déclaration écrite à laquelle il est souvent fait référence dans le dialogue sur les questions que la Direction des questions d'égalité poursuit avec les ministères.

La méconnaissance, dans la classe politique comme chez les fonctionnaires des ministères, des questions touchant la disparité entre les hommes et les femmes continue à poser des problèmes. Beaucoup ne comprennent pas ce que l'on attend d'eux et ce que signifie, concrètement, introduire ce souci d'égalité dans leurs travaux quotidiens. Un malentendu courant consiste à penser que l'action de l'égalité concerne uniquement la politique du personnel, par exemple dans la fixation des objectifs de recrutement d'agents féminins, de formation des femmes aux postes de responsabilités, etc. L'organisation de séminaires sur cette problématique et la mise au point de méthodes de formation permanente sont donc importantes de même que l'élaboration d'outils analytiques pour évaluer la pertinence des projets d'action gouvernementale ou leur impact. Ces outils et ces méthodes seront au premier plan des préoccupations dans les années à venir. La mise en application d'une stratégie globale intégrée de la promotion des femmes est une œuvre de longue haleine.

Informations complémentaires :
Mona DANIELSON
Ministry of Labour, Equality Affairs Division
S-103 33 STOCKHOLM
Tél. : 46 8405 1299; Fax. : 46 824 7152
Courriel : mona.Danielson@labour.ministre.se



Fiche signalétique no 2

L'analyse comparative entre les sexes
(Canada)



L'analyse comparative entre les sexes

Approche du
gouvernement du
Canada.

Résumé

Le document présente les concepts sur lesquels se fonde l'analyse comparative entre les sexes telles la sexospécificité, l'équité et l'égalité, ainsi que les étapes pour son intégration dans l'élaboration des politiques gouvernementales. L'analyse comparative est définie comme un processus d'évaluation des répercussions différentes des politiques et des programmes existants. C'est également un outil qui permet de proposer des options qui prennent en compte les rapports de genre. La méthodologie présentée comporte huit étapes d'instauration de l'analyse, mais ne précise pas les acteurs impliqués ni les modalités d'implantation dans les instances gouvernementales. Il appartient à chaque ministère ou organisme de trouver la méthode adéquate. L'analyse comparative n'implique à aucun moment l'engagement des hautes autorités et des hauts fonctionnaires.

ACS :

- Proposer des actions qui prennent en compte les rapports de genre.

Source bibliographique :

CANADA : CONDITION FÉMININE. *Analyse comparative entre les sexes : guide d'élaboration de politiques. Gender-Based Analysis : a guide for policy-making*, Ottawa, Condition féminine Canada, 1996, 30 p.

DÉFINITION

L'ACS est un « processus qui évalue les répercussions différentes des politiques, mesures législatives et programmes existants ou proposés sur les femmes et sur les hommes. Elle permet de mettre en place une politique, tout en étant conscient des différences selon le sexe, de la nature des rapports entre les femmes et les hommes et de leurs réalités sociales, leurs attentes et leurs conditions économiques différentes. Il s'agit d'un outil qui permet de comprendre le processus social et de proposer des options éclairées et équitables. [...] L'ACS remet en question l'hypothèse selon laquelle les politiques, programmes et mesures législatives ont une incidence identique sur toutes les personnes » (p. 4). Elle sert de fil conducteur à tout le processus d'élaboration d'une politique et ne saurait se limiter à un nouveau titre ou à une nouvelle section pour les notes d'information.

« L'ACS est un "processus qui évalue les répercussions différentes des politiques, mesures législatives et programmes existants ou proposés sur les femmes et les hommes. »

Prendre conscience, lors du processus d'élaboration d'une politique, des différences entre les femmes et les hommes.

FONDEMENTS

L'application de l'ACS à l'ensemble du gouvernement a été adoptée en 1995 à la suite de plusieurs engagements pour assurer l'égalité des sexes.

Les concepts sur lesquels s'élabore cette analyse sont :

- la **sexospécificité** ou l'ensemble des caractéristiques propres à une culture qui déterminent le comportement social des femmes et des hommes et les rapports entre ces derniers;
- l'**équité** entre les sexes ou la justice envers les hommes et les femmes (mesures qui compensent pour les désavantages historiques et sociaux);
- l'**égalité** entre les sexes ou le même statut et les mêmes droits pour les femmes et les hommes.

ACS :
- Engagement du gouvernement du Canada à assurer l'égalité des sexes.

STRATÉGIE D'IMPLANTATION

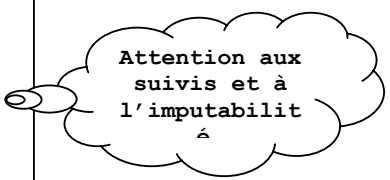
L'intégration de la sexospécificité au processus d'élaboration des politiques se fait à travers huit étapes composées d'un grand nombre de questions dont l'objectif est d'orienter le travail des analystes ou des gestionnaires (p. 13 à 29) :

1. **déterminer, définir et préciser l'enjeu** : Quel est l'enjeu? Qui soutient qu'il s'agit d'un enjeu? Pourquoi est-ce devenu un enjeu? Quels sont les effets de vos antécédents personnels, professionnels ou institutionnels sur votre compréhension de l'enjeu? Quelles sont les causes premières? De quelle façon les causes premières sont-elles perpétuées? Quels facteurs influent sur cet enjeu? Cet enjeu requiert-il une analyse ou une élaboration en matière de politique?
2. **définir les résultats souhaités ou prévus** : Quels résultats le gouvernement souhaite-t-il obtenir par cette politique? Pour qui? Sur quels résultats de cette politique d'autres parties touchées comptent-elles? En fonction de quels résultats précis la politique devrait-elle être définie? Quel est le fondement de cette priorité? Certains de ces résultats devraient-ils être atteints par des moyens autres qu'une politique ou une mesure législative nouvelle ou révisée? L'élaboration d'une politique ou mesure législative est-elle la meilleure façon d'obtenir les résultats souhaités? De quelle façon ces résultats répondent-ils aux valeurs, objectifs ou politiques du gouvernement ou, au contraire, de quelle façon vont-ils à l'encontre de ceux-ci? Quels indicateurs des résultats devraient être recensés? Quels sont les processus requis pour assurer le suivi et l'imputabilité et, par le fait même, garantir les résultats? Quels facteurs ou quelles forces pourraient contribuer aux résultats ou y porter atteinte?

L'objectif d'un processus d'élaboration de politiques sexospécifiques est d'orienter le travail des gestionnaires :

- déterminer, définir et préciser les enjeux, les effets et les causes.

- Définir les résultats.



Attention aux suivis et à l'imputabilité

3. **définir les apports en matière d'information et de consultation :**

Que faut-il savoir au sujet de l'enjeu? Au sujet du problème sous-jacent? Au sujet des valeurs qui ont une incidence sur l'enjeu? Quelle information est requise afin de s'assurer de tenir compte de toutes les optiques? Qui devrait contribuer à déterminer l'information requise? Quelles sont les sources d'information disponibles? Qui seront les partenaires dans la collecte et la transmission de l'information? Quels processus sont requis afin de consulter efficacement ces partenaires? L'information disponible est-elle suffisante et pertinente pour permettre de définir la politique? Faut-il générer des données primaires? La portée de la politique devrait-elle être redéfinie en fonction de la disponibilité et de la pertinence de l'information?

- Définir les apports en matière d'information et de consultation. (La qualité et la quantité de l'information).

Quels processus sont requis afin de consulter efficacement?

4. **mener les travaux de recherche :** Que cherche-t-on à déterminer au moyen de l'analyse (la rentabilité, l'incidence sociale, l'effet sur les priorités du gouvernement, etc.)? Qui détermine les questions de recherche? Quelles sont les questions de recherche? Quels sont les facteurs qui influenceront sur la conception des travaux de recherche? Qui participera à la recherche et à la conception des travaux? De quelle manière? La portée et la nature des travaux de recherche conviennent-elles à cet enjeu politique? De quelle méthodologie se servira-t-on? Quel type d'analyse mènera-t-on?

- Mener les travaux de recherche.

Qui prend les décisions sur la

5. **élaborer et analyser les options :** Quelles options se dégagent des données, des renseignements recueillis et des travaux de recherche? Comment les options se rattachent-elles directement aux résultats escomptés définis à la deuxième étape? Comment vos propres valeurs, celles du système et celles de la société limitent-elles la gamme d'options qui sont élaborées? Comment ces options modifient-elles les facteurs qui influent sur l'enjeu relevé à la deuxième étape? Comment chacune des options se conforme-t-elle

Qu'est-ce que nous disent les renseignements?

Quels en sont les impacts?

aux politiques, programmes et mesures législatives en vigueur ou va-t-elle à l'encontre de ceux-ci? Est-ce que chacune des options offre un véritable choix au gouvernement? Quelles sont les répercussions directes et indirectes de chacune des options? Des résultats inattendus y sont-ils associés? Quels sont les facteurs qui influenceront positivement et négativement sur la mise en œuvre de chaque option? Qui se chargerait de mettre en œuvre chaque option? Quelles sont les ressources dont il faudrait disposer pour chaque option? Comment pourrait-on garantir l'imputabilité?

6. **formuler une recommandation en vue de la prise d'une décision** : Qui participera au choix de l'option recommandée? Sur quels critères reposeront les recommandations?

Quelles sont les hypothèses sous-jacentes et les valeurs de l'option recommandée? Quel type de documentation faut-il fournir à l'appui de la recommandation? Cette documentation reprend-elle des hypothèses sous-jacentes et des valeurs? L'option recommandée est-elle libre de tout résultat inattendu et de contrainte? Y aura-t-il d'autres consultations sur l'option recommandée? Qui devrait y participer? Quels sont les aspects du contexte politique qui entravent la recommandation?

7. **communiquer la politique** : Quel message veut-on faire passer? À qui s'adresse-t-il? Quel est le message central à communiquer à chaque public? Comment communiquera-t-on la politique? Quelle information sera transmise et à qui? Comment procédera-t-on? Quelles mesures seront prises pour communiquer la politique, le programme et la mesure législative aux personnes qui ont pris part à son élaboration?

- Formuler une recommandation en vue de la prise d'une décision.



- Communiquer la politique concrètement sur le terrain.

8. **évaluer la qualité de l'analyse** : Comment peut-on savoir si l'analyse de la politique et les conseils fournis sont adéquats et efficaces? Qui arrêtera les critères d'évaluation? Comment rend-on compte de la qualité de l'analyse et à qui le fait-on? Qui se chargera d'examiner et de juger la qualité de l'analyse? À qui transmettra-t-on le rapport d'évaluation? Qui se chargera de faire le rapport?

Dans l'analyse et l'élaboration de politiques, il est nécessaire de porter une attention particulière à la précision des valeurs, c'est-à-dire de :

- prendre conscience des valeurs personnelles et de celles du milieu de travail;
- comprendre la façon dont ces valeurs influent sur le processus décisionnel;
- se sensibiliser aux questions d'égalité entre les sexes.

Les acteurs concernés

Le texte ne mentionne pas les acteurs et les actrices concernés, mais d'après les questions formulées à chacune des étapes, ils sont susceptibles d'être les mêmes que ceux reconnus par le Conseil de l'Europe dans sa stratégie.

Les projets et les réalisations

Depuis 1995, le gouvernement entreprend des études dans le cadre de l'ACS, mais les résultats semblent peu probants à ce jour (voir texte d'introduction, p. 2 et 3 et fiche sur le texte de Wendy Williams, p. 33).

- Évaluer la qualité de l'analyse.

Comment s'assurer que l'analyse terrain remonte au politique

Valeurs à considérer.

Qu'en est-il des résultats?

À DISCUTER

À tant détailler les étapes du cycle d'analyse des politiques, le guide d'élaboration de Condition féminine Canada ne devient-il pas un outil trop complexe, difficile à manier par les personnes qui seront appelées à mettre en œuvre l'ACS? L'objectif déclaré est de tenir compte des sexospécificités pour viser l'égalité entre les sexes, mais, à centrer l'attention sur les rôles différents assumés par les hommes et par les femmes, ne risque-t-on pas de justifier les écarts de traitement et que, par conséquent, leurs répercussions deviennent "disproportionnées"? Plutôt que de mettre l'accent sur les différences, l'approche descriptive des situations de fait semble prendre le pas sur la volonté politique de changement des rapports hiérarchiques entre les sexes. La notion d'équité dans le texte est formulée de façon neutre comme s'appliquant aux femmes et aux hommes. Ce souci de justice envers les deux sexes est certes louable, mais n'y aurait-il pas lieu de reconnaître clairement qu'historiquement, un sexe plus que l'autre a été désavantagé?

Pour aller plus loin.

Le guide d'élaboration de Condition féminine Canada : « ...un outil complexe, difficile à manier par les personnes qui seront appelées à mettre en œuvre l'ACS? »

« Ce souci de justice envers les deux sexes est certes louable, mais n'y aurait-il pas lieu de reconnaître clairement qu'historiquement, un sexe plus que l'autre a été désavantagé? »

Exemple d'application

Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes nous permet de voir les multiples facettes de l'enjeu.

Par exemple, les jeunes femmes qui vivent d'assistance sociale sont en majorité des mères seules alors que très peu de jeunes hommes ont des responsabilités familiales. Des services de garde d'enfants sont un besoin essentiel pour les jeunes femmes qui cherchent à s'intégrer au marché du travail ou à y retourner.

Les perspectives de formation et d'emploi pour les jeunes femmes diffèrent en général de celles des jeunes hommes. Traditionnellement, le marché du travail rémunéré a exclu les jeunes femmes de la formation et des emplois qui en découlent dans le domaine des sciences et de la technologie. À une époque où une plus grande importance est accordée aux compétences technologiques, cette situation pose un problème pour les femmes. De même, il y a moins d'emplois dans les industries primaires et dans les domaines exigeant des compétences manuelles – où l'on trouvait traditionnellement les jeunes hommes – ce qui les pénalise. Les revenus d'emplois des femmes ont tendance à être inférieurs à ceux des hommes. Les jeunes femmes et les jeunes hommes entrent dans un marché du travail en évolution, exigeant un niveau élevé de compétences, à une époque où les débouchés sont en baisse.

Les chefs de familles monoparentales et leurs enfants qui vivent d'assistance sociale sont plus vulnérables aux problèmes de santé. Les jeunes femmes et les jeunes hommes sans possibilités d'emploi sont plus susceptibles d'être violents et de commettre des crimes, mais de façons différentes (violence familiale, violence dans les rues, prostitution, etc.).

**Expériences
d'approche
intégrée en
Suède aux
niveaux
national,
régional et
local**

Des réalités
différentes selon
que l'on est femme
ou homme.

- La situation des
jeunes mères
seules.

- La perspective
de
formation et
d'emploi pour les
hommes et les
femmes.

- La vulnérabilité
des
jeunes femmes et
des jeunes hommes
sans emploi.

La société n'accorde pas la même valeur aux compétences acquises par les jeunes filles dans le contexte d'un travail rémunéré ou bénévole : le salaire des femmes est toujours plus bas. Les grossesses et la pression des pairs sont des facteurs qui expliquent le décrochage à l'école et au travail, mais ces pressions affectent différemment les jeunes femmes et les jeunes hommes.

L'information utile à l'analyse des exemples précédents peut être obtenue en examinant des données et des études ventilées selon le sexe, en consultant directement des jeunes femmes et des jeunes hommes pour connaître leurs expériences et en s'adressant à des regroupements qui luttent contre la pauvreté ainsi qu'à des groupes de défense des droits, de recherche et de services qui militent en faveur de l'égalité entre les sexes.

Il est évident, à partir des exemples donnés précédemment, que les enjeux diffèrent pour les jeunes femmes et les jeunes hommes et que la diversité est aussi un facteur à prendre en considération. Chacun des enjeux recensés par l'analyse comparative entre les sexes doit être abordé dans les prochaines étapes de l'élaboration de la politique.



Fiche signalétique no 3

L'analyse différenciée selon les sexes
(Québec)



L'analyse différenciée selon les sexes

Résumé

Le chapitre sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes à l'intérieur du Programme d'action 1997-2000 présente l'analyse différenciée comme un processus préventif dans l'élaboration des politiques, comme un moyen d'évaluation et de révision des politiques ou des programmes déjà existants et comme une approche génératrice de solutions. Le concept de base de l'analyse différenciée est l'égalité. L'instauration de l'analyse différenciée se fait par le biais d'un projet mobilisateur initié par le Secrétariat à la condition féminine dont la responsabilité est partagée par les membres d'un comité interministériel. Les quatre étapes de la mise en œuvre sont succinctement présentées. Les détails de la démarche suivie figurent dans le rapport de la première étape.

Source bibliographique :

QUÉBEC : SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE.
« L'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes », *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, Québec, Le Secrétariat à la condition féminine, 1997, p. 13 à 19.

Approche du
gouvernement du
Québec.

Le concept de base
de l'ADS est
l'égalité.

Le rapport d'étape présente tout d'abord la composition du comité interministériel chargé du projet et son mandat, puis expose les divers travaux réalisés depuis septembre 1997 tels la revue de documentation, l'étude des mécanismes ministériels et gouvernementaux, l'évaluation des statistiques disponibles, les rencontres de consultation et la participation aux symposiums et aux séminaires. Les projets pilotes amorcés aux ministères de la Santé et des Services sociaux et des Finances font ensuite l'objet d'une brève description. Le choix de la méthodologie et les recommandations à ce sujet sont expliqués en détail. Une analyse des diverses propositions, des expériences européennes et canadiennes justifie le choix des étapes à suivre pour la réalisation du projet. L'exposé des recommandations utiles à la poursuite des travaux en vue d'atteindre l'objectif visé, l'approche analytique, les données qualitatives et quantitatives, les stratégies d'implantation, l'instrumentation, l'échange d'informations et le partage d'expertise font l'objet de la dernière partie du rapport. Le document se termine par une bibliographie fort utile sur la question.

Source bibliographique :

QUÉBEC : SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. « Projet mobilisateur portant sur l'instauration de l'analyse différenciée selon les sexes dans les pratiques gouvernementales. » *Rapport de la première étape*, Québec, Le Secrétariat à la condition féminine, août 1999, 42 p.

DÉFINITION

« C'est un processus qui vise à discerner de façon préventive, au cours de la conception et de l'élaboration d'une politique, d'un programme ou de toute autre mesure, les effets distincts que pourra avoir son adoption par le gouvernement sur les femmes et les hommes ainsi touchés, compte tenu des conditions socio-économiques différentes qui les caractérisent. L'ADS peut être également utilisée dans l'évaluation à des fins de révision ou de reconduction d'une politique, d'un programme ou d'une autre mesure. Il s'agit donc d'une approche génératrice de solutions bien adaptées aux réalités auxquelles elle s'applique et qui peut être aussi profitable aux hommes qu'aux femmes. Cette adéquation doit se traduire par la suite dans les interventions qui en découlent. [...] L'ADS révèle les conséquences différentes, les disparités ou les discriminations qui peuvent résulter d'une mesure, mais elle ne dispose pas de la décision à prendre. Des effets différents ne sont pas nécessairement préjudiciables et n'engendrent pas forcément des inégalités. » (Programme d'action, p. 15)

FONDEMENTS

Le projet d'instaurer l'ADS s'inscrit dans la volonté du gouvernement d'offrir à la population québécoise des services publics à des coûts compétitifs et adaptés aux besoins nouveaux. L'ADS est une approche qui contribue à la rationalisation souhaitée dans l'administration publique et à l'adoption de moyens plus efficaces.

L'ADS est fondée sur le principe d'égalité, « égalité des droits humains que sont les droits civiques, culturels, économiques, politiques et sociaux, égalité des obligations des femmes et des hommes, égalité en valeur et en dignité en tant qu'êtres humains, égalité des chances dans les choix de vie. De la reconnaissance de ce droit à l'égalité résulte l'obligation, dans la conduite des affaires publiques, d'en assurer le respect. » Mais « le respect de l'égalité implique aussi le respect des

« ... un processus préventif dans l'élaboration des politiques, comme un moyen d'évaluation et de révision des politiques et des programmes déjà existants et comme une approche génératrice de solutions. »

ADS : un outil au service de la rationalisation.

sur « L'ADS est fondée sur le principe d'égalité, "égalité des droits humains que sont les droits civiques, culturels, économiques, politiques et sociaux, égalité des obligations des femmes et des hommes, égalité en valeur et en dignité en tant qu'êtres humains, égalité des chances dans les choix de vie. »

différences. Il ne s'agit pas d'abolir toutes les différences, mais de faire en sorte qu'elles ne soient pas source d'iniquité. » (Programme d'action, p.13)

STRATÉGIE D'IMPLANTATION

Le but du projet de l'ADS est de « se doter d'un instrument accessible, fiable et efficace, qui apporte un éclairage adéquat relativement aux décisions à prendre en permettant de discerner à l'avance les effets insoupçonnés porteurs d'inégalités entre femmes et hommes et de nature à compromettre l'atteinte des objectifs visés. » (Programme d'action, p. 16)

La mise en œuvre comporte quatre phases :

I- Mise au point d'une méthode adaptée aux réalités socio-économiques du Québec. Cette phase sera amorcée grâce aux travaux de spécialistes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), du Conseil de l'Europe et du Secrétariat du Commonwealth ainsi que du ministère de la Sécurité du revenu.

II- Expérimentation, ajustement et validation de la méthode dans deux ministères : ministère de la Santé et des Services sociaux et ministère des Finances. Puis validation finale sur des projets au ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration et au Secrétariat à l'action communautaire autonome.

III- Communications, élaboration d'instruments pédagogiques, formation et implantation progressive dans les ministères et les organismes gouvernementaux.

IV- Suivi, évaluation des résultats, ajustements.



4 phases de mise en œuvre :

- 1- « Mise au point d'une méthode adaptée aux réalités socio-économiques du Québec. »
- 2- « Expérimentation, ajustement et validation de la méthode... »
- 3- « Communications, élaboration d'instruments pédagogiques, formation et implantation... »
- 4- « Suivi, évaluation des résultats, ajustements. »

Les acteurs concernés

Le Secrétariat à la condition féminine est l'instigateur du projet mobilisateur de l'ADS et en partagera la responsabilité avec le ministère du Conseil exécutif et le Secrétariat du Conseil du trésor. L'ensemble des opérations est sous la responsabilité du comité interministériel formé en 1997 et composé du Secrétariat à la condition féminine, du ministère du Conseil exécutif, du Secrétariat du Conseil du trésor, du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Finances.

Le ministère du Conseil exécutif (MCE), le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) et le Secrétariat à la condition féminine (SCF) assureront la conduite des travaux.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère des Finances du Québec (MFQ), le ministère de la Solidarité sociale (MSS), le ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), l'Institut de la statistique du Québec assureront le développement et l'expérimentation de l'ADS.

Plus précisément, le mandat du comité interministériel est le suivant :

- définir les objectifs de l'ADS;
- indiquer les besoins en termes de données statistiques;
- élaborer l'instrumentation nécessaire à l'instauration de l'ADS dans les pratiques gouvernementales;
- expérimenter, ajuster et valider l'instrumentation dans deux ministères, le MSSS et le MFQ et faire une vérification finale au MRCI et au MSS;
- définir une approche stratégique pour l'introduction de l'ADS dans la conception, l'élaboration et l'évaluation des lois, des politiques, des programmes, des orientations ou d'autres mesures gouvernementales;

Les multiples acteurs et leur mandat :

- Secrétariat à la condition féminine.
- Conseil exécutif.
- Secrétariat du Conseil du trésor.
- Comité interministériel.

Le mandat du comité.

- produire un rapport sur l'évolution des travaux;
- réaliser un bilan final pour la mise en application de la méthode retenue.

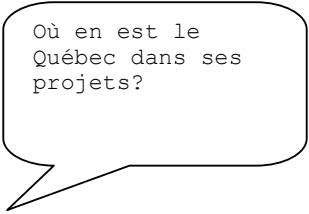
Les projets et les réalisations

Le ministère de la Santé et des Services sociaux en collaboration avec la coordonnatrice et les analystes de politiques ont choisi d'intégrer l'ADS à la mesure en cours d'élaboration concernant les lignes directrices pour les personnes âgées en perte d'autonomie.

Le ministère des Finances a choisi d'élaborer un outil statistique permettant d'analyser les incidences des diverses politiques fiscales sur les femmes et sur les hommes.

Les travaux réalisés depuis septembre 1997 :

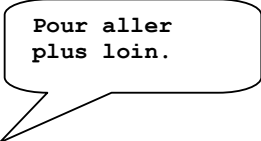
- une revue de la documentation et une analyse des expériences en Europe, en Océanie et en Amérique du Nord;
- une étude des mécanismes ministériels et gouvernementaux menant à l'adoption des lois, des politiques, des programmes ou d'autres mesures gouvernementales;
- une évaluation de l'état de la situation sur les données statistiques ventilées selon le sexe disponibles pour le Québec;
- des rencontres de consultation;
- une participation au symposium « Les indicateurs de l'égalité entre les sexes : préoccupations publiques et politiques gouvernementales », les 26 et 27 mars 1998.



Où en est le Québec dans ses projets?

À DISCUTER

La démarche du comité interministériel québécois responsable d'instaurer l'ADS privilégie une démarche progressive axée sur le choix de secteurs pilotes d'intervention. Le but est de créer un effet d'entraînement et de vaincre l'inertie prévisible de l'appareil gouvernemental grâce au succès attendu des premières expériences modèles. Êtes-vous d'accord avec cette prudence stratégique du comité? Auriez-vous ciblé les mêmes secteurs d'intervention que le comité? Quelles devraient être les étapes suivantes selon vous? Comment s'assurer que la volonté politique de changement des rapports inégalitaires entre les sexes s'affirme dans l'ensemble des politiques gouvernementales dans un avenir prochain?



Pour aller
plus loin.

« Comment s'assurer que la volonté politique de changement des rapports inégalitaires entre les sexes s'affirme dans l'ensemble des politiques gouvernementales dans un avenir prochain? »

Exemple d'application

En 1986, la *Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec* a été amendée afin d'y inscrire explicitement la gratuité des stérilisations pratiquées pour des raisons de planification des naissances.

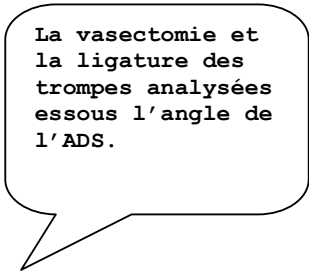
Cette intervention du gouvernement a été rendue nécessaire à la suite du procès d'un médecin poursuivi pour avoir imposé un surplus d'honoraires à ses patients dans la pratique de la vasectomie. La Cour, dans son interprétation de la Loi d'avant 1986, avait jugé que la vasectomie aux fins de planification des naissances n'était pas un acte « médicalement requis ». En conséquence, les médecins ont eu le droit, entre la décision de la Cour et l'amendement de la Loi, de fixer le tarif de cette intervention et de facturer directement leurs patients.

Quelles ont été, pour cette période, les conséquences de la « désassurance » de la vasectomie?

Cette décision a eu pour effet de créer une situation d'inégalité entre les femmes et les hommes. Pourquoi?

D'abord, parce que les hommes étaient désormais obligés de payer pour la vasectomie, alors que les femmes avaient toujours accès gratuitement à la ligature des trompes. Ensuite, parce qu'au moment où les hommes commençaient à partager la responsabilité de la planification des naissances, le risque était grand de redonner ce fardeau aux femmes. À cette époque, le nombre de vasectomies effectuées au Québec était à la hausse (18 000 en 1985) et s'approchait du nombre de ligatures des trompes qui était à la baisse (22 000 en 1985).

La ligature des trompes est une intervention qui comporte un plus grand risque de complications que la vasectomie. Et contrairement à la vasectomie qui se pratique facilement en cabinet privé et à un coût



La vasectomie et la ligature des trompes analysées essou l'angle de l'ADS.

moindre, la ligature des trompes exige une hospitalisation et des honoraires médicaux plus élevés. Ainsi, la « désassurance » de la vasectomie, dans la mesure où elle entraînerait une augmentation du nombre de ligatures des trompes, contribuerait à hausser les dépenses publiques consacrées aux stérilisations plutôt qu'à les diminuer.

On pourrait penser, à première vue, que la « désassurance » de la vasectomie constituait une économie de coûts pour le système de santé et ne touchait que les hommes. Or, dans cet exemple, l'analyse différenciée nous permet de constater les effets non désirés de la mesure : une inégalité d'accès aux méthodes de planification des naissances selon que l'on est un homme ou une femme, une responsabilité plus importante de la contraception aux femmes et une majoration des coûts liés au fait que les femmes sont confrontées à recourir en plus grand nombre à la ligature des trompes, s'exposant ainsi à une intervention plus grave pour leur santé.

L'amendement de la *Loi sur la Régie de l'assurance-maladie*

En amendant la Loi, le gouvernement a contribué à assurer un meilleur contrôle des dépenses dans ce domaine, à minimiser les complications médicales et à faire en sorte que les hommes participent activement à la planification des naissances. En effet, depuis 1986, le nombre de vasectomies pratiquées chaque année a continuellement augmenté pour atteindre 20 000 en 1996, dépassant de loin les 12 600 ligatures des trompes pratiquées la même année.



Fiche signalétique no 4

L'approche différenciée selon les sexes
(Fédération canadienne des municipalités)



L'analyse différenciée selon les sexes

Résumé

L'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et la place des femmes dans le développement de l'environnement urbain ont fait l'objet de plusieurs conférences mondiales. La démarche « *Approche différenciée selon les sexes* » proposée dans ce document fait suite au Sommet des villes (Habitat II) organisé par l'ONU à Istanbul, en juin 1996. À l'issue de cette conférence internationale, un certain nombre de gouvernements se sont engagés à viser l'égalité entre hommes et femmes dans la gestion des établissements humains à l'échelle des villes et des communautés. L'approche différenciée selon les sexes est ici définie à la fois comme une grille d'interprétation de données quantitatives ventilées selon le sexe et un instrument de mesure qui permet aux municipalités de mieux cibler leurs actions en fonction des besoins particuliers. Le document présente sommairement une démarche méthodologique constituée de quatre étapes visant l'application de l'ADS ainsi que des projets réalisés jusqu'à maintenant. L'ADS semble considérée comme un instrument et non comme une partie inhérente à l'élaboration des politiques. La méthodologie décrite pourrait être plus détaillée quant aux acteurs impliqués aux différentes étapes de l'application; les projets réalisés semblent répondre aux exigences d'une analyse féministe « traditionnelle », concevant des mesures spécifiques pour les femmes, plutôt qu'aux exigences d'une approche différenciée.

Source bibliographique :

*VILLE DE MONTRÉAL (FEMMES ET VILLE) ET FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (BUREAU INTERNATIONAL). *Une ville à la mesure des femmes. Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes*, Ville de Montréal et Fédération canadienne des municipalités, 1997, 26 p.

Approche de la
Fédération
canadienne des
municipalités.

ADS : Vise
l'égalité entre
hommes et femmes
dans la gestion
des établissements
humains dans les
villes et les
communautés.

DÉFINITION

Selon la Fédération canadienne des municipalités, l'ADS est « une grille qui permet d'interpréter des données quantitatives et qualitatives comparatives sur les réalités et les besoins spécifiques des femmes et des hommes, de même que sur les situations que chaque groupe vit. Grâce à cette approche, on obtiendrait un portrait très fidèle de la réalité. L'objectif de l'ADS est clair : rendre visibles les sources d'inégalités entre hommes et femmes en vue de les éliminer. » (p. 10) L'ADS est aussi un instrument de mesure qui permet aux municipalités de mieux cibler leurs actions en fonction des besoins particuliers et qui garantit une gestion plus efficace de l'ensemble des ressources humaines et financières.

FONDEMENTS

L'approche différenciée se fonde sur :

- l'égalité entre hommes et femmes dans la gestion des établissements humains à l'échelle des villes et des municipalités;
- le plein exercice de la citoyenneté par tous et toutes;
- l'amélioration de la qualité de vie des citoyennes et de la place des femmes dans le développement urbain;
- la pleine participation des femmes dans la prise de décision au niveau municipal.

STRATÉGIE D'IMPLANTATION

La méthode d'application de l'ADS comprend quatre étapes :

- faire le portrait de la situation : répartir les données quantitatives et qualitatives selon les sexes; s'assurer de l'existence de statistiques, d'études, d'enquêtes; trouver les moyens appropriés pour recueillir les données auprès des citoyennes; interpréter les données recueillies pour comprendre la cause de l'écart; trouver et contacter les responsables de la correction des écarts; consulter de façon constante les partenaires et les groupes de femmes pour s'assurer de la validité des données recueillies;

«... une grille qui permet d'interpréter des données quantitatives et qualitatives comparatives sur les réalités et les besoins spécifiques des femmes et des hommes...»

ADS au niveau municipal :

- Égalité
- Participation
- Citoyenneté

4 étapes dans l'application :

1- Dresser le portrait de la situation;

2- Établir une stratégie d'action;

3- Évaluer la stratégie;

4- Réévaluer périodiquement la situation;

- établir une stratégie d'action : déterminer des facteurs positifs et négatifs qui soutiennent ou entravent la démarche; définir les résultats souhaités et les indicateurs qui permettront de mesurer ces résultats; planifier les actions concrètes à réaliser en concertation avec les partenaires; adapter ces actions à la clientèle visée (prendre en compte les particularités des sous-groupes); prévoir les ressources humaines et financières nécessaires; implanter le programme d'action dans son champ d'activité et coordonner les actions;
- évaluer la stratégie : analyser le déroulement des actions; faire le suivi des échéanciers; noter les actions réalisées en fonction des objectifs spécifiques et à l'aide des indicateurs; évaluer les modifications survenues en cours de route; maintenir ou revoir les objectifs spécifiques et les actions;
- faire une réévaluation périodique : réévaluer la situation en ventilant les données selon le sexe; effectuer une réévaluation des objectifs et des actions pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins de départ.

L'ADS permettrait d'apporter des éléments de réponse aux questions concernant :

- les besoins spécifiques des femmes et des hommes dans un secteur d'activité donné;
- le nombre de femmes et d'hommes chefs de familles monoparentales sur le territoire de la municipalité;
- les femmes propriétaires, locataires ou résidentes de logements subventionnés;
- le pourcentage de femmes et d'hommes qui utilisent les services municipaux.

Quelques exemples de situations auxquelles l'ADS peut amener des réponses.

Les acteurs concernés

Les municipalités, les milieux de recherche, les groupes de femmes et les groupes communautaires, les corps policiers, les femmes elles-mêmes, les réseaux nationaux et locaux de « Femmes et villes » et les partenaires institutionnels.

Les différents acteurs impliqués dans des projets concrets.

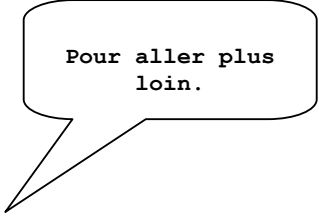
Les projets et les réalisations

La ville en toute sécurité
 Aux portes des cités sûres
 Loisirs: de tout, pour tous et toutes

Un toit pour elles
Se déplacer en toute liberté : entre deux arrêts

À DISCUTER

Il semble que dans les projets qui servent d'exemples d'ADS au niveau municipal, plusieurs tiennent peu compte de l'impact des politiques envisagées sur les deux sexes et se préoccupent d'abord et avant tout de leurs effets sur les femmes. Êtes-vous d'accord avec cette orientation? Y a-t-il des facteurs particuliers à considérer, selon vous, dans l'intervention en faveur de l'égalité entre les sexes à ce niveau gouvernemental?



Pour aller plus
loin.

Exemple d'application

La ville en toute sécurité

Le droit à une ville sécuritaire est l'un des enjeux clés de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce n'est pas un hasard si l'approche différenciée selon les sexes trouve actuellement le plus d'applications dans le secteur de la sécurité urbaine.

Pour la sécurité des Montréalaises

À Montréal, en 1998, lors des consultations publiques sur les orientations d'aménagement du plan directeur de l'arrondissement « Centre », des citoyennes et des groupes de femmes ont mis en lumière la nécessité d'habiter une ville sécuritaire. Ces femmes ont aussi exprimé des revendications sur l'habitation, les services de garde, l'accessibilité universelle et plaidé en faveur d'un aménagement urbain qui tient davantage compte des contraintes de la conciliation travail-famille.

La Ville de Montréal a répondu aux attentes en instaurant le programme « Femmes et ville » en 1990. La sécurité des femmes est rapidement devenue une question prioritaire. La Ville a d'abord voulu brosser le portrait de la situation. Des différences importantes sont apparues : beaucoup plus de femmes (60%) que d'hommes (15%) avouent avoir peur de se promener seul(e)s dans leur quartier le soir. En 1992, le colloque « J'accuse la peur », auquel participaient des groupes de femmes, des institutions publiques ainsi que des professionnels et professionnelles, a donné un sens à ces écarts et permis de mieux comprendre l'insécurité des femmes en ville. À la suite du colloque, la Ville a pris un certain nombre d'engagements pour améliorer la sécurité des femmes sur son territoire. Un plan d'action a été élaboré, inspiré

Un exemple
d'application
d'ADS.

Aménagement urbain :

- Sécurité
- Service
- Accessibilité

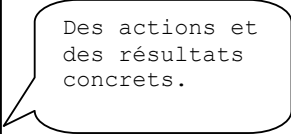
notamment des expériences effectuées à Toronto. (METRAC, Safe City Committee)

Plusieurs objectifs ont été fixés, par exemple :

- améliorer la sécurité des femmes dans les installations de la Ville;
- se donner des outils pour accroître la sécurité et le sentiment de sécurité des femmes;
- déterminer des critères pour assurer un aménagement sécuritaire des espaces et des édifices publics;
- favoriser la concertation entre les organismes du milieu et les groupes de femmes.

Divers actes ont ainsi été posés :

- production du « Guide d'enquête sur la sécurité des femmes en ville » permettant de détecter les correctifs à apporter à l'environnement urbain pour le rendre plus sécuritaire, du point de vue des femmes;
- organisation de marches exploratoires dans certains établissements de la municipalité (centres sportifs et communautaires) avec des citoyennes, des employées de la ville, des élues, des aménageuses et des journalistes;
- publication de deux guides d'aménagement sécuritaire, l'un pour les stationnements, l'autre pour les ensembles résidentiels;
- élargissement du mandat du programme de sécurité urbaine Tandem pour y inclure un volet « Sécurité des femmes »; réalisation d'une campagne de sensibilisation auprès des hommes;
- collaboration à la mise sur pied du Comité d'action femmes et sécurité urbaine (CAFSU) qui rassemble des groupes de femmes, des organismes communautaires et des institutions publiques (Ville de Montréal, Communauté urbaine de Montréal (CUM), Service de police de la CUM, Société de transport de la CUM, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Montréal-Centre);



Des actions et des résultats concrets.

- collaboration à la réalisation du plan d'action annuel du CAFSU. Depuis 1992, ce partenariat a permis de réaliser plusieurs activités : campagne de sensibilisation, forum, création du prix « sécurité des femmes pour promouvoir les actions locales et régionales », mise en place du service de descente entre deux arrêts avec la STCUM, élaboration de politiques institutionnelles.

L'expertise développée dans le dossier de la sécurité des femmes sert aussi à guider les politiques de divers niveaux de gouvernement en la matière. La Communauté urbaine de Montréal a, à titre d'exemple, mis à profit cette expertise en inscrivant dans son « Plan d'action en matière de sécurité urbaine et de prévention du crime » la compilation distincte des données par sexe et la dimension « sécurité des femmes ».

L'expérience des dernières années démontre que l'efficacité des actions de la municipalité repose en grande partie sur les relations de collaboration développées avec l'ensemble des partenaires communautaires et les catégories de public concernées.

L'ADS peut aider à guider l'orientation des politiques.



Fiche signalétique no 5

L'approche « genre et développement »
(Centre canadien d'étude et de
coopération internationale)



L'approche « genre et développement »⁹

Approche du
Centre canadien
d'étude et de
coopération
internationale.

Résumé

Ce document porte sur l'approche « *genre et développement* » dans les programmes de développement international. Il présente, dans une première partie, une évaluation des problèmes concernant les rapports de genre présents dans les programmes ou les projets existants. Des solutions sont ensuite proposées suite à l'analyse des questions de l'égalité et de l'équité du genre en tant que concept social ainsi que du pouvoir et des limites du développement. La deuxième partie expose les outils d'analyse « genre et développement » et leurs applications aux programmes, projets et politiques. Ce qui permet d'élaborer les outils de travail sont la division du travail selon le genre, les types de travail, l'accès aux ressources et bénéfiques, les facteurs d'influence, la condition et la situation, les besoins pratiques et les intérêts stratégiques, les niveaux de participation et les possibilités de transformation. À la fin du document, une comparaison utile est établie entre l'approche « intégration des femmes au développement » (IFD) et celle de « genre et développement » (GED).

Analyse des
questions de
l'égalité et du
genre, en tant
que concept
social.

Source bibliographique :

CENTRE CANADIEN D'ETUDE ET DE COOPERATION INTERNATIONALE (CECI). *Approche genre dans les projets de coopération au développement*, CECI, Hiver 1998.

⁹ Pour les besoins de la session de formation, la fiche de ce document a été réalisée uniquement à partir d'extraits sur la conception de l'approche « genre et développement » telle que synthétisée par le CECI.

DÉFINITION

« L'analyse genre et développement apparaît de plus en plus comme une approche progressive de la question du développement, à partir des perspectives et des expériences des femmes. Elle est née des expériences des femmes du tiers-monde, suivant les efforts visant à les intégrer dans le développement traditionnel, et des efforts croissants des femmes du Nord et du Sud désireuses de proposer une autre analyse et de nouveaux moyens d'action. Elle fait partie d'un effort plus vaste visant à créer un autre modèle de développement; un modèle plus global qui dépasse l'analyse strictement économique pour intégrer dans sa définition du développement, l'environnement, la viabilité et la qualité (personnelle, éthique, culturelle). » (p.12)

FONDEMENTS

L'approche « genre et développement » (GED) se fonde sur :

- l'examen des obstacles sous-jacents à la participation égale, visant et mesurant l'équité des impacts et non pas uniquement l'égalité des chances;
- le genre perçu comme une construction sociale, changeante;
- les différences dans l'exercice du pouvoir par les hommes et les femmes;
- les effets différents des projets de développement sur les hommes et les femmes;
- les différentes perspectives des hommes et des femmes sur les projets de développement.

« Notre compréhension des processus et des programmes de développement n'est pas statique. Nous avons réalisé que d'ajouter une composante femmes aux projets de développement ne suffit pas à changer la vie des femmes. Nous nous sommes rendu compte que le cadre de travail à l'Intégration des Femmes au Développement

« L'analyse « genre et développement » apparaît de plus en plus comme une approche progressive de la question du développement, à partir des perspectives et des expériences des femmes. »

Égalité/Équité

Genre : construction sociale.

Concept de genre :

« "Le genre en tant que concept social" est la pierre angulaire de notre analyse; nous savons que les rapports entre les femmes et les hommes peuvent être changés et que des stratégies de développement précises peuvent promouvoir et appuyer ce changement. »

(IFD) prédominant n'a su ni définir le problème essentiel, soit la subordination des femmes, ni établir les principales contraintes qui limitent les femmes. L'analyse GED cherche à comprendre la subordination des femmes, mais elle nous incite également à examiner toutes les initiatives de développement et propose quelques pistes d'action pour l'avenir. "Le genre en tant que concept social" est la pierre angulaire de notre analyse; nous savons que les rapports entre les femmes et les hommes peuvent être changés et que des stratégies de développement précises peuvent promouvoir et appuyer ce changement. » (p. 24)

STRATÉGIE D'IMPLANTATION

Dans un premier temps, l'équipe de travail 1) définit le problème comme étant l'état de subordination et de désavantage perpétuel des femmes et l'impossibilité dans laquelle elles se trouvent de participer et de profiter pleinement du processus de développement; 2) analyse les causes du problème comme étant la structure et la dynamique des rapports entre les genres et 3) propose la solution de donner aux femmes l'accès au pouvoir et à l'égalité.

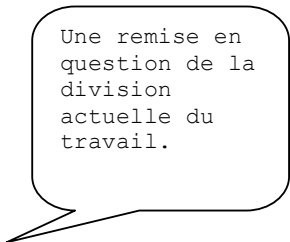
L'approche GED comporte des outils conceptuels :

1. Les outils conceptuels guidant l'analyse des rapports entre les sexes :

- La division du travail selon le genre : comment s'organise le travail dans les collectivités touchées par le projet? Quel travail rémunéré et non rémunéré les femmes et les filles accomplissent-elles? Quel travail rémunéré et non rémunéré les hommes et les garçons accomplissent-ils? Quelles répercussions cette division du travail a-t-elle en ce qui a trait à la réalisation des objectifs du programme-projet? Le projet tend-il à consolider ou à remettre en question la division actuelle du travail?
- Les types de travail : lié à la production, lié à la reproduction, lié à la collectivité : Quels types de travail accomplissent les femmes et les hommes? Comment un programme-projet influera-t-il sur le travail des femmes et des hommes lié à la production, à la reproduction et à la

3 étapes d'implantation :

- 1- Définir le problème;
- 2- Analyser les causes;
- 3- Proposer la solution de donner aux femmes l'accès au pouvoir et à l'égalité.



Une remise en question de la division actuelle du travail.

- Organisation du travail.
- Type et nature du travail.
- Accès et contrôle des ressources.

collectivité et quelles conséquences aura le projet sur ces différents types de travail?

- L'accès et le contrôle différenciés des ressources politiques, économiques et de temps et les bénéfices :

pour les ressources (incluant les ressources économiques ou productives tels la terre, l'équipement, les outils, la main-d'œuvre, l'argent, le crédit, les compétences utiles en vue de gagner un revenu; les ressources politiques tels les organisations représentatives et le leadership : à quelles ressources liées à la production les femmes et les hommes ont-ils chacun accès? Quelles ressources liées à la production sont contrôlées par chacun d'eux? Quelles répercussions ces faits ont-ils sur les activités des programmes-projets? Comment un projet peut-il contribuer à donner aux femmes un meilleur accès aux ressources et un meilleur contrôle de ces ressources?

pour les bénéfices (incluant les besoins essentiels tels la nourriture, les vêtements, le logement, l'argent, un revenu, la possession de biens, l'éducation et la formation, le pouvoir, le prestige, le statut ainsi que la possibilité de poursuivre de nouveaux intérêts) : quels bénéfices les femmes et les hommes tirent-ils chacun du travail lié à la production, à la reproduction et à la collectivité et de l'utilisation des ressources? Quels bénéfices contrôlent-ils chacun, de manière à les utiliser comme bon leur semble? Quelles en sont les répercussions sur les activités des programmes-projets? Comment peut-on accroître l'accès des femmes aux bénéfices et le contrôle de ceux-ci par les femmes?

- Les facteurs d'influence (tels les facteurs socioculturels, économiques, politiques, environnementaux, démographiques, juridiques, internationaux, religieux et l'éducation) : quels facteurs clefs (passés, présents et futurs) ont des répercussions sur les rapports entre les genres, la division du travail, l'accès aux ressources, le contrôle de ces ressources et modifient ces données? Quelles contraintes et quelles possibilités ces facteurs imposent-ils dans la promotion de l'égalité entre les genres et du pouvoir aux femmes?

- Bénéfices pour qui?

- Facteurs qui influencent positivement ou négativement la promotion de l'égalité.

2. Les outils conceptuels utilisés pour définir le travail de développement :

- Le cadre d'analyse de Harvard : outil de collecte de données dont l'équipe se sert pour décrire et analyser celles-ci sous forme de tableaux portant sur les rapports entre les genres dans une collectivité donnée (voir photocopies).
- La condition (l'état matériel des personnes, leur champ d'expérience immédiat) et la situation (la position sociale et économique des personnes) : comment et dans quelle mesure les activités de programmes-projets et les politiques des organisations contribuent-elles à améliorer la condition des femmes et des hommes? Comment et dans quelle mesure contribuent-elles à améliorer la situation des femmes dans la société?

Outillage vers une définition du travail.

- Des outils pour analyser les rapports de genre.

- Des outils pour analyser les conditions des hommes et des femmes.

La condition et la situation

Exemple :

- Comment les activités des programmes et les politiques des organisations contribuent-elles à améliorer la condition des femmes et des hommes?

- Les besoins pratiques (liés à la condition des femmes) et les intérêts stratégiques (intérêts à long terme liés à la situation des femmes) : comment et dans quelle mesure les activités des programmes-projets et les politiques des organisations tiennent-elles compte des besoins pratiques des femmes et des hommes? Comment et dans quelle mesure tiennent-elles compte des intérêts stratégiques de la collectivité en général et des femmes en particulier?
- Les niveaux de participation : quel est le type de participation des femmes et des hommes dans le programme-projet et dans l'organisation? Quelle est la nature des bénéfices qu'en tirent les femmes et les hommes? Dans quelle mesure les femmes sont-elles des agents actifs à chaque étape du programme-projet et de l'élaboration des politiques et de la mise en œuvre de celles-ci?
- Les possibilités de transformation : comment le programme-projet contribue-t-il ou contribuera-t-il à la transformation des rapports entre les genres? Comment contribue-t-il ou contribuera-t-il à la transformation des rapports entre les défavorisés et les mieux nantis?

Les conditions favorables à l'intégration de la GED dans les organisations de développement sont les suivantes :

- l'engagement, l'appui et le leadership des cadres supérieurs;
- la création d'un mécanisme favorisant l'intégration de la GED
- la sensibilisation à la question des genres dans l'organisation tout entière;
- le partage et la « reformulation » de l'analyse avec les partenaires outre-mer;
- l'élaboration de lignes directrices ou d'une politique GED dans l'organisation;
- l'incitation à l'intégration des questions liées au genre dans tous les programmes et non seulement dans les projets de femmes;

- Des outils qui permettent de tenir compte des besoins et des intérêts liés aux conditions des femmes.
 - Des outils qui évaluent la participation des femmes.

Comment tout cela transforme-t-il les rapports entre les hommes et les femmes, entre les riches et les pauvres?

Les possibilités de transformation

Exemple :
 - Comment le programme-projet contribue-t-il à la transformation des rapports entre les genres et des rapports entre les défavorisés et les mieux nantis?

Élaboration des conditions gagnantes à l'intégration de la GED dans les organisations de développement.

- la mesure, à toutes les phases du programme-projet, des incidences sur les femmes;
- la modification des méthodes d'élaboration et de gestion afin de mieux aborder les questions liées au genre, promouvoir les intérêts stratégiques des femmes et évaluer les effets des projets sur les femmes et sur les hommes;
- la collecte des données préparatoires au projet sur les rapports socio-économiques entre les femmes et les hommes dans la région visée par le projet;
- l'augmentation du nombre de femmes aux postes de cadres supérieurs en ce qui a trait aux projets et à la gestion de l'organisation;
- la considération de l'équité salariale et l'élimination des ghettos de cols roses là où ils existent;
- l'adoption d'un plan d'action positif dans le recrutement, la dotation en personnel et les politiques de perfectionnement des ressources humaines.

À DISCUTER

C'est dans le secteur du développement qu'a été appliquée en premier l'analyse différenciée par l'approche GED, qui s'intéressait moins aux femmes comme groupe social qu'aux rapports de genre à transformer afin d'assurer la participation des femmes. S'inscrivant dans le cadre d'une vision du développement essentiellement « économiste », l'approche GED a mis l'accent sur les inégalités dans la seule division du travail. Cette limite a pour effet d'écarter les domaines du partage des tâches domestiques et de la répartition politique du pouvoir entre les hommes et les femmes, procédé qui met en doute la volonté déclarée de réviser l'ensemble des rôles et des rapports sociaux de genre. N'y a-t-il donc pas un risque, dans cette manière utilitaire de concevoir le développement, de se

Pour aller plus loin.

Réaménagement ou transformation des rapports?

contenter de réaménager la complémentarité des sexes dont on prétend se défaire?

Des outils

LE CADRE D'ANALYSE DE HARVARD

On trouvera la description du cadre d'analyse de Harvard dans *Les femmes dans le développement : grille d'analyse des projets*, rédigé par Catherine Overholt, Mary B. Anderson, Kathleen Cloud et James E. Austin (Kumarian Press, 1985).

Ce cadre d'analyse est un outil de collecte de données qui permet d'organiser et de répartir l'information en tableaux et peut être adapté à de nombreuses situations. L'information recueillie peut être aussi générale, détaillée ou spécifique à un secteur que voulu. Le cadre peut être un outil efficace de formation et de sensibilisation tant pour les organisations de développement que pour la collectivité.

Le cadre d'analyse sert à décrire et analyser les rapports entre les genres dans une collectivité donnée; mais il n'offre aucun conseil quant aux orientations à donner au développement. L'analyse fondée sur le genre présentée dans ce manuel joint des éléments du cadre d'analyse de Harvard à des notions telles que la subordination des femmes, les intérêts stratégiques des femmes et des hommes et la transformation de rapports entre les genres pour en arriver à une démarche de développement qui vise spécifiquement la justice sociale de même que la pleine participation et l'autodétermination des femmes et des hommes.

Le cadre d'analyse de Harvard comporte trois principaux volets :

- Le profil d'activités recense toutes les tâches pertinentes liées à la reproduction et examine la question : Qui fait quoi ? En ce qui nous concerne, nous pouvons ajouter la catégorie du travail liée à la collectivité pour compléter la base d'information. Selon le contexte, on pourra indiquer le moment, la fréquence et le lieu de travail et ajouter des sous-catégories (par exemple, filles-garçons, femmes et hommes âgé(e)s.
- Le profil « accès et contrôle » : « ressources et bénéfiques » recense et dresse la liste des ressources utilisées pour mener à bien les tâches identifiées dans le « profil d'activités ». Il indique qui a accès aux ressources et qui en contrôle l'utilisation. On pourra ajouter des catégories pour les ressources politiques et économiques ainsi que pour la ressource « temps ». Le profil énumère également les profits réalisés grâce à la production domestique (et

communautaire) et fait mention de l'utilisation des ressources. Des colonnes indiquent si les femmes et les hommes ont ou non accès à ces ressources et s'ils en contrôlent l'utilisation.

- Les facteurs d'influence : ce tableau énumère les facteurs qui ont des effets sur la différenciation selon le genre identifiée dans les profils. L'énumération des influences passées et présentes peut laisser entrevoir les changements et tendances à venir. Ces facteurs peuvent en outre être considérés en fonction des possibilités et des contraintes qu'ils présentent en ce qui a trait à la participation accrue des femmes aux programmes et projets de développement.

LE CADRE D'ANALYSE DE HARVARD (suite)

1. PROFIL D'ACTIVITÉS		
A. Activités liées à la production Agriculture : activité no. 1 activité no. 2, etc. Création de revenu : activité no. 1 activité no. 2, etc. Emploi : activité no. 1 activité no. 2, etc. Autres :	Femmes-filles	Hommes-garçons
B. Activités liées à la reproduction Liées à l'eau : activité no. 1 activité no. 2, etc. Liées au combustible : Préparation des aliments : Soins des enfants : Liées à la santé : Ménage et réparations : Liées au marché : Autres :		

2. PROFIL « ACCÈS ET CONTRÔLE »		
A. Ressources Terre Équipement Main-d'œuvre Argent comptant Éducation-formation, etc. Autres	Accès Femmes Hommes	Contrôle Femmes Hommes
B. Bénéfices Revenu gagné à l'extérieur du foyer Possession de biens Besoins essentiels (nourriture, vêtements, logement) Éducation Pouvoir politique/prestige, etc.		

3. FACTEURS D'INFLUENCE			
	Impact?	Possibilités?	Contraintes?
Politiques Économiques Culturels touchant l'éducation Environnementaux Juridiques Internationaux Autres			

PROGRAMMES ET PROJETS : QUESTIONS À POSER

Les questions suivantes sont extraites d'un document préparé par Sara Hlupekile Longwe de Zambie. Nous traduisons ici la section intitulée « Exemples de questions à poser au sujet de la contribution d'un projet au développement des femmes ».

1) Questions liées à l'identification des problèmes

- L'évaluation des besoins a-t-elle tenu compte des problèmes et des besoins différents ou particuliers des femmes de la collectivité?
- Comment le problème que l'on vise à résoudre par ce programme-projet touche-t-il différemment les femmes et les hommes?
- Les femmes ont-elles participé à l'évaluation des besoins? A-t-on demandé l'opinion des femmes de la collectivité au sujet de leurs problèmes et de leurs besoins?
- Y a-t-il eu une évaluation de la situation des femmes quant aux problèmes possibles comme leur charge de travail plus lourde, leur manque d'accès relatif aux ressources et aux opportunités ou le manque de participation au processus décisionnel?

2) Questions concernant la stratégie du projet

- Le projet vise-t-il un groupe cible composé de femmes et d'hommes?
- Les femmes de la collectivité touchée et du groupe cible ont-elles été consultées concernant les meilleurs moyens de résoudre le problème?
- La stratégie d'intervention choisie risque-t-elle d'ignorer les femmes du groupe cible, par exemple en raison de leur charge de travail plus importante et du fait qu'elles travaillent davantage à la maison?
- La stratégie vise-t-elle simplement à apporter des bénéfices aux femmes ou prévoit-elle également accroître leur participation et leur pouvoir pour qu'elles soient plus aptes à surmonter les situations problématiques?

3) Questions concernant les objectifs du projet

- Les objectifs du projet indiquent-ils clairement que les bénéfices sont destinés également aux femmes et aux hommes?

- De quelle façon spécifique le projet donnera-t-il plus de pouvoir aux femmes? Par exemple leur donnera-t-il un meilleur accès au crédit? Leur participation à la prise de décisions au niveau de la famille et de la collectivité sera-t-elle accrue? Leur liberté de disposer du revenu découlant de leur propre travail sera-t-elle accrue?
- Les objectifs remettent-ils en question la division traditionnelle selon le sexe, du travail, des tâches, des possibilités offertes et des responsabilités des femmes et des hommes?
- Des moyens précis sont-ils proposés pour encourager et permettre aux femmes de participer au projet en dépit du fait qu'elles travaillent davantage à la maison et qu'elles sont dans une position de subordination au sein de la collectivité?

4) Questions concernant la gestion du projet

- Y a-t-il une politique claire à l'intention des gestionnaires sur l'intégration des femmes au processus de développement?
- Les femmes et les hommes de la collectivité visée sont-ils représentés également au sein du comité de gestion?
- Y a-t-il chez les gestionnaires un besoin de formation en ce qui a trait à la sensibilisation aux questions liées au genre et à l'analyse fondée sur le genre?
- Les gestionnaires peuvent-ils compter sur les ressources humaines et l'expertise nécessaires pour gérer et superviser la composante « émancipation des femmes » au sein du projet?

5) Questions concernant la mise en œuvre du projet

- Les méthodes de mise en œuvre font-elles suffisamment appel aux organisations de femmes et aux réseaux existants telles les associations de femmes, les organisations confessionnelles et les organisations politiques?
- Les femmes font-elles partie de l'équipe de mise en œuvre?
- Les femmes du groupe cible participent-elles à la mise en œuvre du projet?
- Y a-t-il des méthodes permettant de mesurer les progrès réalisés dans les efforts pour rejoindre les femmes? On pourrait par exemple vérifier s'il y a une augmentation de leur revenu, un rôle de leadership plus soutenu, une plus grande utilisation du crédit, une participation accrue à la gestion et à la

mise en œuvre des projets et une influence accrue sur le processus décisionnel.

6) Questions concernant les résultats du projet

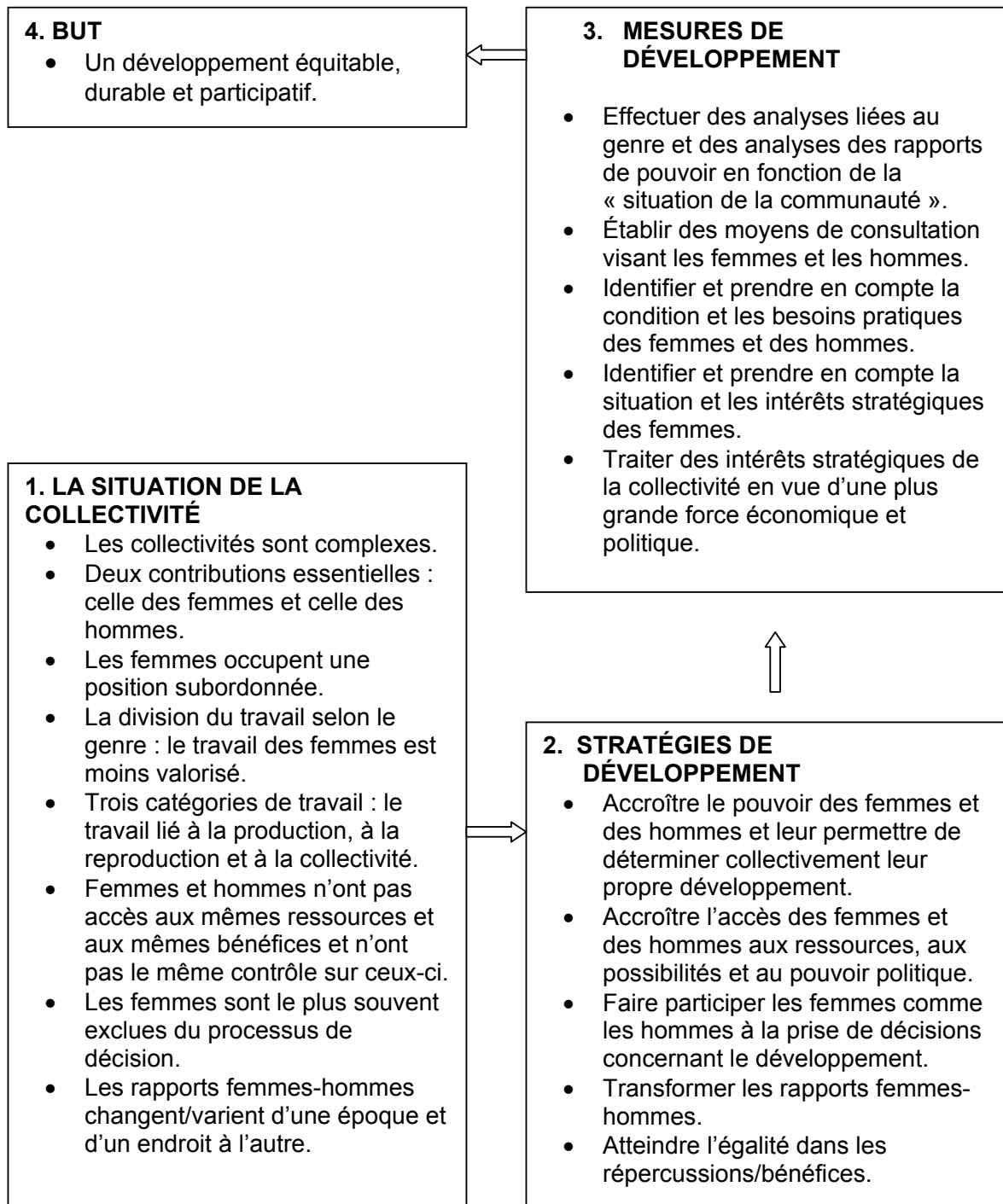
- Les femmes par rapport aux hommes reçoivent-elles une part équitable des bénéfices découlant du projet?
- Le projet corrige-t-il un partage auparavant inégal des bénéfices?
- Le projet donne-t-il aux femmes plus de contrôle des ressources matérielles, un meilleur accès au crédit et à d'autres possibilités et plus de contrôle des bénéfices découlant de leurs efforts de production?
- À long terme, quels sont les effets (probables) du programme-projet en ce qui concerne la capacité des femmes de prendre leur vie en main, de comprendre leur situation et les problèmes auxquels elles font face et de prendre collectivement des mesures pour résoudre leurs problèmes?

DE L'APPROCHE IFD À L'APPROCHE GED

« IFD » et « GED » sont parfois interchangeables. Ce diagramme donne un aperçu de certaines des différences fondamentales entre l'approche IFD, que la plupart d'entre nous connaissons, et l'approche GED telle que présentée dans ce manuel. Il s'agit d'une version très simplifiée qui peut être utilisée comme aperçu ou être distribuée aux participant(e)s. On peut examiner plusieurs aspects des deux thèmes.

INTÉGRATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT (IFD)	GENRE ET DÉVELOPPEMENT (GED)
1. L'approche	
<ul style="list-style-type: none"> • Une approche qui considère les femmes comme étant le problème. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une approche du développement.
2. Le centre d'intérêt	
<ul style="list-style-type: none"> • Les femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les rapports femmes-hommes.
3. Le problème	
<ul style="list-style-type: none"> • L'exclusion des femmes (qui représentent la moitié des ressources potentielles de production) du processus de développement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les relations de pouvoir inégales (riches et pauvres, femmes et hommes) qui empêchent un développement équitable ainsi que la pleine participation des femmes.
4. L'objectif	
<ul style="list-style-type: none"> • Un développement plus efficient, plus efficace. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un développement équitable et durable, où les femmes et les hommes prennent les décisions.
5. La solution	
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Intégrer</i> les femmes au processus de développement existant. 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Accroître</i> le pouvoir des plus démunis et des femmes. • <i>Transformer</i> les relations non égalitaires.
6. Les stratégies	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projets pour femmes. • Volets femmes. • Projets intégrés. • Accroître la productivité des femmes. • Accroître le revenu des femmes. • Accroître la capacité des femmes d'effectuer les tâches traditionnellement liées à leur rôle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier/considérer les besoins pratiques déterminés par les femmes et les hommes en vue d'améliorer leur condition. • Traiter en même temps des intérêts stratégiques des femmes. • Faire face aux intérêts stratégiques des pauvres par un développement axé sur les gens.

Voici un autre tableau qui peut servir à présenter les principales idées ou composantes de l'analyse « genre et développement » telle que décrite dans la première partie du présent document.



2.

**Tableau synthèse
des différentes approches
gouvernementales et paragouvernementales***

* tableau préparé par Micheline de Sève


Tableau comparatif des approches

INSTANCES Responsable du dossier	CONSEIL DE L'EUROPE Groupe de spécialistes	Canada Condition féminine Canada	QUÉBEC Comité interministériel	FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS Comités femmes et villes	GENRE ET DÉVELOPPEMENT* Agences de développement diverses
Nom	Approche intégrée de l'égalité ou « mainstreaming »	Analyse comparative entre les sexes	Analyse différenciée selon les sexes	Approche différenciée selon les sexes	Approche genre et développement
Valeur dominante	Égalité	Équité	Égalité	Équité	Équité
Objectif premier	Garantir l'égalité entre les femmes et les hommes.	Repérer et corriger les écarts de traitement entre les femmes et les hommes.	Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.	Améliorer la qualité de vie des citoyennes.	Intégrer dans le développement l'importance des deux sphères d'activités, aussi bien publique que privée.
Stratégie	« Mainstreaming », c'est-à-dire l'intervention dans l'organisation générale de la société en priorisant les centres décisionnels.	Introduire la sexospécificité comme catégorie d'évaluation des politiques gouvernementales.	Mobiliser progressivement l'ensemble de l'appareil gouvernemental par des expériences pilotes.	Augmenter le nombre de programmes destinés aux femmes et la place des femmes dans l'ensemble des programmes.	Faire ressortir l'utilité des tâches accomplies par les femmes dans les deux sphères.
Outil privilégié	Lois sur la parité entre les femmes et les hommes.	Guide d'indicateurs principalement statistiques.	Formations, consultations diverses auprès des décideurs.	Mesures spécifiques concernant les femmes.	Comptabiliser le travail rémunéré, mais aussi le travail non-rémunéré, à l'effort de développement.

critiques

Réflexions

Défi	Assurer le suivi des « bonnes pratiques » au delà des « bonnes paroles ».	Éviter la fragmentation des intérêts entre groupes de femmes ou d'hommes en compétition pour des ressources limitées.	Surmonter les résistances de l'appareil gouvernemental et rester en relation avec les groupes de femmes.	Éviter l'affrontement entre groupes communautaires et groupes de femmes pour des ressources limitées.	Donner aux femmes l'accès au pouvoir et à l'égalité dans la gestion du développement et non seulement augmenter leur productivité.
Piège	L'élitisme de la « grande politique » qui sert d'abord et avant tout des femmes en position privilégiée.	La « victimisation » vu l'intérêt à rester dans les clientèles cibles.	User ses énergies en pure perte par suite de la fréquence de mutations du personnel et des changements d'orientation politique.	Se satisfaire de mesures à caractère restrictif.	Augmenter la charge de travail des femmes sans affecter l'inégalité des rapports entre les hommes et les femmes.



* Ce bloc présente l'approche « genre et développement » pratiquée dans le domaine de la coopération internationale telle que synthétisée dans les documents du Centre canadien d'étude et de coopération internationales (CECI).

3.

**Retour au débat
sur deux valeurs de base du féminisme :
l'égalité et l'équité***

*Section rédigée par Micheline de Sève

Retour au débat sur deux valeurs de base du féminisme : l'égalité et l'équité

Au moment d'évaluer telle ou telle politique inspirée de l'analyse différenciée selon le sexe, nous voilà renvoyées au défi de réaliser l'équilibre entre deux notions contradictoires : celles de l'égalité et de l'équité.

Rien n'est jamais simple : égalité et équité sont deux principes à considérer pour qui recherche la justice. Malheureusement, ces deux valeurs forment un couple souvent orageux dans la vie de tous les jours. La première prétend traiter tous les individus de manière identique, mais ignore qu'au départ, la classe, la race, l'orientation sexuelle, le genre ou d'autres facteurs liés à l'appartenance à une catégorie sociale donne à certains une longueur d'avance sur les autres. La seconde introduit un facteur de pondération pour équilibrer les chances au moment de comparer entre des individus, ce qui redresse la balance entre les groupes, mais aboutit à préférer telle personne à telle autre sur la base de son rattachement à une catégorie sociale plutôt que de retenir d'emblée le ou la meilleur.

Dans le premier cas, la justice se veut aveugle aux cas particuliers. Cela peut donner des résultats aberrants comme en témoigne une décision des années 1970. Dans la cause *Bliss c. A.G. Can*¹⁰, la Cour concluait que les femmes enceintes condamnées au chômage ne pouvaient se plaindre de discrimination en emploi. Sur ce plan, les savants juges estimaient que l'inégalité entre les sexes était créée par la nature et non par la loi. Certes, les femmes enceintes au chômage étaient traitées différemment des autres chômeurs, mais « parce qu'elles étaient enceintes et non parce qu'elles étaient des femmes ». La logique est simple : un et un font deux, indépendamment du sexe. Mais quand l'un est l'une, la même addition donne trois ou plus si l'une est enceinte.

¹⁰ F.P. ÉLIADIS et Reema KHAWAJA, « The Evolution of Women's Human Right in the Supreme Court of Canada », *Canadian Issues/Thèmes canadiens*, printemps 2000, p. 12-13.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les femmes, s'appuyant sur leurs convictions féministes, aient continué à se battre pour que la biologie ne serve plus d'excuse à l'exclusion sociale.

Atteindre l'objectif d'égalité entre les sexes exige d'introduire la notion d'équité pour améliorer les catégories existantes de façon à rendre justice aux femmes et aux hommes. Cela exige la prise en compte des différences qui faussent les résultats d'un traitement soi-disant « neutre » des individus, traitement qui creuse le sillon de l'écart entre les sexes.

Cela dit, une approche axée sur l'équité exige, à son tour, de pondérer les différences entre éléments comparables, mais non identiques. Les jugements de valeur sont dès lors inévitables. Entre les nombreuses heures de travail du chauffeur de taxi et la charge de travail de la mère à la tête d'une famille monoparentale, quelle base de comparaison faut-il établir? La bonne vieille complémentarité des sexes s'est précisément fondée sur l'équivalence des tâches et des responsabilités entre les « métiers » masculins et les « vocations » féminines. La rupture d'un couple où l'un travaille et l'autre prend soin de la maison aura-t-elle le même impact sur les deux conjoints? Dans une société où certains choix commandent prestige et revenu, l'équité peut se borner à désigner le prix de consolation des perdants, le but étant de réconcilier les « victimes » avec leurs « conditions ». Il convient de remettre en question nos interprétations et en outre, de se méfier des effets pervers des meilleures intentions. Par exemple, accorder un traitement de faveur à des adolescentes enceintes, qui a pour effet de leur permettre de poursuivre leurs études aussi bien que les autres, soulèvera des réticences. On pourrait craindre de banaliser la négligence à se protéger dans les rapports sexuels ou de multiplier le nombre de mères très jeunes et d'enfants aux prises avec des difficultés économiques et psychosociales quasi insurmontables.

Sans le souci de parvenir à l'égalité, l'équité peut s'accommoder de la hiérarchisation des sexes au nom de la complémentarité de leurs rôles; l'égalité peut gommer des disparités lourdes d'inéquités en faisant fi des différences entre individus selon leur identité de genre, de race, d'orientation sexuelle ou de classe.

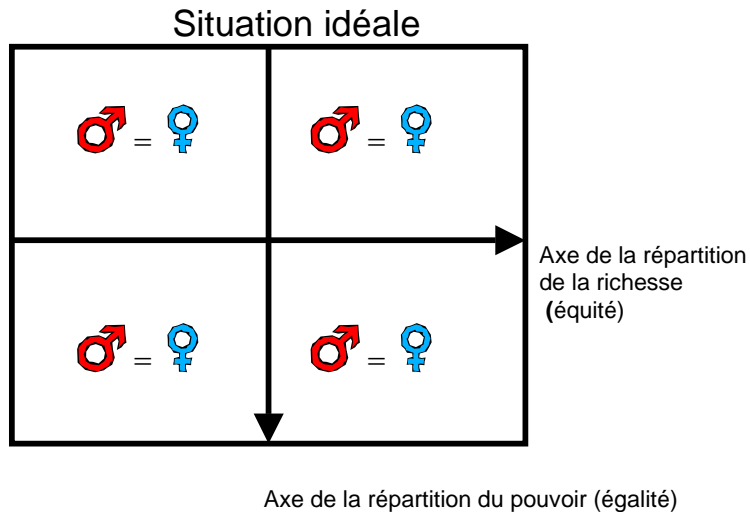
En fait, pour le meilleur et pour le pire, l'une comme l'autre notion sont des éléments indispensables à la formulation d'une perspective féministe en ce qui a trait à l'approche différenciée selon les sexes. Un traitement équitable permet d'améliorer le sort des femmes grâce à des pressions constantes dans le cadre de réclamations spécifiques, mais ne garantit pas de mettre un terme à la domination d'un sexe sur l'autre. Des droits égaux permettent aux femmes d'accéder au pouvoir et à la richesse, privilège jusqu'ici réservé aux hommes, mais laissent intacte la surcharge de travail qui incombe aux « aidantes naturelles ».

Sans la volonté de réaliser à la fois l'égalité de droit et celle de fait entre les hommes et les femmes, des mesures différenciées selon le sexe viendront renforcer la division traditionnelle entre rôles féminins et masculins. Les mesures de conciliation « travail/famille » visent plus souvent l'adaptation des femmes à la double journée de travail que la redistribution des tâches entre les femmes et les hommes. La reconnaissance de la différence sexuelle a légitimé historiquement le dispositif qui s'accompagne en général de la domination d'un sexe sur l'autre. D'un autre côté, traiter les hommes et les femmes de la même manière fausse les résultats du jeu. Sans le recours à l'équité, le principe de l'égalité reste lettre morte puisque le poids des handicaps sociaux et des discriminations structurelles empêche plus de femmes que d'hommes d'exercer certains choix ou d'atteindre des résultats comparables à ceux des hommes.

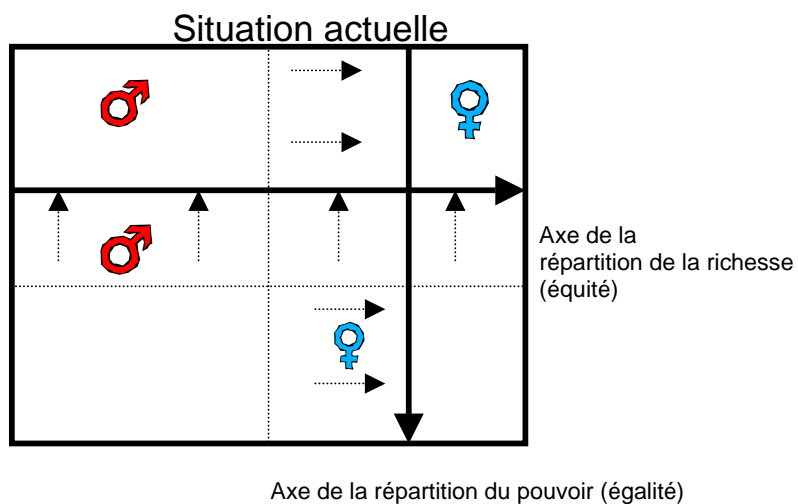
La juxtaposition de l'égalité et de l'équité peut seule rendre justice aux conditions universelles d'exercice de l'humanité des femmes comme des hommes. Être au monde ou le faire, l'un et l'autre ne sont-ils pas le tissu quotidien de la vie en société ?

Le débat est ouvert, un débat politique essentiel pour définir notre identité et notre avenir.

Comparaison de la situation idéale et actuelle de l'égalité et de l'équité entre les hommes et les femmes



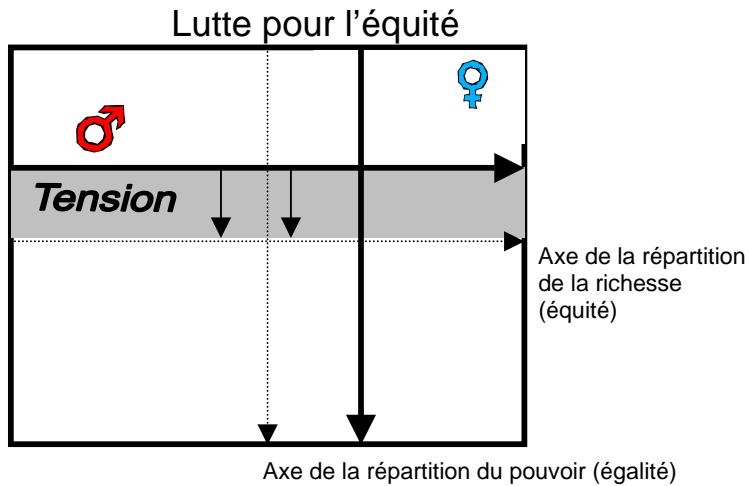
Une situation idéale serait une société dans laquelle les hommes et les femmes vivraient une situation d'équité en terme de partage de la richesse et d'égalité en terme de partage du pouvoir.



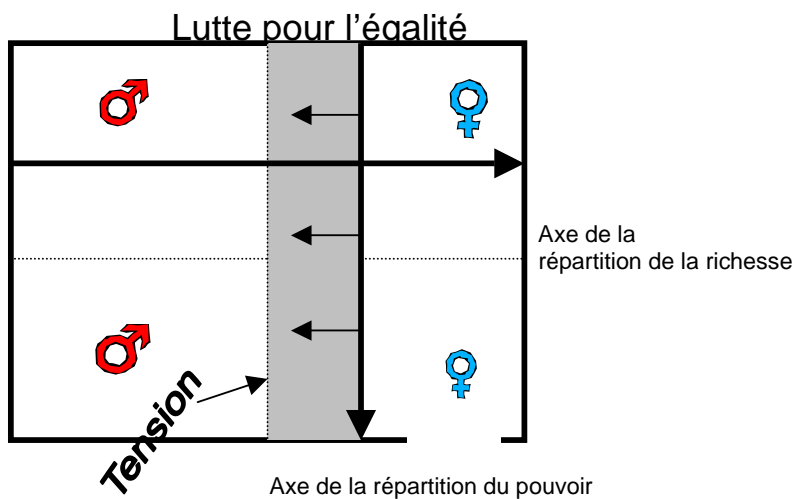
La situation des hommes et des femmes dans notre société actuelle est en déséquilibre et met en cause des rapports d'inégalité et d'inéquité se traduisant par :

- une plus forte proportion des hommes ayant accès au pouvoir et à la richesse
- une forte proportion de femmes n'ayant accès ni à la richesse ni au pouvoir
- une proportion d'hommes plus pauvres, mais avec plus de pouvoir que les femmes.

Une tension entre deux logiques : la lutte pour l'égalité et la lutte pour l'équité



Dans la lutte pour l'équité, l'axe du pouvoir sera peu modifié. Les luttes favoriseront des changements surtout sur l'axe de la répartition de la richesse.



Dans la lutte pour l'égalité, l'axe de l'équité sera moins touchée. Les luttes favoriseront des changements surtout sur l'axe de la répartition du pouvoir.

Illustration de la tension équité / égalité : le cas des pensions alimentaires.

Pour illustrer la lutte pour l'égalité et la lutte pour l'équité, rappelons-nous l'« Affaire Thibaudeau » introduite en 1989 sur les pensions alimentaires.

Alors travailleuse au C.L.S.C. Des Forges de Trois-Rivières , divorcée et mère de deux enfants d'âge scolaire primaire, madame Thibaudeau déclarait la guerre au fisc. Son but : casser la loi de l'impôt qui veut que la pension alimentaire soit imposable pour la personne qui la reçoit et déductible pour celle qui la verse. et ce, tant au niveau fédéral que provincial. Une longue longue lutte s'engagea et ce n'est qu'à partir du 1 mai 1997 que l'abolition de l'imposition des pensions fut effective. Enfin, on reconnaissait la responsabilité partagée des parents séparés ou divorcés sans pénalité ou avantage fiscal. Une avancée importante en terme d'équité... pour les femmes qui travaillent!

Sans doute madame Thibaudeau avait-elle les conditions personnelles et plus tard collectives pour mener une telle lutte. Faut-il comprendre que son rapport au pouvoir était déjà bien articulé pour revendiquer la considération nécessaire face à l'inéquité soulevée.

Faisons maintenant le parallèle avec une situation semblable où Louise, aussi au début de la quarantaine et mère de deux enfants d'âge scolaire-primaire vient de se séparer pour mettre un terme à sa situation de violence familiale. Vu sa précarité économique, elle se voit contrainte à demander de l'aide sociale pour survivre au changement. Mais voilà que Louise se voit obligée de faire un recours légal en pension alimentaire. Après avoir traversée les affres d'une situation de violence, Louise a peur et n'est pas en mesure de revendiquer. Ses ressources

personnelles lui sont à peine suffisantes pour assainir le climat familial. Les démarches juridiques lui semblent une montagne et le pouvoir lui échappe.

Dans le cas de Louise, comme dans celui de plusieurs autres femmes victimes de violence, sa première lutte en sera une d'égalité. Le simple fait de se reconnaître comme une personne à part entière ayant droit à la dignité et au respect, au-delà des rôles et responsabilités que la société lui incombe, apparaît d'une importance primordiale. Aidée par des ressources du milieu à se sortir de la culpabilité et de l'isolement, elle a dû se refaire une estime personnelle avant de trouver la force de revendiquer. Le facteur temps jouant à son appauvrissement, elle entreprend donc son recours en pension alimentaire pour finalement comprendre que le montant fixé, si versé, lui sera entièrement déduit de sa prestation mensuelle. C'est à dire que le ministère de la Solidarité Sociale reconnaît toujours la pension alimentaire comme étant un revenu.

Morale de cette histoire... Faut-il d'abord s'affranchir des conséquences néfastes d'une répartition inégale du pouvoir, tant privée que sociale, avant de s'avancer sur le chemin de la répartition de la richesse?

La mobilisation des ressources du milieu serait-elle plus facile lorsqu'il s'agit d'équité? Quels seraient les enjeux à considérer si Louise et ses semblables décidaient de ne plus déclarer les pensions alimentaires comme étant un revenu?

Une zone de tension apparaît. Et tant que Louise ne collectivisera pas sa situation pour se redresser dans un rapport d'égalité, et corriger structurellement les manques d'équité, la pauvreté ne risque-t-elle pas de se féminiser encore pour des générations à venir. Et si Louise, avec son deuxième secondaire, arrivait à se dépêtrer dans les dédales ministériels pour revendiquer ses droits d'équité en tant que

citoyenne lésée, par où devrait-elle commencer? Quel serait l'ordre des luttes à mener? Seul le nombre peut signifier l'importance et la nécessité du changement social. Encore faut-il que les actrices de ce changement soient en possession de tous leurs moyens pour assumer un premier pouvoir, celui de négocier.

Au privé comme sur la place publique, les considérants abondent dans les zones de tension mentionnées. Comment et à quel niveau les luttes pour l'équité et l'égalité s'entrecroisent-elles? Peuvent-elles aussi s'entrechoquer? Pouvons-nous identifier en quoi les répartitions du pouvoir et de la richesse expliqueraient qu'en 2001 nous sommes toujours en présence d'une flagrante incohérence systémique au fondement de pauvreté? En plus des zones de tension, il y a encore plusieurs zones grises.

4.

Des critiques pour pousser plus loin la réflexion.

Quelques résumés d'essais critiques.



Résumé no 1

Wendy Williams. Will government use of gender based analysis result in policies that reflect the diversity of women's lives?

(L'usage d'une analyse différenciée selon les genres par le gouvernement entraînera-t-il des politiques qui refléteront la diversité des expériences des femmes?)



Résumé

Dans ce synopsis, l'auteure s'interroge sur l'impact d'une analyse différenciée (*gender based analysis*) sur les services de santé offerts aux femmes. Sur la base de 11 entrevues auprès de femmes travaillant pour le Réseau de la santé de Terre-Neuve et du Labrador, la Clinique de santé des femmes au Manitoba, les comités d'action nationale sur le statut des femmes, le Comité québécois de suivi de Beijing et l'Institut canadien de recherche pour l'avancement des femmes, l'auteure décrit l'origine de l'analyse différenciée et propose quelques éléments de réflexion sur la provenance de l'analyse, son usage et la place grandissante qu'elle occupe au sein des instances gouvernementales. Elle formule aussi quelques critiques concernant l'application de l'analyse, la différence entre le militantisme féministe et les féministes au sein des gouvernements, la disparition des préoccupations des femmes dans le langage du genre, la formation de décideurs. L'auteure présente l'exemple du système de soins de santé en Colombie-Britannique. Enfin, elle propose un modèle d'évaluation critique ainsi que quelques recommandations.

Source :

Wendy Williams. Will government use of gender based analysis result in policies that reflect the diversity of women's lives? (L'usage d'une analyse différenciée selon les genres par le gouvernement entraînera-t-il des politiques qui refléteront la diversité des expériences des femmes?)

Williams, Wendy. « Will government use of a gender based analysis result in policies that reflect the diversity of women's lives? » in *Sur mesure : formulation des démarches de recherche, de politiques et de mesures visant à éliminer l'inégalité hommes-femmes*. (synopsis), Région des Maritimes, Le Centre d'excellence pour la santé des femmes, 1999, 7p.



Dans ce synopsis, l'auteure s'interroge sur l'impact d'une analyse différenciée (*gender-based analysis*) sur les services de santé offerts aux femmes. Depuis 1995, le Bureau de santé des femmes à Santé Canada a commencé à instaurer l'application de l'analyse différenciée aux politiques et lois en élaboration. De nombreux changements dans le système de santé canadien ont lieu qui pourraient être favorables aux femmes. Plusieurs projets ont commencé en Colombie-Britannique et seront suivis par d'autres dans les provinces de Terre-Neuve et de Québec dans la perspective de prendre en compte les besoins et les réalités des femmes. Il est important de les documenter et de les évaluer.

Sur la base de 11 entrevues effectuées auprès de femmes travaillant pour le Réseau de la santé de Terre-Neuve et du Labrador, la Clinique de santé des femmes au Manitoba, les comités d'action nationale sur le statut des femmes, le Comité québécois de suivi de Beijing et l'Institut canadien de recherche pour l'avancement des femmes, l'auteure décrit l'origine de l'analyse différenciée, propose de revoir quelques débats autour de l'analyse ainsi que quelques critiques.

Bien que l'expression « analyse différenciée » soit récente, l'analyse des politiques gouvernementales dans le but de voir si elles répondent aux besoins des femmes est pratiquée par les féministes depuis des décennies. La nouveauté réside dans la volonté des gouvernements fédéral et provinciaux de changer les processus d'élaboration des politiques et des programmes. Par ailleurs, l'idée de concevoir des mécanismes internes dans les gouvernements qui permettraient l'avancement des femmes est apparue il y a trente ans et a été plus spécifiquement articulée dans le programme d'action de la Conférence de Mexico en 1975.

Au Canada, les mécanismes internes ou rouages nationaux comme les désigne l'ONU, qui ont été développés pour promouvoir l'égalité de genre sont Condition féminine Canada, le Bureau de santé des femmes et le

Secrétariat d'État. Depuis 1995, le gouvernement fédéral a adopté une politique (formulée dans le Plan fédéral pour l'égalité de genre) exigeant de tous les départements et les agences fédérales qu'ils appliquent une analyse différenciée aux politiques et lois futures. En 1996, le ministère de la Justice a adopté une loi pour que chaque question soit analysée en fonction de son impact sur l'égalité des sexes et a publié plusieurs documents du cabinet qui devraient être examinés à partir d'une perspective de genre. Le processus d'instauration de l'analyse différenciée a été également adopté par l'Organisation mondiale de la santé, au sein de l'ONU. Mais malgré cela, et malgré la publication de plusieurs documents et des stages de formation, l'analyse différenciée demeure peu utilisée dans l'élaboration des politiques et vient souvent après que les décisions aient été prises.

L'auteure souligne la différence entre l'action féministe, essentiellement construite sur le respect de la différence et l'importance des expériences réelles vécues par les femmes, et l'activité des féministes au sein des instances gouvernementales qui vise un processus pour intégrer la vie des femmes dans les politiques publiques. Elle explique que, dans une certaine mesure, l'analyse différenciée représente un filet de sûreté pour les féministes au sein de la bureaucratie gouvernementale.

Williams souligne quelques inquiétudes par rapport à l'analyse différenciée. Cette analyse n'émanant pas du milieu des groupes de femmes provoque une incertitude chez ces dernières. Les femmes ne parlent pas de genre, mais bien de leurs expériences et de leur vie. Dans le processus d'application de l'analyse différenciée, sera-t-il clair pour les groupes de femmes que l'objectif est de placer les expériences à la fois des hommes et des femmes dans le processus d'élaboration des politiques? Un questionnement demeure également quant à l'identité et à l'expertise des personnes qui appliqueront l'analyse différenciée. L'analyse différenciée fait usage d'un langage neutre, basé sur la notion de genre, et peut donc entraîner la disparition du langage féministe et des termes référant aux expériences féminines utilisés par les groupes. Les statistiques utilisées ne

reflètent pas la diversité, plus particulièrement celle des femmes, et la question est de savoir si le gouvernement financera des recherches qualitatives pour s'assurer que la diversité des femmes soit bien représentée dans les nouvelles politiques. Il est également insuffisant de procéder à l'analyse uniquement à partir de la variable de genre; il faudrait pouvoir traiter le genre, la race et l'ethnie conjointement.

L'auteure présente un modèle de services de santé en Colombie-Britannique : en septembre 1997, le Bureau de santé des femmes, en collaboration avec le ministère pour l'Égalité des femmes, entreprend un projet d'évaluation de la planification des services de santé offerts aux femmes. Quatre éléments sont dégagés pour la réussite de l'intégration des questions de santé féminines dans la planification des services de santé régionaux : 1) la présence des femmes dans l'administration et comme conseillères des autorités régionales en santé, 2) la présence des groupes socio-économiques, 3) un lien de collaboration étroit entre les autorités de la santé et les groupes de femmes et, 4) des données locales exactes et récentes sur les questions de santé féminine. Six ateliers ont été mis en œuvre dont un sur l'analyse différenciée et des outils restent encore à développer avec la participation des hauts gestionnaires. En décembre 1997, un rapport intitulé les *Objectifs de santé pour la Colombie-Britannique* (« *Health goals for British Columbia* ») a été publié. Pour chacun des six objectifs identifiés, le Bureau de la santé des femmes a produit des indicateurs pour évaluer la santé des femmes. En 1999, le Profil provincial de la santé des femmes apparaît. Il comporte une revue des indicateurs de santé des femmes en Colombie-Britannique (« *A statistical overview of health indicators for women in British Columbia* »). L'étape suivante est celle d'évaluer l'impact de ces indicateurs sur les services offerts aux femmes.

L'évaluation de l'analyse différenciée est importante et doit être faite régulièrement. L'auteure propose de suivre le modèle du « *mortality and morbidity rounds* » dont le but est d'améliorer les soins fournis aux patients en considérant les décès et les maladies. Elle recommande que le

gouvernement fédéral produise un rapport annuel sur l'usage de l'analyse différenciée, que des fonds soient disponibles pour la formation et l'éducation des femmes concernant l'analyse différenciée, que l'usage de l'analyse soit contrôlé par des indicateurs féministes, que des fonds soient alloués pour évaluer les changements dans le système de santé pour répondre aux besoins des femmes et que les résultats soient partagés, que des fonds soient alloués pour soutenir les féministes qui travaillent au sein des institutions non féministes et pour évaluer les changements et les imputer aux responsables.

Courriel : mcewh@dal.ca



Résumé no 2

Katherine Teghtsoonian. Centring women's diverse interests in health policy and practice : a comparative discussion of gender analysis.

(Situer les divers intérêts des femmes au coeur des politiques et des pratiques en santé : une discussion sur l'analyse du genre).



Résumé

L'argument du texte est que l'analyse différenciée ou le « mainstreaming » doit pouvoir refléter la diversité des femmes. Pour répondre aux besoins des femmes des divers groupes sociaux et culturels, l'auteure recommande d'adopter une double stratégie qui comprend à la fois un engagement à intégrer l'égalité entre les sexes au processus d'élaboration des politiques gouvernementales par le biais de l'analyse différenciée, à développer des programmes et à financer des organisations centrées sur les intérêts et les besoins commandés par la diversité entre les femmes. L'adoption de cette stratégie serait favorisée par une collaboration entre les féministes oeuvrant dans le secteur communautaire et au gouvernement, par une formation sur les modes d'intégration de la diversité et par l'instauration de mécanismes bureaucratiques d'imputabilité politique. Le texte reprend plusieurs exemples portant sur l'impact des mesures d'intégration de l'égalité et de la diversité sur le système de santé en Colombie-Britannique.

Source :

Katherine Teghtsoonian. Centring women's diverse interests in health policy and practice : a comparative discussion of gender analysis. (Situer les divers intérêts des femmes au centre des politiques et des pratiques en santé : une discussion sur l'analyse du genre), in *Sur mesure : formulation des démarches de recherche, de politiques et de mesures visant à éliminer l'inégalité hommes-femmes*. (synopsis), Région des Maritimes, Le Centre d'excellence pour la santé des femmes, 1999, 6p.



Partant du constat que les services de santé offerts à travers le Canada ne répondent pas nécessairement aux besoins des divers groupes de femmes, l'auteure s'interroge sur les apports de l'analyse différenciée intégrée aux politiques gouvernementales sur la santé. Dans le domaine de la recherche et des politiques sur la santé, bien des femmes déplorent l'absence de données ventilées selon le sexe, la race, l'ethnie, l'orientation sexuelle, le handicap ou encore le statut d'Indien et désapprouvent le fait que les services de santé gouvernementaux ignorent la diversité des femmes.

La question est de savoir comment l'approche comparative (ou « *mainstreaming* ») avancée par le gouvernement canadien peut être développée afin de répondre aux besoins des femmes et plus particulièrement, aux besoins commandés par la diversité des femmes. Comment est-il possible d'analyser non seulement les différences entre les hommes et les femmes, mais également celles entre les différents groupes de femmes? Selon l'auteure, l'analyse comparative, en mettant l'accent uniquement sur le genre, demeure contraignante.

Elle propose trois moyens de compléter l'analyse comparative dans le domaine de la santé : 1) développer des outils d'analyse qui mettent l'accent sur d'autres sources d'inégalités que le genre, 2) concevoir des outils pour évaluer l'impact sur la santé et, 3) offrir une formation sur l'analyse de la diversité. En Colombie-Britannique, par exemple, le « *multiculturalism assessment for cabinet submissions* » et le « *disability lens* » ont été développés pour permettre d'appliquer une analyse plus inclusive. Bien que le genre n'y occupe pas grand place, ces deux outils ont un effet important sur les femmes. Des outils plus spécifiquement conçus pour la recherche en santé ont également été développés.

En Colombie-Britannique, on a produit le *Health impact assessment guidelines* dont le but est de susciter une analyse de tous les facteurs qui interviennent dans la détermination des besoins spécifiques des divers groupes en matière de santé.

La conception de ces outils démontre un intérêt à intégrer les diverses approches dans l'élaboration et l'analyse des politiques dans une perspective plus inclusive, celle de la « *lens-based policy* ». D'autres approches peuvent aussi être utiles : en Australie, par exemple, les secteurs du gouvernement doivent produire un rapport sur les dépenses faites pour les femmes et analyser l'impact qu'elles ont eu. Il serait aussi possible d'appliquer une analyse différenciée aux négociations entre les gouvernements fédéral et provinciaux et de voir comment elle pourrait être exploitée par les organismes non gouvernementaux dans le secteur des services de santé.

Le « *gender mainstreaming* » a entraîné certains problèmes telles des réductions dans les ressources allouées à des mesures d'équité, l'émergence de l'idée que les unités spécifiquement conçues pour les femmes ne sont plus nécessaires et la disparition des questions d'équité de l'ordre du jour. Selon l'auteure, le compromis à instaurer serait de continuer à développer l'approche du « *mainstreaming* » visant l'intégration des femmes dans les institutions tout en soutenant le travail parallèle des organisations communautaires qui réclament des mesures d'équité spécifiques. En Nouvelle-Zélande, par exemple, le ministère de la Condition féminine comprend à la fois une unité spécialisée traitant des besoins des femmes Maories et une unité responsable de promouvoir les intérêts de toutes les femmes.

Il est nécessaire que les femmes oeuvrant à l'extérieur des institutions puissent participer au processus d'élaboration des politiques. Pour ce faire, il est important qu'elles soient bien équipées, que des moyens de participation clairs soient établis et que l'attitude à l'égard de leurs expériences soit plus favorable. Il serait aussi utile de concevoir des

mesures qui faciliteraient l'embauche par le gouvernement, des femmes travaillant dans le secteur communautaire.

De plus, la formation sur l'analyse différenciée (« *gender / diversity analysis* »), un des outils conçus pour soutenir la participation des femmes, devrait être un processus continu dans lequel s'impliqueraient les femmes des organismes communautaires afin de favoriser les apprentissages et les échanges mutuels. Elle doit également s'alimenter de l'expérience des chercheuses, des fournisseurs de soins de santé et des analystes. Une double stratégie est recommandée, c'est-à-dire offrir des cours sur des questions spécifiques parallèlement à une formation sur l'intégration. Pour que l'impact soit significatif, il faut aussi compléter la formation par des mesures d'encouragement dans l'application au sein des instances gouvernementales.

Par ailleurs, dans un cadre organisationnel, la responsabilité et l'imputabilité de ce projet doivent être formulées dans des termes bien définis (« *accountability frameworks* ») et selon des indicateurs construits pour des fins d'évaluation bureaucratique. Les attentes et les objectifs de l'analyse doivent être établis et inscrits à l'ordre du jour et régulièrement évalués par les hauts gestionnaires. Parallèlement à ces mesures, il est important de développer des stratégies pour garantir l'imputabilité politique des décideurs et s'assurer que leurs choix politiques soient équitables pour les femmes.

Courriel : mcewh@dal.ca



Résumé no 3

Colette Saint-Hilaire. Du sexe au genre :
comment penser la différence des sexes?



Résumé

Dans un premier temps, l'auteure présente l'approche de l'intégration des femmes au développement (IFD) et celle de « genre et développement » (GED) en montrant à chaque fois le rôle des femmes dans chacune des perspectives et la façon dont l'intégration de ces dernières s'est faite sur la base d'une conception du sexe et du genre. Il est fort intéressant de voir comment l'auteure déconstruit les éléments qui constituent le rôle des femmes dans le développement et résume l'argumentation. Le texte critique également les perspectives de développement, et souligne l'ambiguïté du fait que même si les discours semblent être féministes, ils ne servent pas nécessairement les intérêts des femmes. L'histoire des concepts de sexe et de genre est tracée dans le but de montrer que ce sont là des catégories historiques et politiques produites et mises en œuvre par des forces sociales. Selon l'auteure, le sexe et le genre sont créés par un dispositif de savoir / pouvoir sur la différence des sexes. La notion de dispositif est brièvement expliquée, ce qui peut entraver la compréhension de la dernière partie de l'argumentation.

Source :

Saint-Hilaire, Colette. « Du sexe au genre : comment penser la différence des sexes? » in *L'analyse différenciée par sexe. Levier pour l'égalité? Le développement? La paix?* Séminaire organisé par Relais femmes et le Comité québécois de suivi de Beijing, les 27 et 28 octobre 1997, p. 24-40.



L'auteure soutient que tant l'approche de l'intégration des femmes au développement (IFD) que celle de « genre et développement » (GED) sont des « terrains minés ». En effet, elle explique que l'IFD, qui est un discours produit par les Nations unies et les grands organismes de développement tels United States Agency for International Development (USAID) et l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), a fait son apparition en 1973 au moment où les programmes de modernisation des économies du tiers-monde étaient remplacés par des programmes d'accès aux besoins essentiels. Dans le cadre de cette mutation, l'Intégration des femmes au développement est perçue par l'auteure comme une approche qui utilise l'engagement des femmes à participer aux programmes de développement pour véhiculer une nouvelle perspective de développement basée sur la satisfaction des besoins essentiels. Cette perspective se sert du rôle prescrit aux femmes pour mettre en œuvre des programmes axés sur la nutrition, le logement, l'eau potable tout en accentuant le rôle productif des femmes. La nouvelle perspective de développement et l'IFD génèrent de faibles résultats, surtout en ce qui concerne le statut des femmes.

Le développement est en crise et les pays du tiers-monde sont écrasés sous le poids de la dette. La Banque mondiale et le Fonds monétaire international forcent les pays endettés à adopter des politiques d'ajustement structurel. Encore une fois, on se tourne vers les femmes comme si elles étaient une ressource à exploiter pour les besoins des programmes de réajustement structurel. L'intégration des femmes au développement apparaît comme un impératif économique. L'auteure constate que malgré quelques minces gains en ce qui a trait à la défense des intérêts stratégiques des femmes dans le développement, l'IFD a surtout consisté en une stratégie organisationnelle visant « à renouveler les politiques de développement en éliminant à partir d'une structure d'autorité, ce qui y fait obstacle, la marginalisation des femmes, par exemple. Le féminisme est ici au service de la rationalité économique et politique des États du Nord et de leurs alliés du Sud. » (p. 28)

Dans ce contexte, l'approche « genre et développement » prend forme. C'est une approche qui « en plus de chercher à intégrer les femmes au développement, explore le potentiel des initiatives de développement à transformer les relations sociales et de genre et à donner plus de pouvoir aux femmes. » (Young, 1991, citée par St-Hilaire, p.28) Le recours au concept de genre, soutenu par plusieurs féministes¹¹ avait pour but de combattre le déterminisme biologique. L'approche GED s'intéresse moins aux femmes comme groupe social qu'aux rapports de genre qu'il faut transformer pour assurer la pleine participation des femmes au développement.

Plus particulièrement, l'approche GED « situe dans la division du travail la source des inégalités entre les sexes et insiste pour qu'on considère le travail reproductif tout autant que le travail productif dans la planification des projets de développement. On soutient, dans l'approche GED, que l'oppression des femmes prend sa source dans la subordination de la sphère de la reproduction à celle de la production. » (p. 30)

Colette St-Hilaire ajoute que la GED est problématique dans la mesure où, élaborée à partir d'une vision marxiste réduite à la dimension économique, elle propose une vision économiste du genre, laissant de côté la dimension politique et symbolique de la lutte des femmes. De plus, n'amenant pas et ne se fondant pas sur un questionnement réel du sexe, elle contribue à perpétuer une vision naturaliste de la différence des sexes. Selon elle, l'approche GED est aussi problématique du fait qu'elle soit universaliste, puisqu'on y retrouve l'idée du sujet collectif « femmes », ce qui a pour effet de minimiser les différences entre les femmes et de présenter de façon historique et ethnocentrique les divisions production/reproduction et privé/public. La GED est moderniste, parce qu'elle place derrière le genre

¹¹ Plusieurs féministes se sont intéressées à la séparation sexe/genre et de nombreuses raisons ont été avancées en faveur de cette distinction. Dans le texte, l'auteure cite Kate Young, Ann Oakley, Christine Delphy, Marie-Claude Hurtig et Joan Scott.

un sujet politique et ontologique femme antérieur aux discours et aux pratiques qui le constituent.

Enfin, l'aspect holistique de l'approche souvent considéré comme un atout présente la vérité du développement comme vérité absolue de par le fait qu'elle cherche à reproduire la totalité du réel à partir des expériences féminines sans remettre en question le développement en soi. L'approche GED telle que présente sur le terrain, explique Saint-Hilaire, se déploie dans un contexte de pratiques et de discours institutionnels, dans un contexte de rapports de pouvoir véhiculés à la fois par les féministes qui défendent les intérêts des femmes pauvres du tiers-monde et par les ONG du Nord, ce qui ne signifie pas toujours que les discours véhiculés servent les intérêts des femmes.

5.

**Les statistiques ventilées selon le sexe :
un instrument indispensable pour
l'analyse différenciée.**

INTRODUCTION AUX SOURCES DE STATISTIQUES

préparée par
Ruth Rose
professeure de sciences économiques
Université du Québec à Montréal

OBJECTIFS :

- 1) Situer l'analyse statistique par rapport à l'analyse différenciée selon le sexe;
- 2) Se familiariser avec les principales sources de statistiques au Canada et au Québec et explorer quelques-unes de ces banques de données par le biais d'Internet.

Avant propos

« Il y a trois types de mensonges : des mensonges,
des maudits mensonges et des statistiques! »
Benjamin Disraeli (traduction libre)

Ce texte se veut une introduction à des sources statistiques utiles pour faire des analyses différenciées selon les sexes. Si l'on ne peut, quantitativement, montrer comment les femmes sont différentes des hommes (leur participation au marché du travail, leurs salaires, le temps qu'elles passent à faire des travaux ménagers non rémunérés, leur espérance de vie, leur état de santé, etc.), il est difficile de bien mener une analyse différenciée selon les sexes.

Cependant, il faut aussi se méfier des statistiques. D'une part, il est possible de manipuler les statistiques pour fausser la réalité. Nous en donnons quelques exemples ci-dessous. D'autre part, toute analyse, qu'elle s'appuie quantitativement sur des statistiques ou qu'elle soit davantage qualitative, repose sur des hypothèses et une philosophie qui prédéterminent en grande partie les résultats. Ce n'est pas parce qu'elle représente des données ventilées par sexe qu'une analyse est féministe ou qu'elle décrit objectivement des faits.

Les faits ne s'organisent pas d'eux-mêmes en concepts et théories simplement parce qu'ils sont examinés. En fait, en dehors d'un cadre de concepts et de théories, il n'existe pas de faits scientifiques, seulement du chaos. Il y a inéluctablement un élément *d'a priori* dans tout travail scientifique. Il faut poser des questions avant de donner des réponses. Les questions sont l'expression de notre intérêt dans le monde, au fond elles reflètent des valeurs. (GUNNAR Myrdal, *The Political Element in the Development of Economic Theory*, New York: Simon and Schuster, 1954, p. vii –traduction libre).

Les études de cas développées pour cette formation, notamment celle sur l'analyse différenciée selon les sexes effectuée par Développement des ressources humaines Canada lors de la réforme de l'assurance-chômage en 1996, montrent comment on peut faire une analyse statistique

apparemment objective mais qui masque l'impact négatif réel d'une politique.

Le présent texte vise à faciliter la recherche de statistiques de base à l'ère d'Internet où la plupart des données officielles sont accessibles de n'importe quel poste de travail. Ce qu'il faut savoir toutefois c'est que l'utilisation des statistiques dépend de l'utilisatrice ou de l'utilisateur. Si vous faites votre propre analyse, il vous faudra poser les questions auxquelles vous voulez des réponses de façon utile. Si vous essayez plutôt de comprendre une ADS effectuée par le gouvernement (ou quelqu'un d'autre), ne vous laissez pas impressionner par la présence de statistiques. Le caractère impressionnant des statistiques pourrait faire en sorte que l'on oublie de mettre en question les hypothèses et le cadre d'analyse sous-jacents.

Quelques exemples de statistiques trompeuses

Quel est le point de départ ?

Entre 1987 et 1996, le pourcentage de femmes parmi les travailleurs qualifiés et les artisans a plus que doublé dans les secteurs de l'économie relevant de la compétence fédérale en matière d'emploi.

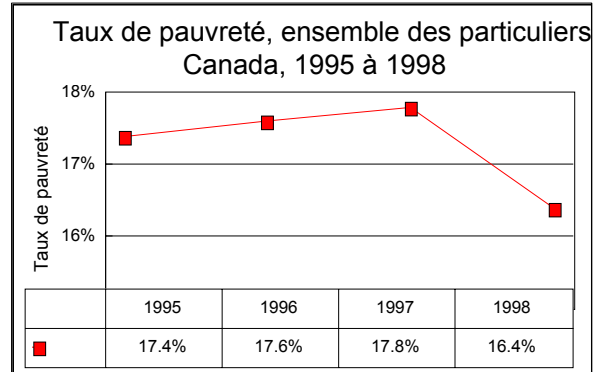
(les chiffres sont tirés de Développement des ressources humaines Canada, *Rapport annuel de la Loi sur l'équité en matière d'emploi 1997*)

Une phrase comme celle-ci laisse croire qu'en dix ans les femmes ont fait beaucoup de progrès dans ces métiers qualifiés. Mais quel était leur point de départ? En fait, en 1987 les femmes représentaient 1,45% des travailleurs de ces métiers et en 1996, leur proportion a atteint 3,20%. La différence est suffisamment petite pour laisser soupçonner une erreur d'échantillonnage.

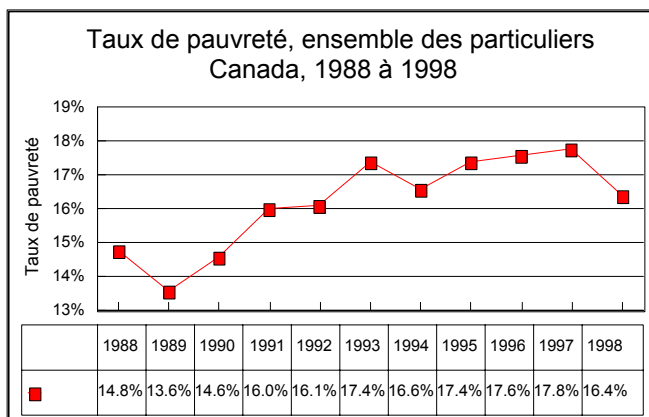
Notons que constatant une certaine amélioration de la position des femmes, le gouvernement fédéral a modifié la loi sur l'équité en matière d'emploi pour la rendre moins contraignante et a cessé de publier des rapports annuels comme tels.

Une échelle trompeuse

Le graphique à droite montre l'évolution du taux de pauvreté pour l'ensemble de la population entre 1995 et 1998. Il semble indiquer une baisse importante de la pauvreté entre 1997 et 1998. En fait, la baisse est significative, mais elle est de seulement de 1,4% comparativement à un taux de pauvreté de plus de 17% dans les trois premières années indiquées.



Regardons maintenant le même graphique en remontant cette fois jusqu'en 1988 pour voir l'évolution de la pauvreté sur un cycle économique complet.



On constate que la diminution du taux de pauvreté est minime comparativement à la hausse qu'il a subie depuis 1989. Il est passé de 13,6% à 17,8% en 1997, une hausse de 4,2%. La baisse de ce taux entre 1997 et 1998 est à peine plus grande que celle qu'il a connu entre 1993 et 1994 et qui

s'est d'ailleurs complètement effacée en 1995.

Donc, malgré la baisse du taux de pauvreté en 1998, il faut conclure que la pauvreté est plus grande en 1998 que dix années plus tôt. Pour évaluer si la reprise économique continuera à avoir un effet positif sur la pauvreté, il faut attendre les données de 1999 et 2000. Malheureusement, l'année 2001 risque de signaler une nouvelle récession et une hausse du taux de pauvreté.

EXPLORONS LES STATISTIQUES

N. B. : La plupart des sites décrits ici sont accessibles sur Internet à partir de n'importe quel ordinateur branché. Cependant, dans le cas de certaines banques de données (CANSIM ou index de périodiques, par exemple), il faut être abonné pour y accéder. Comme la plupart des bibliothèques universitaires sont abonnées et comme on retrouve ces bibliothèques dans toutes les régions du Québec, vous pouvez vous y rendre et faire votre recherche. Quand c'est le cas, je parle de «bibliothèques universitaires».

Dans d'autres cas, vous pouvez, à partir de la maison, accéder à certaines banques de données en passant par un site intermédiaire : (les catalogues de toutes les bibliothèques nord-américaines ou certains index de périodiques, par exemple). Il est à noter que vous pouvez accéder à ces banques par le site de la bibliothèque de l'UQAM sans y être affilié.

Les statistiques disponibles sont très variées et on en crée continuellement de nouvelles. Surtout à cette ère d'Internet, des recherches ciblées permettent de trouver énormément de données. Toute tentative d'en faire une liste exhaustive est non seulement vouée à l'échec, mais risque d'être inutile parce que la liste serait trop longue et vite désuète. Donc, apprenez à fouiller, à fureter, en fonction de vos intérêts particuliers. Ici, les

(*) indiquent des sites à visiter et les (●) indiquent des actions à faire sur les sites. L'annexe 6 contient des pages d'accueil de certains sites sur lesquelles vous pouvez prendre des notes.

Par ailleurs, il existe souvent des statistiques qui n'ont pas été analysées et publiées sous une forme utile pour une ADS. Vous pouvez alors demander des compilations spéciales auprès de Statistique Canada, d'une municipalité, d'un ministère ou d'une autre source à partir d'une enquête ou d'une banque de données déjà existantes. Lorsque les statistiques n'existent pas, il faut

mener une enquête ou demander à un organisme gouvernemental d'analyser ses données administratives afin de répondre à des questions nouvelles. Cette situation, qui peut exiger la collaboration d'une(e) expert(e), n'est pas couverte par ce texte.

A. Statistique Canada – <http://www.statcan.ca>*

Statistique Canada est le principal organisme de collecte de données au Canada. Lorsqu'il mène une enquête, la population visée est légalement obligée d'y collaborer; la fiabilité des données est donc très élevée. D'ailleurs, lorsque l'échantillon est trop petit pour être représentatif ou lorsqu'il est possible d'identifier une personne en particulier, les données ne sont pas publiées. Toutes ses enquêtes s'accompagnent d'un fichier technique qui explique notamment le risque d'erreur. En général, ces aspects techniques ne devraient pas vous préoccuper. Par contre, il est toujours utile de regarder le questionnaire pour s'assurer que les questions posées sont pertinentes à l'étude que vous menez.

- Cliquez sur [Le Canada en statistiques](#) sur la page d'accueil du site de Statistique Canada pour voir le menu.

Guide utile : Condition féminine Canada, *À la recherche de données sur les femmes: Les principales sources à Statistique Canada*, 1998. Commandez-le à (613) 995-7835; télécopieur (613) 957-3359 ou téléchargez-le de <http://www.swc-cfc.gc.ca>.

Comment trouver les données de Statistique Canada

Statistique Canada tient un **centre de documentation** ouvert au public. Vous pouvez appeler ou le visiter pour faire des demandes spéciales de statistiques.

Complexe Guy-Favreau (Station de métro Place d'Armes)
200, boul. René-Lévesque, Ouest, bureau 412, Tour Est
ou Station de métro Place-des-Arts. Montréal (Québec) H2Z 1X4
Téléphone (514) 283-5725 ou 1 800 263-1136 ou 1 800 363-672

Si vous connaissez déjà une publication portant sur l'enquête qui vous intéresse, vous pouvez **appeler, à Ottawa**, les personnes désignées pour répondre aux questions et dont le nom apparaît dans la publication.

Les bibliothèques universitaires ont la plupart des publications de Statistique Canada et vous pouvez les consulter sur place.

Un grand nombre de données et de textes d'analyse de Statistique Canada sont disponibles sur Internet à l'adresse **<http://www.statcan.ca>**. Le site comprend un menu (voir photocopie de la page d'accueil à l'annexe 6) et, en général, ce sera la rubrique «Le Canada en statistiques» que vous consulterez.

Des données de **CANSIM** (plus détaillées et plus complètes) sont aussi disponibles dans Internet, mais on peut y accéder seulement par le biais d'un organisme qui est abonné, ce qui est le cas de la plupart des bibliothèques universitaires. Cependant, il faut que l'université soit votre serveur Internet ou que vous y accédiez à partir d'un poste à l'intérieur de l'université. (Par exemple sur le site web de la bibliothèque de l'UQAM – <http://www.uqam.ca>, : 1) cliquez « Bibliothèques », 2) sous « Accès aux ressources », cliquez « Bases de données » 3) cliquez « Bases de données, données statistiques et géographiques »). Pour utiliser CANSIM, il faut comprendre leur système de matrices et d'étiquettes et pouvoir mettre ensemble un grand nombre de données recueillies séparément. Donc, nous n'en discuterons pas ici.

Le catalogue de Statistique Canada

Autrefois, Statistique Canada publiait à chaque année un catalogue qui énumérerait tous ses produits. Maintenant, ce catalogue paraît tous les deux ou trois ans. Vous pouvez trouver le catalogue dans une bibliothèque universitaire ou au centre montréalais de Statistique Canada. Ce catalogue devrait vous permettre de repérer les données qui vous intéressent.

Le catalogue compte trois sections. Normalement, vous avez intérêt à commencer par la deuxième section.

La section 2 est un index. Vous cherchez le sujet par exemple, « femmes, revenus ». Il vous indique le numéro de catalogue des publications qui contiennent des données sur ce sujet.

La section 1 est une liste de l'ensemble des publications, organisées selon le numéro de catalogue. Les publications sont placées sur les tablettes et ordonnées selon ce numéro de catalogue. Quand vous citez une source de Statistique Canada, il faut toujours inclure ce numéro de catalogue. Les numéros de catalogue sont généralement composées de trois parties :

Les deux premiers chiffres indiquent l'enquête ou le type de source d'où proviennent les données. Par exemple, le 13 indique des données qui ont trait à la comptabilité nationale et vous y trouverez d'abord les données sur le revenu et la pauvreté (examinées plus loin), mais aussi les analyses sur la contribution du travail ménager au PIB. Toutes les publications dont le numéro de catalogue commence par 7X ont trait au marché du travail. Celles dont les premiers chiffres sont 71 sont des publications qui relèvent de l'Enquête sur la population active. Les chiffres 9X ont trait aux recensements et 89, aux Études analytiques sociales dont plusieurs portent spécifiquement sur les femmes.

Les trois chiffres suivants indiquent la périodicité de la publication : 0XX indique une publication mensuelle, quotidienne ou hebdomadaire, 1XX, une publication trimestrielle, 2XX, une publication annuelle, 5XX ou 6XX, une publication hors série ou occasionnelle.

La troisième partie indique généralement si la publication est en français (F), anglais (E) ou si elle est bilingue (B) et précise la forme qu'elle prend (papier, électronique, cédérom, etc.) Vous n'avez généralement pas à vous préoccuper de cet élément.

La section 3 présente d'autres produits de Statistique Canada, notamment des cédéroms avec les données complètes de telle ou telle enquête. La plupart de ces données sont maintenant accessibles gratuitement dans les bibliothèques universitaires, mais pour y accéder, une certaine expertise peut être nécessaire.

Des publications d'intérêt général

Le travail et le revenu en perspective, trimestriel, 75-001F : des articles qui donnent les principaux résultats des différentes enquêtes et analyses ayant trait à l'emploi et au revenu et beaucoup d'articles sur les femmes, la retraite, etc. À chaque année, le numéro d'hiver contient un index rétrospectif.

Les tendances sociales canadiennes, trimestriel, 11-008 : des articles plus faciles d'accès sur des questions démographiques et sociales.

Rapports sur la santé, trimestriel, 82-002 : des articles analytiques et les principales statistiques sur la santé.

Le Quotidien* – Cliquez sur cette rubrique sur la page d'accueil de Statistique Canada (<http://www.statcan.ca/Daily/Français>). Celui-ci diffuse les publications de la journée et les faits saillants des nouvelles enquêtes. On peut faire une recherche par mots-clés pour trouver des textes thématiques des numéros antérieurs.

L'enquête sur la population active et les enquêtes spéciales rattachées

À chaque mois, Statistique Canada mène une enquête auprès d'un grand nombre de ménages. Cette enquête est notre principale source d'informations sur le nombre de personnes qui occupent un emploi, sont au chômage ou hors de la population active et ce, selon plusieurs caractéristiques tels l'âge, le sexe, la situation de famille, le niveau de scolarité, la présence d'enfants, le secteur industriel, la profession, le statut d'étudiant, etc. On a aussi de l'information sur le nombre d'heures travaillées, les absences du travail, les raisons du temps partiel, la durée du chômage, le fait d'occuper plus d'un emploi à la fois, le temps qu'a duré l'emploi, etc. Il y a des informations sur les salaires depuis 1997 (voir *Le point sur la population active, Une nouvelle perspective sur les salaires*, no. 71-005-XPB, Été 1998, Vol. 2, no.3)

Malheureusement, ces données ne sont plus publiées sur support papier. Vous pouvez trouver les données mensuelles jusqu'en 1996 dans la série 71-001 et des données annuelles ou historiques dans diverses publications dans les séries 71-201 ou 71-220. Les données les plus récentes sont disponibles à l'adresse <http://www.statcan.ca> et les données historiques à CANSIM. D'autres sont aussi disponibles sur cédérom dans les bibliothèques, mais ce n'est plus aussi facile de les trouver qu'auparavant. Maintenant, Statistique Canada publie un numéro trimestriel (*Le point sur la population active*, 71-005) qui traite de dossiers particuliers.

Statistique Canada profite de cette enquête mensuelle pour faire des études sur des questions particulières. La revue *Perspectives sur le travail et le revenu* (75-001F) ou le 71-005 sont des moyens de connaître ces enquêtes et de savoir comment obtenir leurs données.

L'enquête sur les finances des consommateurs

Cette enquête annuelle est notre principale source de données (à part le recensement) sur les **revenus, les salaires et la pauvreté**. Il donne lieu, entre autres, aux publications suivantes :

- 13-207 : *Répartition du revenu au Canada selon la taille du revenu*
- 13-210 : *Revenu après impôt, répartition selon la taille du revenu au Canada*
- 13-217 : *Gains des hommes et des femmes*

Une autre façon d'accéder aux données sur la pauvreté, sous une forme plus accessible, est de vous abonner aux publications du Conseil national du bien-être social (voir section D, ci-dessous).

Les recensements * – Sur la page d'accueil de Statistique Canada, cliquez sur [Recensement](#) pour voir le catalogue et les différents sujets qui y sont abordés.

Les recensements ont lieu tous les cinq ans et sont de plus en plus exhaustifs à mesure que l'informatisation facilite le traitement de grandes quantités d'informations. Le dernier recensement contenait, pour la première fois, des informations sur le nombre d'heures de travail non-rémunérées consacrées aux travaux ménagers, aux soins aux enfants et aux soins aux personnes âgées.

De façon générale, les recensements donnent des informations sur les caractéristiques de la population et des familles, selon l'âge, le sexe, l'origine ethnique, les langues parlées, l'activité sur le marché du travail, le revenu, la profession, le niveau de scolarité, la situation de famille, les caractéristiques du logement, etc.

- Revenez à la page d'accueil de Statistique Canada. Sous la rubrique Recensement, cliquez sur **Profil statistique des communautés canadiennes*** - cherchez des informations sur la localité de votre choix. Les données sont disponibles pour des localités géographiques très petites. Donc, si vous voulez effectuer un portrait de votre région ou localité sur un aspect particulier, c'est là que vous devez commencer votre analyse.

Il y a de moins en moins de publications sur support papier. Cependant, Statistique Canada rend disponibles les principales données déjà compilées sur son site www.statcan.ca. D'autres données sont disponibles sur cédérom dans les bibliothèques universitaires et, maintenant, à travers un site tenu par l'Université Laval et auquel on peut accéder par une des universités abonnées. Cependant, l'utilisation de ces mécanismes peut demander une certaine expertise. Vous pouvez aussi vouloir commander des compilations spéciales. Celles-ci peuvent être plus ou moins coûteuses et il faut spécifier exactement ce que vous voulez, si vous ne voulez pas être déçu(e)s.

Les enquêtes auprès des entreprises et des données sur les industries

Statistique Canada mène auprès des entreprises une enquête mensuelle qui donne lieu à la publication 72-002 : *Emploi, gains et durée du travail* (et toutes les autres publications 72-XXX) ainsi que toute une série de publications aux numéros 2X, 3X, 4X et 5X qui portent sur les industries particulières. Les données ne sont pas ventilées selon le sexe (elles l'étaient autrefois), mais ce sont les documents à consulter pour obtenir des informations sur une industrie spécifique (le vêtement à Montréal par exemple), les salaires, les heures de travail et le nombre de salarié-es.

Les enquêtes longitudinales

Depuis environ quinze ans, Statistique Canada a développé plusieurs enquêtes longitudinales qui permettent de suivre les mêmes personnes sur plusieurs années et donc de faire des analyses plus explicatives. Les deux principales enquêtes qui nous intéressent sont :

L'enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) qui trace l'évolution dans le temps des statuts des personnes sur le marché du travail. Les données de cette enquête permettraient de savoir, par exemple, combien de personnes qui sont actuellement au foyer étaient sur le marché du travail au cours des années précédentes, pour combien de temps, dans quels genres d'emplois, etc. Il y a eu aussi des enquêtes similaires dans les années 1980.

L'enquête nationale longitudinale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) qui trace le développement d'une cohorte importante d'enfants. Les données du troisième cycle de cette enquête (aux deux ans) devraient bientôt être disponibles. Elles permettent d'examiner des questions sur, par exemple, l'état de santé des enfants et les pratiques parentales. On commence aussi à faire des analyses sur la réussite scolaire des enfants selon diverses variables comme le type de famille (monoparentale ou biparentale, selon le niveau de revenu), le mode de garde (la maison, une garderie, service de garde familiale), etc.

L'utilisation directe des données de ces enquêtes demande une certaine expertise. Cependant, de plus en plus d'articles et d'études basés sur ces enquêtes peuvent être repérés par les moyens mentionnés ci-dessus, notamment les revues trimestrielles et les sites de Statistique Canada ou de Développement des ressources humaines Canada (voir section D ci-dessous).

B. L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) (anciennement le Bureau de la statistique du Québec (BSQ)) – <http://www.stat.gouv.qc.ca>*

L'ISQ collecte relativement peu de données lui-même. Il prend les données de Statistique Canada portant sur le Québec et les publie sous une forme beaucoup plus détaillée. Il a, par exemple, des séries annuelles sur la démographie, l'éducation, les municipalités, etc. Le volume *Le Québec statistique 2000* fournit des données sur un grand nombre de questions, souvent par région administrative.

– **Regardez quelques-unes de ces données sur ce site***

<http://www.stat.gouv.qc.ca>*

Vous trouverez les publications de l'ISQ dans les bibliothèques universitaires et au Pavillon Aégélius Fauteux de la Bibliothèque nationale, 4499, av. de l'Esplanade, Montréal, Téléphone : (514) 873-1100. Il y a aussi un centre de documentation, ouvert au public, à Québec :

200 chemin Ste-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone : (418) 691-2401 ou 1 800 463-4090
Télécopieur : (418) 643-4129
Courriel : CID@stat.gouv.qc.ca

Dans les bibliothèques universitaires, vous trouverez les publications du BSQ et de l'ISQ, ainsi qu'un **catalogue de ses publications** (à la réserve), dans une section spéciale avec les autres publications gouvernementales. Cependant, il est généralement utile de les repérer au moyen du catalogue général de la bibliothèque en cherchant soit sous l'auteur «Bureau de la statistique du Québec» ou « Institut de la statistique du Québec », soit par le sujet qui vous intéresse.

Donc, pour avoir des informations détaillées sur votre région ou votre localité, il est utile de consulter les documents de l'ISQ. L'ISQ est aussi l'organisme désigné pour faire des compilations spéciales que peut requérir une analyse différenciée selon le sexe.

C. Les données administratives

La plupart des ministères et organismes gouvernementaux, au fédéral et au provincial, collectent des données dans l'exercice de leurs fonctions. Certaines de ces données sont publiées; d'autres peuvent faire l'objet d'une demande spéciale (moyennant peut-être des frais). Par exemple, les ministères de l'Immigration publient des données sur les immigrant-es; les ministères de la Santé, sur l'état de santé et l'utilisation des services par la population; Développement des ressources humaines Canada, sur le régime d'assurance-emploi et les régimes fédéraux de retraite; la Régie des rentes du Québec, sur la RRQ, les allocations familiales, les régimes privés de retraite, etc.

Une grande partie de ces données sont disponibles sur les sites Internet des gouvernements. Vous allez d'abord au site principal du gouvernement et ensuite vers les « ministères et organismes ». Vous pouvez aussi effectuer une recherche à partir du site d'accueil.

- <http://www.gouv.qc.ca> pour le gouvernement du Québec* - **Visitez un ou deux ministères ou organismes.**
- <http://www.gouv.ca> pour le gouvernement du Canada * - **Visitez un ou deux ministères ou organismes.**

D'autres données sont consignées sur support papier et sont disponibles dans les bibliothèques universitaires ou à la Bibliothèque nationale. Encore une fois, vous pouvez trouver les documents pertinents directement sur les tablettes, généralement classés selon le ministère ou l'organisme. Cependant, il est plus efficace de recourir au catalogue général de la bibliothèque en cherchant soit par le nom de l'auteur (l'organisme), soit par sujet.

ATTENTION: Les ministères et organismes gouvernementaux changent souvent de nom. Donc, pour trouver des documents plus vieux, vous avez

souvent besoin de connaître le nom antérieur. Par exemple, pour les services de garde du Québec, les documents les plus anciens seront listés sous l'Office des services de garde à l'enfance, alors que les documents les plus récents se trouveront dans la section du ministère de la Famille et de l'Enfance. Une recherche par sujet dans le catalogue vous aidera à repérer les deux. Également, dans la bibliothèque ou au centre de documentation, on précise souvent les noms antérieurs.

D. Des enquêtes ou études spéciales et des recueils de certains organismes

Il y a énormément de recherches effectuées par des universitaires, des organismes communautaires, des instituts de recherche spécialisés, les gouvernements, des syndicats, etc. Comment les retrouver? Nous parlerons d'abord de certains outils de recherche généraux, notamment les index sur cédérom et les catalogues des bibliothèques. Ensuite, nous parlerons de certains organismes qui publient beaucoup de documents pertinents à la situation des femmes.

Des outils de recherche

Il se publie tellement de documents actuellement qu'il faut des index pour les repérer. Les **catalogues des bibliothèques** sont un premier outil indispensable. Vous pouvez maintenant accéder aux catalogues de presque toutes les bibliothèques universitaires et gouvernementales du monde par le biais d'Internet. Vous y allez directement (recherchez « Harvard University », par exemple) ou en passant par le **site de la bibliothèque de l'UQAM** (<http://www.uqam.ca>* auquel vous pouvez accéder même si vous n'êtes pas à Montréal) - cliquez sur « **Bibliothèque** »* et ensuite, sous le titre « **Accès aux ressources** », cliquez sur « **Bibliothèques dans l'Internet** »* - **Essayez d'accéder à une université non canadienne**. Ce site vous offre un menu des principales bibliothèques nord-américaines. Lorsque vous aurez accédé au catalogue, faites votre recherche selon les méthodes

habituelles, par le sujet, l'auteur ou le titre. Généralement, le site vous indiquera comment raffiner votre recherche ou élargir le cadre de celle-ci. Malheureusement, une fois que vous avez repéré les documents pertinents, il faut soit les consulter sur place, soit demander un prêt entre bibliothèques, ce qui implique que vous ayez un lien avec la bibliothèque d'origine qui permet de tels prêts. Évidemment, vous pouvez aussi demander à votre libraire de vous commander le volume en question.

Maintenant toutes les disciplines académiques sont dotées d'un **index des périodiques** pertinents à leur discipline, disponibles sur cédérom. Certains de ces index peuvent être consultés à distance.

- Passez par le site web de votre bibliothèque : par exemple, <http://www.uqam.ca>*
- Cliquez sur « **bibliothèques** »*,
- **Cliquez sur « Bases Web »*** - (il vous faut, de préférence, Internet Explorer 4.0, mais certaines versions plus récentes de Netscape Navigator fonctionnent également). D'autres doivent être consultés à des terminaux spéciaux dans la bibliothèque. Il y aussi des index sur les sujets de l'actualité.

- **Voici une liste des index qui risquent de vous intéresser le plus :**

ABI/Inform : revues d'affaires

Actualité Québec

Affaires (les principaux journaux et revues d'actualité de langue française - et quelques-uns de langue anglaise - au Canada)

Base sur les femmes : périodiques sur les femmes dans les domaines des sciences humaines et sociales et des lettres

BIPA (Banque d'informations politiques et d'actualité de la documentation française)

Business Dateline Ondisc

Business Periodicals Ondisc

Canadian Business and Current Affairs (CBCA) Index

ECONLIT : sciences économiques (articles techniques et difficiles d'accès)

ERIC : sciences de l'éducation.

Francis : périodiques français, sciences humaines et sociales

GEOGRAPHY : périodiques en géographie humaine

INTERFEMMES : 40% en français (pas sur cédérom mais peut être consulté à la bibliothèque de l'UQAM)

PAIS (Public affairs information service) : sciences politiques et affaires internationales

Psychlit : périodiques sur la psychologie

Repères : périodiques en français, surtout québécois

SOCIOFILE : périodiques de sociologie

URBADISC : périodiques sur l'urbanisme, les transports urbains, etc.

WOMEN'S RESSOURCES INTERNATIONAL : documentation en anglais sur les femmes provenant de neuf bases de données américaines et une canadienne

À l'exception d'Actualité Québec, Affaires, BIPA, Francis, INTERFEMMES et Repères, la recherche se fait par mots-clés (sujets) en anglais. Toutefois, les revues de langue française (et de bien d'autres langues) sont répertoriées dans les index de langue anglaise. Vous pouvez aussi faire des recherches par auteur, organisme, titre, etc.

Le Conseil du statut de la femme (CSF) du Québec –
<http://www.csf.gouv.qc.ca>

Le CSF effectue un grand nombre de recherches sur différents sujets et publie des avis aux différents ministères. Il publie également, de temps à autre, un portrait statistique des femmes du Québec : le plus récent s'intitule « *Les Québécoises déchiffrées, Portrait statistique* », 1995. Un certain nombre de ces publications sont disponibles sur le site Internet **<http://www.csf.gouv.qc.ca>**. La plupart se retrouvent dans le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et les femmes (CDEAF) à la

Maison Parent-Roback, ainsi que dans les bibliothèques universitaires et à la Bibliothèque nationale. Les volumes peuvent être achetés aux librairies de Publications Québec et les avis peuvent être commandés auprès du CSF.

Condition féminine Canada (CFC) et le défunt Conseil consultatif canadien sur le statut de la femme (CCCSF)

<http://www.swc-cfc.gc.ca>

Il y a environ cinq ans, le gouvernement a aboli le CCCSF, l'équivalent du CSF au Québec. Or, le CCCSF avait un programme actif de recherche et ses publications peuvent encore être trouvées dans les bibliothèques. Ce programme a été transféré au ministère, Condition féminine Canada, qui cependant, fait très peu de recherches lui-même. Il a plutôt créé le Fonds de recherche en matière de politiques qui attribue des contrats de recherche sur des sujets identifiés par son comité consultatif, composé de chercheuses indépendantes. Les recherches effectuées dans ce cadre, ainsi que d'autres publications de CFC, sont disponibles sur son site **<http://www.swc-cfc.gc.ca>** ou peuvent être commandées en téléphonant au (613) 995-7835, télécopieur (613) 957-3359, courriel : research@swc-cfc.gc.ca.

CFC ne publie pas un portrait statistique équivalent à celui du CSF du Québec. Mais Statistique Canada en publie : *Portrait statistique des femmes au Canada, Troisième édition*, no. 89-503F au catalogue, 1995. Il est fort possible qu'une nouvelle édition soit bientôt publiée avec les données du recensement de 1996.

Le Conseil national du bien-être social (CNBES) –
<http://www.ncwcnbes.net>

Le CNBES est un organisme consultatif établi par le gouvernement fédéral qui publie une grande variété d'études sur les programmes de **sécurité du revenu** (aide sociale, prestations familiales, régimes de retraite, aide juridique, assurance-emploi, etc.), la **fiscalité** et la **pauvreté**. En particulier, il

sort à chaque année (ou aux deux ans) un *Portrait de la pauvreté* qui rend accessibles les principales données sur la pauvreté au Canada et selon la province. C'est aussi lui qui estime les seuils de faible revenu provisoires pour l'année courante puisque Statistique Canada est généralement en retard de deux ans. Il publie également des informations sur l'évolution des régimes provinciaux d'aide sociale, *Revenus de bien-être social*.

Les publications du CNBES sont gratuites et vous pouvez vous y abonner en composant le (613) 957-2961, par télécopieur au (613) 957-0680 ou en écrivant à l'adresse ncw@magi.com ou au 1010 Somerset Ouest, 2e étage, Ottawa (Ontario) K1A 0J9. Leur site Internet se trouve à <http://www.ncwcnbes.net>.

- **Développement des ressources humaines Canada (DRHC) - <http://www.hrhc-drhc.gc.ca>**

Ce super ministère est un des plus prolifiques en termes de recherche, surtout en ce qui concerne le **régime d'assurance-emploi et le marché du travail**. Mais il gère également le **Régime des pensions** du Canada et la **Sécurité de la vieillesse** et fait donc des recherches dans ce domaine. Il a aussi des publications sur les **familles** (notamment des recherches qui se basent sur l'Enquête longitudinale sur les **enfants et les jeunes** mentionnée ci-dessus) et les prestations pour enfants. Vous y trouverez également plusieurs publications sur le **bénévolat**

La plupart de ces documents peuvent être téléchargés du site <http://www.hrhc-drhc.gc.ca>. À partir de ce site :

- Cliquez sur « Information sur le marché du travail »
- Cliquez sur « Tendances du marché du travail » (c'est plus bas sur la même page)
- Cliquez sur « Recherche appliquée » (toujours sur la même page)

- Choisissez entre « Documents de recherche » (des analyses de fond) ou les « Bulletins de recherche » (des articles résumant ces analyses).
- Regardez un ou deux documents qui vous intéressent.

Municipalités, Régies régionales de la santé et des services sociaux (RRSSS), Centres locaux de développement (CLD)

Plusieurs municipalités ont un site Internet contenant des données intéressantes. Pour savoir si la municipalité qui vous intéresse a un site, consultez le Répertoire des municipalités, MRC et Communautés urbaines du Québec : <http://www.3.sympatico.ca/urbcarte/INDEX3.HTM>

Le ministère de Affaires Municipales et de la Métropole du Québec a aussi des données de base sur les municipalités :

<http://www.mam.gouv.qc.ca/repmun/reperto.html>

Voir aussi « Investir au Québec » : <http://www.infostat.gouv.qc.ca/iq/>

On retrouve les sites des CLD (Centres locaux de développement) et des RRSSS (Régies régionales de la santé et des services sociaux) par le biais de la toile du Québec : <http://recherche.toile.qc.ca>

Atlas du Québec et de ses régions

Cet atlas n'est pas encore complété, mais certaines régions et certaines variables y apparaissent déjà :

<http://www.atlasduquebec.qc.ca>

E. Données internationales

Les bibliothèques universitaires ont aussi un certain nombre de documents provenant des gouvernements d'autres pays ainsi que des organismes internationaux tels l'Organisation des nations unies (ONU), l'UNESCO,

l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale. Vous pouvez repérer ces documents dans les catalogues de ces bibliothèques.

Les Nations unies – www.unsystem.org/indfx.html *

Vous trouverez une liste complète (et des « hyperliens ») des **organismes rattachés à l'ONU** au site : <http://www.unsystem.org/indfx.html>, ainsi que des « hyperliens » avec d'autres organismes internationaux, y inclus une vingtaine d'ONG. (Voir photocopies de ce site Internet, à l'annexe 6.

Plusieurs organismes de l'ONU publient des données statistiques accessibles à partir de leurs sites Internet. Parmi ces organismes, on retrouve :

le **Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM)** qui promeut l'entreprise féminine;

le **International Research and Training Institute for the Advancement of Women (INSTRAW)** *N. B. : même si cet institut se situe en République Dominicaine, je n'ai rien trouvé sur leur site en français. Ils ont des projets sur l'ADS.*

Le site Internet de l'**OCDE** se retrouve à l'adresse <http://www.oecd.org> et il offre également une banque de statistiques internationales.

6.

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

L'astérisque (*) au début d'une citation indique que le document fait l'objet d'une fiche synthèse.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI). *Le développement au féminin : l'intégration de la femme au développement et l'égalité des sexes*, Hull, Ministère des Approvisionnements et Services, 1995, 10 p.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI). *Politique de l'ACDI en matière d'intégration de la femme au développement et d'égalité des sexes*, Hull, Ministère des Approvisionnements et Services, 1995, 10.

AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI). *L'intégration de la femme au développement de l'égalité des sexes*, cédérom, 1997.

BARRIÈRE-MAURISSON, Marie Agnès et al. *Le sexe du travail : structures familiales et système productif*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1984, 320 p.

BLAIS, Danièle. *La pauvreté des femmes, vue sous l'angle des inégalités de richesse entre les sexes*, Québec, Université du Québec, 1988, 184 p.

BOUCHARD, Ginette et Gilles, RIVET. *Rapport-synthèse session Genre et Développement : 26 et 27 mars 1992*, Montréal, Comité québécois femmes et développement (CQFD) et l'AQOCI, 1992, 20 p.

BRITISH COLUMBIA COUNCIL OF INTERNATIONAL COOPERATION. *Carts and horses : reviewing BCCIC's gender and development programming and assessing future programming directions*, Victoria, British Columbia council for international cooperation, 1995.

BRODSKY, Gwen et Shelagh DAY. *La charte canadienne et les droits des femmes : progrès ou recul?*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1989, 335 p.

BROWN, J. et al. *De la parole aux actes : un guide communautaire des engagements pris par le Canada à Habitat 11*, Toronto, Groot's, 1998.

« Le développement régional : une histoire à suivre... », *Bulletin de liaison de la Table des groupes de femmes de Montréal*. vol. 4, no 1, janvier 1999, p. 1-2.

CANADA : CONDITION FÉMININE. *À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*, Condition féminine Canada, 1995.

CANADA : AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN. *Politique sur l'analyse comparative de l'égalité des sexes*, Ottawa, Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, 1999, 11 p.

* CANADA : CONDITION FÉMININE. *Analyse comparative entre les sexes : guide d'élaboration de politiques*, Ottawa, Condition féminine Canada, 1996, 31 p.

CANADA : CONDITION FÉMININE. *Beijing + 5*, Ottawa, Condition féminine Canada, 1999.

CANADA : CONDITION FÉMININE. *Colloque sur l'égalité entre les sexes : préoccupations publiques et politiques gouvernementales*, Actes d'un symposium tenu à Statistique Canada les 26 et 27 mars 1998, Division de la recherche, 1999.

CANADA : MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Colloque national sur la femme, le droit et la justice : actes du colloque : Vancouver (Colombie-Britannique) du 10 au 12 juin 1991 : volume I / Canada*, Ottawa, Ministère de la Justice, 1993, 150 p.

CANADA : MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Colloque national sur la femme, le droit et la justice : réponse du ministère de la Justice aux recommandations découlant du Colloque : Vancouver (Colombie-Britannique) du 10 au 12 juin 1991 : volume III / Canada*. Ottawa, Ministère de la Justice, 1993, 150 p.

CANADA : MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *La diversité et la justice : Perspectives relatives à l'égalité des sexes. Guide d'analyse visant l'égalité des sexes*, Ottawa, Bureau de la conseillère principale en matière d'égalité des sexes, 1998.

CANADA : MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Politique du ministère de la Justice sur l'analyse visant l'égalité des sexes*, Ottawa, Ministère de la Justice, 1999, 4 p.

CANADA : SANTÉ CANADA. *Stratégie pour la santé des femmes de Santé Canada*, Ottawa, Santé Canada, 1999.

* CENTRE CANADIEN D'ÉTUDE ET DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (CECI). *Approche genre dans les projets de coopération au développement*, Session de formation, CECI, 1998.

COADY INTERNATIONAL INSTITUTE. *Guide d'analyse sociale selon le sexe*, [S.I.], Coady international institute, 1989, 107 p.

COMITÉ FEMMES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE DE MONTRÉAL, *Un portrait comparatif de la situation des femmes et des hommes de l'Île de Montréal. Êtes-vous du genre ?* Rédigé par Lise Moisan. Montréal, Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 2000, 96p.

COMITÉ FEMMES ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL DU CONSEIL RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE DE MONTRÉAL ET RELAIS-FEMMES. *Pour un développement égalitaire sur l'Île de Montréal; l'analyse différenciée selon les sexes*. Montréal, Ministère des Affaires municipales et de la Métropole, 2000, 28p.

CONSEIL CANADIEN POUR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE (CCCI), CENTRE INTERNATIONAL MATCH (MATCH), ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES ORGANISMES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE (AQOCI). *Un autre genre de développement : un guide pratique sur les rapports femmes-hommes dans le développement*, Ottawa, CCCI, 1991, 126 p.

CONSEIL CONSULTATIF SUR LA CONDITION DE LA FEMME DU NOUVEAU-BRUNSWICK. *Grille d'analyse de l'équité. Un outil d'analyse et l'impact des initiatives sur l'équité des sexes*, Moncton, 1995.

* CONSEIL DE L'EUROPE. *L'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cadre conceptuel, méthodologie et présentation des bonnes pratiques. Rapport final d'activités du Groupe de spécialistes pour une approche intégrée de l'égalité*, Strasbourg, 1998, 92 p.

CÔTÉ, Denyse et al., *Du local au planétaire. Réflexions et pratiques de femmes en développement régional*, Les éditions du remue-ménage, Montréal, 1995, 271 p.

DAVID, Hélène. *Les femmes vieillissantes au travail et à la retraite : analyse du traitement de la différenciation sexuelle*, Montréal, Université de Montréal : Groupe de recherche sur les aspects sociaux de la santé et de la prévention (GRASP), 1994, 59 p.

DÉLÉGATION À LA CONDITION FÉMININE. *Conférence internationale de Paris : Femmes : égalité dans la participation : 8-11 mars 1988*, Paris, La Délégation, 1988, 178 p.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA. *Analyse de l'incidence de l'assurance-emploi selon les sexes*, présenté au Comité permanent du développement des ressources humaines de la Chambre de communes, 24 janvier 1996.

DUMONT, Johanne. « Femmes et développement régional. La Montérégie se mobilise », *Municipalités*, février-mars 1999, p. 24-25.

DUNNIGAN, Lise. *Les rapports hommes-femmes et les inégalités socio-économiques qu'ils produisent : implications pour la santé et le bien-être*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992, 34 p.

ÉLIADIS, F.P. et KHAWAJA, Reema. *The Evolution of Women's Human Right in the Supreme Court of Canada*, *Canadian Issues / Thèmes canadiens*, 2000, p.12-13.

FÉDÉRATION DES FEMMES DU QUÉBEC. *Pour une véritable assurance-emploi favorable aux femmes!*, mémoire présenté au Comité permanent de la Chambre des Communes, mars 1996.

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME ; SERVICE DE LIAISON NON GOUVERNEMENTALE DES NATIONS UNIES. *Putting Gender on the Agenda : A Guide to Participating in UN World*, New York, UNIFEM; SLNG/NU, 1995, 51 p.

GAGNON, N. et D. DUPONT. *Femmes et loisir : un nouvel enjeu social*, Document 1, Rapport de recherche, décembre 1996.

GAUTIER, Alette et Jacqueline HEINEN. *Le sexe des politiques sociales* [Extraits], Montréal, Éditions Côté-Femmes, 1993.

GEADAH, Yolande et Gaétane GASCON. *Rapport Synthèse de la session de formation sur l'analyse des rôles femmes-hommes dans le développement : tenue les 7-8-9 février 1990 à Montréal*, Montréal, Comité québécois femmes et développement (CQFD) de l'AQOCI, 1990, 31 p.

GROUPE DE TRAVAIL CONJOINT FÉDÉRAL-PROVINCIAL-TERRITORIAL DES HAUTS FONCTIONNAIRES DE LA CONDITION FÉMININE ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL EN MATIÈRE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION. *Repenser la formation pour répondre aux besoins des femmes*, Ottawa, Condition féminine Canada, 1994, 18 p.

GUNDERSES-BRYDEN, B. *Gender and development handbook*, Victoria, British Columbia council for international cooperation, 1993, 55 p.

GUNNAR, Myrdal. *The Political Element in the Development of Economic Theory*, New York, Simon and Schuster, 1954, p. vii

HARDER, Sandra. *La restructuration économique au Canada: élaboration d'un cadre d'analyse qui tient compte des différences entre les sexes*, Montréal; Laval, Condition féminine Canada, 1992, 28 p.

HORELLI, Lisa, Christine BOOTH et Rose GILROY. *The Eurofem Toolkit for Mobilizing women into Local and Regional Development*, Eurofem Gender and human settlements International Conference June 10-12, 1998, Hammeniina, Finlande.

INTERNATIONAL LABOUR OFFICE. *Gender equality at work: strategies towards the 21st century : results of ILO preparatory meetings for the forth world conference on women*, Genève, International Labour Office, 1995, 75 p.

INTERNATIONAL UNION OF LOCAL AUTHORITIES (IULA). *Les femmes dans le gouvernement local*, Stockholm, 1998.

JACOBSON, Jodi L. *L'état de la planète. Éliminer les disparités entre les sexes dans le développement*, [S.I.], Economica, 1993, 30 p.

JACOBSON, Ranveig et Karin ALFREDSSON. *Equal Worth : the status of men and women in Sweden*, Suède, The Swedish Institute.

LABRECQUE, Marie-France et al.. *Développement international : l'étude des rapports sociaux de sexe*, Québec, Laboratoire de recherches anthropologiques, Université Laval, 1993, 338 p.

LABRECQUE, Marie-France. *L'égalité devant soi : sexes, rapports sociaux et développement international*, Ottawa, Centre de recherche pour le développement international, 1994, 352 p.

LAPOINTE, J. et Margrit EICHLER. *Le traitement objectif des sexes dans la recherche*, Ottawa, Conseil de recherche en sciences humaines du Canada, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 1985; 28p.

LAPOINTE, Jeanne et Margrit EICHLER. *Le traitement objectif des sexes dans la recherche*, Ottawa, Conseil canadien pour la coopération internationale, 1992, 57 p.

LONGWE, Sara Hlupekile. *Exemples de questions à poser au sujet de la contribution d'un projet au développement des femmes*, Zambie.

MAHONEY, Kathleen E. *International strategies to implement equality rights for women : overcoming gender bias in the courts*, Calgary, [s.n.], 1993, 39 p.

MINGUY, C., A. MICHAUD et H. MEAGHER. *Participation à la 1^{ère} conférence internationale d'Eurofem sur le développement local et régional selon l'approche de genre, Rapport de mission*, Finlande, 1998.

MOORE, Gale. *Horizontal and vertical : the dimensions of occupational segregation by gender in Canada*, Ottawa, Institut canadien de recherche sur les femmes (ICREF), 1985, 34 p.

MOSER, Caroline O.N.. *Gender planning and development : theory, practice and training*, London, New York, Routledge, 1993, 285 p.

MOSER, Caroline O.N. et Linda PEAKE. *Seeing the invisible : women, gender and urban development*, Canada, Centre for urban and community studies, University of Toronto, 1994, 50 p.

MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL (MFPF). *Femmes et travail dans les États membres de la CEE : égalité entre les femmes et les hommes, situation par pays*, Paris, Le Mouvement, 1991, 17 p.

MUZYCHKA, Martha. *Women Matter : gender, development and policy*, St-John's, Terre-Neuve, Provincial advisory council on the status of women Newfoundland and Labrador, 1995, 24 p.

NEW BRUNSWICK WOMEN'S COLLECTIVE. *Jeter les bases d'une analyse comparative entre les sexes au Nouveau-Brunswick*, Rapport présenté à Condition féminine Canada, septembre 1998.

NYKANEN, Anna-Stina. *Femmes du nord : Les Finlandaises*, Helsinki, Conseil pour l'égalité des sexes, 1995, 15 p.

O'LEARY, Dale. *Gender : la déconstruction de la femme : the deconstruction of women : une analyse de la « gender perspective » en préparation de la Quatrième conférence mondiale sur les femmes à Beijing en Chine, Septembre 1995*, Providence, R.I., Health magazine, 1995, 57 p.

OVERHOLT, Catherine, Mary B. ANDERSON, Kathleen CLOUD, et James E. AUSTIN. *Les femmes dans le développement : grille d'analyse des projets*, Kumarian Press, 1985.

PARKER, A. Rani. *Another point of view : a manuel on gender analysis training for grassroots workers*, New York, Unifem, 1993, 106 p.

PLEWES, Betty et Ricky STUART. *L'élaboration d'une politique organisationnelle sur le genre : l'exemple de CUSO*, Ottawa, Centre international MATCH, 1992, 1990, 34 p.

POATS, Susan V., Sandra RUSSO et Flo GAINESVILLE. *Training in wid / gender analysis in agricultural development : a review of experiences and lessons*, Tropical research and development, 1989, 47 p.

QUÉBEC : INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA RÉMUNÉRATION. *Mieux comprendre les écarts salariaux hommes-femmes*, Québec, Institut de recherche et d'information sur la rémunération du Québec, 1993, 3 p.

QUÉBEC : SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Un avenir à partager. La politique en matière de condition féminine. Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, Québec, Le Secrétariat à la condition féminine, 1997.

QUÉBEC : SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Un avenir à partager. La politique en matière de condition féminine. La place des femmes dans le développement des régions. 5^e orientation*, Québec, Le Secrétariat à la condition féminine, 1997.

* QUÉBEC : SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises*, Québec, Le Secrétariat à la condition féminine, 1997, 138 p.

* QUÉBEC : SECRÉTARIAT À LA CONDITION FÉMININE. *Projet mobilisateur portant sur l'instauration de l'analyse différenciées selon les sexes dans les pratiques gouvernementales. Rapport de la première étape*, Québec, Le Secrétariat à la condition féminine, 1999, 42 p.

QUÉBEC : SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR DU QUÉBEC. *Activités des ministères et des organismes en matière d'accès à l'égalité 1984-1985 : Données statistiques*, Québec, Secrétariat du Conseil du Trésor, 1986, 72 p.

REGROUPEMENT DES GROUPES DE FEMMES DE LA RÉGION 03 (QUÉBEC-PORTNEUF-CHARLEVOIX) ET LA CHAIRE D'ÉTUDES CLAIRE-BONENFANT

SUR LA CONDITION DES FEMMES. *Les femmes dans l'espace régional de Québec*, Ste-Foy, Québec, Université Laval, 1998.

REGROUPEMENT DES FEMMES LA SENTIN'ELLE. *Une espèce en voie d'apparition*, Document de sensibilisation visant l'adoption d'une politique d'analyse de données sexuées déposé aux instances socio-économiques locales des Îles-de-la-Madeleine, 1999.

ROSE, Ruth. *Fiscalité et rôle de l'État : une perspective féministe : mémoire soumis à la Commission du budget et de l'administration présenté conjointement par les groupes de femmes*, Montréal, [s.n.], 1994, 31 p.

* SAINT-HILAIRE, Colette. *Du sexe au genre : comment penser la différence des sexes? in L'analyse différenciée par sexe. Levier pour l'égalité? Le développement? La paix?* Séminaire organisé par Relais-femmes et le Comité québécois de suivi de Beijing, les 27 et 28 octobre 1997, p. 24-40.

SARR, Fatou. *Recensement des outils de formation en genre*, UNIFEM et Ambassade royale des Pays-Bas, 1999, 65 p.

SAULNIER, Christine et Erin SKINNER. *Gender Equity Lens Resource Document*, Halifax, Maritime Centre of Excellence for Women's Health, 1999.

SEMBLAT, Marie-Lise. *Croisement des pratiques de développement local rural et de l'approche de genre, Démarche méthodologique*, Aster, Collège coopératif de Paris, 1999, 35 p.

SUÈDE : MINISTÈRE DU TRAVAIL. *First periodic report by the Government of Sweden on the measures taken to give effect to the Convention on the elimination of all forms of discrimination against women*, Stockholm, Ministère du travail de Suède, 1987, 174 p.

SUÈDE: MINISTÈRE DE LA CULTURE. *Act concerning equality between men and women : the equal opportunities act / Sweden*, Stockholm, The Ministry of Culture, 1992, 32 p.

SWEDISH COMMISSION FOR RESEARCH ON EQUALITY BETWEEN WOMEN AND MEN (JAMFO). *JAMFO reports : summaries in english of reports published by the Commission for Research on Equality*, Stockholm, JAMFO, 1988, 50 p.

* TEGHTSOONIAN, Katherine. « Centring women's diverse interests in health policy and practice : a comparative discussion of gender analysis » in *Sur mesure : formulation des démarches de recherche, de politiques et de mesures visant à éliminer l'inégalité hommes-femmes*, Région des Maritimes, Le centre d'excellence pour la santé des femmes, 1999, 6 p.

THE WORLD BANK. *Toward gender equality : the role of public policy : an overview*, Washington, D.C, The World Bank, 1995, 53 p.

VALENZUELA, Maria Elena. *National and international responsibilities on equality between the sexes and democracy*, Chili, Santiago, Servicio Nacional de la Mujer, 1993, 17 p.

* VILLE DE MONTRÉAL (FEMME ET VILLE) ET FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (BUREAU INTERNATIONAL). *Une ville à la mesure des femmes. Le rôle des municipalités dans l'atteinte de l'objectif d'égalité entre hommes et femmes*, Ville de Montréal et Fédération canadienne de municipalités, 1997, 26 p.

WARREN, Sarah T.. *Gender and environment : lessons from social forestry and natural resource management : a sourcebook*, Toronto, Aga Khan Foundation Canada, 1992, 97 p.

* WILLIAMS, Wendy. « Will government use of a gender based analysis result in policies that reflect the diversity of women's lives? » in *Sur mesure : formulation des démarches de recherche, de politiques et de mesures visant à éliminer l'inégalité hommes-femmes*. (synopsis), Région des Maritimes, Le centre d'excellence pour la santé des femmes, 1999, 7 p.

WILLIAMS, Wendy. « L'analyse comparative entre les sexes : saura-t-elle améliorer la condition des femmes ? », dans *Le réseau canadien pour la santé des femmes*, automne 1999, volume 2, numéro 4, p. 8-10.

YOUNG, Lisa. *Système électoraux et corps législatifs représentatifs : examen de divers systèmes électoraux à envisager*, Ottawa, Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme, 1994, 64 p.

ANNEXES

Annexe 1 : Glossaire des mots les plus souvent employés par les milieux pratiquant l'analyse différenciée selon les sexes

Annexe 2 : Exemples reliés à l'approche intégrée de l'égalité

Annexe 3 : Exemples reliés à l'analyse comparative entre les sexes, Canada

Annexe 4 : Exemples reliés à l'approche comparative entre les sexes, Québec

Annexe 5 : Exemples reliés à l'analyse différenciée selon les sexes, Fédération canadienne des municipalités

Annexe 6 : Pages d'accueil des sites Internet de certains organismes (sites sur les statistiques)

**Glossaire des mots les plus souvent employés par les milieux pratiquant
l'analyse différenciée selon les sexes**

Glossaire

ÉGALITÉ

On entend par égalité l'égle visibilité, autonomie, responsabilité et participation des deux sexes dans toutes les sphères de la vie publique et privée. Le concept d'égalité entre les sexes, hors toute référence aux différences liées au sexe, s'oppose simplement au concept d'inégalité entre les sexes, c'est-à-dire aux disparités des conditions de vie des hommes et des femmes. Il soutient le principe d'une participation totale des femmes et des hommes à la vie en société. (Tiré de *L'approche intégrée de l'égalité entre les hommes et les femmes*, Conseil de l'Europe, page 11).

« Participation des deux sexes à toutes les sphères de la vie publique et privée. »



ÉQUITÉ

Du latin *æquitas*, proportion, loyauté. Sentiment supérieur de la justice tendant à faire accomplir la loi dans son esprit, par-delà la lettre et parfois contre la lettre de celle-ci. (Tiré de *Vocabulaire de la philosophie*, de Régis Jolivet, Lyon Emmanuel Vitte éditeur, 1957, p.69). La règle de l'équité introduit dans l'administration de la justice un souci de proportionnalité visant à ajuster contribution et redistribution dans les échanges entre individus ou groupes.

Équité : faire accomplir la loi (justice).



SEXE

Le mot « sexe » réfère aux différences biologiques entre mâles et femelles : à la différence visible entre leurs organes génitaux et à la différence corrélative entre leurs fonctions procréatives. (Citation de Oakley extraite du texte de Colette Saint-Hilaire, « Du sexe au genre : comment penser la différence des sexes? », dans *L'analyse différenciée par sexe : levier pour l'égalité, le développement, la paix*, 1997.) Le Petit Robert 1 définit le sexe comme l'ensemble des caractères et des fonctions qui distinguent le mâle de la femelle en leur assignant un rôle spécifique dans la reproduction, par la production de gamètes mâles ou femelles.

Sexe : « différences biologiques entre mâles et femelles. »



GENRE

Dans son usage récent, « le genre » semble d'abord avoir fait son apparition parmi les féministes américaines qui voulaient insister sur le caractère fondamentalement social des distinctions fondées sur le sexe (Scott, 1988). [...] Le terme genre dépasse la signification grammaticale qui classe les substantifs en masculin, féminin ou neutre. Il est utilisé pour cerner les rôles sexuels, il définit les valeurs et attitudes qu'une communauté ou une société juge comme appropriées à un sexe ou à l'autre. Tandis que le sexe renvoie à un déterminisme biologique (physique, chromosomes, organes génitaux), le genre, lui, est une construction sociale qui renvoie à la société et à la culture. Il résulte du processus de socialisation des hommes et des femmes qui leur assigne des rôles différents, au niveau de la production et de la distribution des responsabilités. (Tiré de l'introduction de Fatou Sarr dans *Recensement des outils de formation en genre*, octobre 1999)

RAPPORTS SOCIAUX DE SEXES

La notion de rapports sociaux de sexes inclut et prolonge en quelque sorte la notion de genre en référant plus spécifiquement à la conscience des rapports de sexes tels que socialement construits dans une société donnée et tels qu'ils se nouent entre les femmes et les hommes en raison de leurs aptitudes, de leurs tâches et de leurs responsabilités « propres ».

SEXOSPÉCIFICITÉS

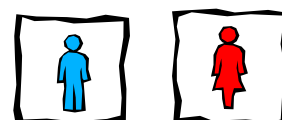
Le gouvernement fédéral, notamment, recourt à ce terme dans sa forme plurielle pour présenter son approche de l'analyse comparative entre les sexes. Règle générale, le terme est utilisé comme un synonyme de la notion de genre. Ce terme est rarement utilisé dans les milieux de la recherche et de l'action féministe.

Genre : utilisé pour cerner les rôles sexuels; construction sociale qui renvoie à la société et à la culture.



« ... la conscience des rapports de sexes tels que socialement construits dans une société donnée et tels qu'ils se nouent entre les femmes et les hommes. »

Synonyme de la notion de genre.



INTÉGRATION DES FEMMES AU DÉVELOPPEMENT (IFD)

L'approche IFD (en anglais : l'approche WID pour *Women in development*) est apparue au début des années 1970 et cherchait à éliminer les discriminations et à réduire la position défavorable des femmes dans le champ du développement. Elle estime que c'est à travers le processus de socialisation que les femmes et les hommes se voient attribuer des rôles qui leur sont présentés comme inhérents à leur sexe biologique. Cette approche, qui s'inspire d'un cadre d'analyse libéral, avance que les inégalités entre les sexes s'estomperont d'elles-mêmes lorsque les femmes deviendront des partenaires économiques à part entière dans le développement. [...] La stratégie IFD telle qu'elle a été adoptée par les agences de développement et les gouvernements peut être considérée comme une stratégie réformatrice, qui a élaboré des activités pour les femmes dans le cadre de structures existantes, sans remettre en cause ni même poser des questions sur ces structures, dont plusieurs constituent un frein au développement des femmes et sont à la base de leur oppression. (cf : Fatou Sarr, ibidem)

FEMMES ET DÉVELOPPEMENT (FED)

L'approche FED (en anglais : l'approche WAD pour *Women and development*) serait apparue au cours de la deuxième moitié des années 1970. Une partie de ses fondements théoriques est issue de la « Théorie de la dépendance », mouvement lancé par les intellectuels latino-américains (Frank, 1967) dès le milieu des années 1960, en réaction aux limites des théories de la modernisation. [...] Bien qu'elle soit plus critique que la perspective IFD, l'approche FED met l'accent sur le secteur de la production aux dépens des aspects reproductifs, du travail et de la vie des femmes. La situation des femmes est perçue principalement comme une conséquence des structures inégalitaires internationales et des inégalités de classes. Elle n'analyse pas pleinement la relation entre le patriarcat et les différents modes de

L'approche IFD :

Cette approche fait ressortir que les inégalités entre les sexes s'estomperont d'elles-mêmes lorsque les femmes deviendront des partenaires économiques à part entière dans le développement.



« ...l'approche FED perçoit la situation des femmes comme une conséquence des structures inégalitaires internationales et des inégalités de classes. »

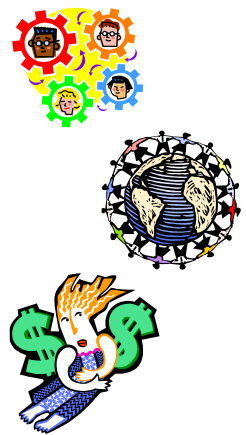


production et la subordination et l'oppression des femmes. (cf : Fatou Sarr, ibidem)

GENRE ET DÉVELOPPEMENT (GED)

L'approche GED (en anglais: l'approche GAD pour *gender and development*) établit un lien entre les relations de production et de reproduction prétend retenir tous les aspects de la vie des femmes. À la différence des autres cadres théoriques, son objet n'est pas la femme en tant que telle, mais les réalités sociales qui façonnent les perceptions et attribuent des responsabilités et des attentes spécifiques aux femmes et aux hommes. Elle introduit la perspective de l'analyse sexospécifique qui permet de prendre en compte les différences et les contraintes qui affectent et les hommes et les femmes dans les rapports qu'ils entretiennent dans la production. (Cf : Fatou Sarr ibidem)

« L'approche GED prend en compte les différences et les contraintes qui affectent et les hommes et les femmes dans les rapports qu'ils entretiennent dans la production. »



Annexe 2 : L'approche intégrée de l'égalité

- L'exemple de la Suède
 - Expérience aux niveaux national, régional et local
 - Un instrument analytique pour évaluer les effets éventuels sur les rapports sociaux des sexes : SMART

- L'exemple des Pays-Bas
 - Un instrument analytique : évaluation de l'impact sur le genre (Gender impact assessment), Pays-Bas

- Un exemple de la Suède
 - Un instrument éducatif : impliquer des expert(e)s « volant(e)s », Suède
 - Un mélange stratégique d'outils : La méthode des 3R au niveau local, Suède

Expérience d'approche intégrée en Suède aux niveaux national, régional et local

En 1994, le gouvernement suédois a décidé de confier la responsabilité de la politique d'égalité au vice-premier ministre. Il est également précisé dans la déclaration annuelle générale que la perspective d'égalité entre les sexes devait être prise en compte dans la préparation de toutes les décisions du Cabinet. Tous les ministres seront responsables de l'analyse de l'impact sur l'égalité entre les sexes et de l'action visant la promotion de l'égalité dans leur domaine de responsabilité. Cette organisation souligne le fait que l'action en faveur de l'égalité doit être partie intégrante de la prise de décision politique et doit être introduite dans tous les processus de l'action gouvernementale dans tous les domaines de la vie de la société.

La même année, le gouvernement a de plus adopté un mandat spécial selon lequel toutes les commissions d'enquête gouvernementales devaient analyser et discuter leurs propositions sous l'angle de l'équité entre les sexes. Sur ce plan, l'impact (qu'il soit direct ou indirect) des changements que l'on propose d'apporter au marché du travail, à l'économie, au système de protection sociale, à l'éducation, etc. doit être détaillé. Si la commission ou le commissaire spécial considère qu'il est impossible ou superflu de le faire, la raison doit en être précisée. Les questions d'organisation et de budget doivent elles aussi être analysées dans cette même perspective. Des stages de formation sur les questions d'égalité sont proposés à tous les membres des commissions spéciales et à leurs secrétaires. À partir de 1994, le gouvernement a donné instruction au Service suédois de la statistique de présenter toutes les statistiques concernant les personnes, ventilées selon le sexe. Deux ans plus tard, le gouvernement a chargé l'Administration nationale de l'emploi de présenter les statistiques de l'emploi, ventilées selon le sexe.

Organisation de l'approche intégrée

La responsabilité de la mise au point d'outils et de procédures propres à faire en sorte que l'impact sur l'égalité soit pris en compte dans les travaux administratifs, dans les processus de planification et dans l'établissement du budget par exemple,

appartient au secrétaire d'État de chaque ministère. Le secrétaire d'État à la législation du travail et aux questions d'égalité est responsable de la coordination et du suivi. Il organise des réunions régulières avec les secrétaires d'État d'autres ministères sur le développement de l'approche intégrée et les questions relatives à l'égalité entre les sexes. Il propose également aux ministères de la formation sur ces questions.

La Division chargée des questions d'égalité a la responsabilité générale de l'élaboration d'instruments et de mécanismes s'appliquant à l'approche intégrée. La Division examine également toutes les propositions de projets de loi et les autres décisions du gouvernement émanant des divers ministères avant la discussion et la décision du Cabinet pour s'assurer que la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes soit prise en compte. Une autre mission importante consiste à superviser et à approuver les nominations proposées aux comités gouvernementaux et aux commissions d'enquête avant que ces propositions ne soient soumises au Cabinet pour approbation. L'objectif visé par le gouvernement était de parvenir, en 1998, à une représentation égale des hommes et des femmes au sein des commissions officielles et des comités gouvernementaux.

Au niveau régional, les offices administratifs des comtés, qui sont des instances gouvernementales, sont responsables de l'intégration de la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les secteurs de l'action des pouvoirs publics. Ces offices administratifs des comtés ont fait appel à des spécialistes de ces questions pour lancer, soutenir et suivre le processus d'intégration de la dimension « égalité » dans l'activité normale de tous les secteurs. Un plan stratégique à moyen terme (1997-2000) axé sur la promotion de l'égalité a été conçu par chacun des offices et soumis au gouvernement.

En 1995, le gouvernement a attribué des crédits à l'Association suédoise des pouvoirs locaux afin de faire progresser l'intégration de la dimension égalité au niveau local. Un programme de deux ans a été lancé sous le sigle JAMKOM dans le but d'étudier la méthode qu'un comité ou une commission pourrait utiliser pour promouvoir systématiquement l'égalité des sexes dans son propre champ d'action. Afin de mettre en œuvre la démarche intégrée, JAMKOM a expérimenté une

méthode dite des 3R dont le principal objectif est de systématiser une analyse de l'égalité entre les sexes. Un rapport final sur le programme (décrit à la page 76) a été présenté au gouvernement en février 1998.

Méthodes : séminaires de formation, spécialistes des questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes

Les premiers séminaires de sensibilisation et de formation destinés aux échelons supérieurs de la hiérarchie ont été organisés en 1994 et sont toujours à l'ordre du jour. La Division des questions d'égalité a conçu un stage-séminaire de formation de trois heures sur les questions d'égalité, à l'intention des ministres, secrétaires d'État, conseillers politiques, commissaires spéciaux et hauts fonctionnaires. Le principal objectif de ces séminaires est de présenter des statistiques et des faits sur la situation des femmes et des hommes dans la société suédoise. Autres sujets importants traités lors des séminaires : la manière de réaliser les objectifs nationaux des politiques d'égalité et les outils et mécanismes susceptibles d'être utilisés dans la stratégie de l'approche intégrée. Pour répondre au besoin de formation des services gouvernementaux et de l'Administration, la Division chargée des questions d'égalité recourra aux services de dix formateurs spécialisés, d'un spécialiste des questions d'égalité et d'un représentant du Service suédois de la statistique. Le gouvernement a également engagé un « expert volant en matière d'égalité » (voir page 72) qui passe dans les ministères pour aider à élaborer des méthodes et des procédés propres à introduire la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes dans les différents processus.

Dans les ministères, les séminaires sont suivis de réunions régulières avec le secrétaire d'État responsable de la politique d'égalité et le chef de la Division des questions d'égalité. Parmi les points discutés lors de ces réunions figurent les mesures actives pour promouvoir l'égalité, les analyses d'impact sur la situation respective des deux sexes, la dimension égalité du budget et la représentation des femmes dans les commissions et les comités gouvernementaux.

La Division chargée des questions d'égalité a élaboré un outil analytique pour évaluer les différents effets des projets d'action gouvernementale sur les femmes et

les hommes. Un certain nombre de ministères le mettront en œuvre à titre expérimental. Les pouvoirs publics et les collectivités locales utilisent des outils analogues. L'expérience de ces outils d'évaluation n'est pas concluante tant au gouvernement que dans l'administration.

Le ministère responsable de la législation du travail et des questions d'égalité a créé, en janvier 1998, un groupe de travail sur l'approche intégrée de l'égalité, présidé par le secrétaire d'État aux questions d'égalité et comptant parmi ses membres des représentants et des représentantes des niveaux central, régional et local. Ce groupe a pour mission d'élaborer le programme de formation à l'égalité entre les femmes et les hommes, de mettre au point des méthodes de mesure de l'impact sur les deux sexes et des méthodes de suivi et d'évaluation.

Le ministre a attribué au groupe des crédits pour lui permettre d'organiser des séminaires, des auditions et de mener des projets de recherche et d'expérimentation.

Suivi et action

La Division chargée des questions d'égalité passe au crible, entre autres, les documents budgétaires, cruciaux pour le progrès vers l'égalité entre les femmes et les hommes. La perspective d'égalité entre les femmes et les hommes doit aussi être prise en compte dans le dialogue sur le budget entre le gouvernement et les pouvoirs publics. Afin de suivre la progression de l'approche intégrée au gouvernement de 1994 à 1996, tous les ministères ont dû étudier l'action pour l'égalité menée dans leurs propres services et remettre un rapport au ministère chargé de la législation du travail et des questions d'égalité. Un rapport de synthèse a été présenté au Parlement. En 1997, les ministères ont été invités à évaluer les effets du mandat spécial (1994) aux termes duquel toutes les commissions d'enquête gouvernementales devaient analyser et discuter leurs propositions touchant la préoccupation d'équilibre entre les sexes. L'analyse des rapports montre que 33% des 193 commissions ont discuté leurs résultats dans cette perspective, bien que très peu d'entre elles aient présenté une analyse globale de la situation des hommes et des femmes.

Ébauche de bilan

Le passage de la politique traditionnelle de promotion de l'égalité à l'approche intégrée de l'égalité exige une volonté politique au plus haut niveau et un travail stratégique à long terme. L'affirmation (répétée chaque année depuis 1994) du premier ministre, dans la déclaration annuelle de politique générale concernant la prise en compte de la perspective d'égalité entre les femmes et les hommes, au stade de l'élaboration de toutes les décisions du Cabinet, a fourni une solide base de légitimation à la mise en œuvre des méthodes de l'approche intégrée de l'égalité. Il s'agit d'une déclaration écrite à laquelle il est souvent fait référence dans le dialogue sur les questions que la Direction des questions d'égalité poursuit avec les ministères.

La méconnaissance, dans la classe politique comme chez les fonctionnaires des ministères, des questions touchant la disparité entre les hommes et les femmes continue à poser des problèmes. Beaucoup ne comprennent pas ce que l'on attend d'eux et ce que signifie, concrètement, introduire ce souci d'égalité dans leurs travaux quotidiens. Un malentendu courant consiste à penser que l'action de l'égalité concerne uniquement la politique du personnel, par exemple dans la fixation des objectifs de recrutement d'agents féminins, de formation des femmes aux postes de responsabilités, etc. L'organisation de séminaires sur cette problématique et la mise au point de méthodes de formation permanente sont donc importantes de même que l'élaboration d'outils analytiques pour évaluer la pertinence des projets d'action gouvernementale ou leur impact. Ces outils et ces méthodes seront au premier plan des préoccupations dans les années à venir. La mise en application d'une stratégie globale intégrée de la promotion des femmes est une œuvre de longue haleine.

Informations complémentaires :

Mona DANIELSON
Ministry of Labour, Equality Affairs Division
S-103 33 STOCKHOLM
Tél. : (46) 8405 1299; Téléc. : (46) 824 7152
Courriel : mona.Danielson @ labour.ministre.se

Un instrument analytique pour évaluer les effets éventuels sur les rapports sociaux des sexes : SMART

À la demande des membres du personnel de la Commission européenne, la première étape de la GIA néerlandaise a été isolée et mise au point en tant qu'instrument indépendant séparé. « SMART » signifie « Méthode simple pour mesurer les effets éventuels des politiques sur les rapports sociaux de sexes ». C'est un instrument très simple qui peut être utilisé sans posséder une expertise sur les relations sociales entre les femmes et les hommes, mais non sans disposer de données statistiques sur les femmes et les hommes.

Il est composé de deux questions :

- ❑ La proposition politique vise-t-elle à atteindre un groupe donné ou plusieurs groupes?

- ❑ Y a-t-il des différences (en ce qui concerne les droits, les ressources, la position, la représentation, les valeurs et les normes) entre les femmes et les hommes dans le domaine d'où émane la proposition politique?

Lorsqu'une proposition politique vise des groupes spécifiques, elle impliquera toujours la (re)distribution des ressources ou l'application de règles et de règlements. Comme il est connu que les ressources sont inégalement distribuées entre les femmes et les hommes et comme les règles sont souvent liées aux normes relatives aux rapports sociaux de sexes, toute politique qui vise des groupes spécifiques a des implications sur les femmes et les hommes.

Les différences entre les femmes et les hommes dans un domaine politique sont presque toujours liées à des différences en matière de ressources ou à des différences relatives aux valeurs attachées à la masculinité ou à la féminité. Pour cette raison, les différences en matière de sexe dans un domaine politique constituent un bon indicateur pour savoir si la politique aura des effets sur les rapports sociaux de sexes.

Le SMART n'indique pas ce qu'il faut faire lorsqu'il est clair qu'une proposition n'a pas les mêmes effets pour les femmes que pour les hommes. Il demande simplement de présenter des statistiques qui démontrent s'il existe des différences entre les femmes et les hommes dans ce domaine et d'établir un plan pour expliquer comment traiter les différences découlant de la proposition et ce, pour les femmes et les hommes.

Le SMART a été adopté dans le programme pour l'approche intégrée de la Commission européenne. Le personnel concerné a déjà reçu la formation sur l'analyse des rapports sociaux de sexe, au sein de la DG IB et la DG VIII, le domaine des politiques de coopération.

Informations complémentaires :

Mieke Verloo

Ass. Prof. Women's Studies, Faculty of Policy Sciences

University of Nijmegen, P.O. Box 9108

NL – 6500 HK NIJMEGEN

Tél. : (31) 243 615 634; Téléc. : (31) 243 612 379

Courriel : m.verloo@mailbox.kun.nl / m.verloo@bw.kun.nl

Un instrument analytique : évaluation de l'impact sur le genre (Gender impact assessment), Pays-Bas

L'instrument néerlandais de l'évaluation de l'impact sur le genre (Gender impact assessment ou GIA) a été commandité par la Division néerlandaise pour l'égalité et mis au point par des chercheurs académiques en 1994. L'objectif du projet était de construire un instrument qui pourrait évaluer l'impact de toute proposition politique au niveau national sur les rapports sociaux de sexes. Le GIA est une évaluation ex-ante, ce qui veut dire que l'impact sur ces rapports est évalué avant que la décision finale sur une proposition politique donnée soit prise. Les résultats du GIA peuvent être utilisés au cours du processus de prise de décisions politiques. Si cela s'avère nécessaire, des politiques peuvent être changées.

Le GIA est conçu pour pouvoir être utilisé dans tous les domaines politiques. Pour l'utiliser, il faut une connaissance de base solide en matière d'égalité des sexes. Jusqu'ici, l'instrument a été utilisé au sein des ministères de l'Éducation, de la Justice, de l'Agriculture, de la Nature, de la Pêche et de l'Intérieur. Des projets pour d'autres ministères sont en préparation. Le GIA a également été utilisé au niveau régional. Dans quelques cas, les propositions politiques ont été changées afin de corriger des effets négatifs potentiels sur les rapports sociaux des sexes. Le ministre de l'Émancipation a déclaré que l'instrument s'est avéré utile.

La plupart des GIA ont été exécutés par des chercheurs/euses académiques, parfois en coopération avec les agents de la fonction publique.

Le cadre conceptuel du GIA identifie deux structures qui sont au cœur de l'inégalité entre les sexes : la division du travail et l'organisation de la vie privée. Il identifie également deux processus qui sont à la base des rapports sociaux de sexe : la distribution et l'accès aux ressources ainsi que l'existence et l'application des normes relatives au sexe (gender). Le GIA propose deux critères pour décider si les effets seront positifs ou négatifs : l'égalité, dans le sens des droits égaux et le traitement (in)égal des cas (in)égaux, et l'autonomie, signifiant dans quelle mesure les femmes peuvent prendre des décisions sur leur propre vie.

Un GIA commence par évaluer si une proposition politique peut avoir un impact sur les rapports sociaux de sexes (voir la description de SMART), décrit ensuite la situation actuelle et future dans un domaine politique donné en termes de cadre conceptuel et conclut en identifiant quels sont les structures et les processus qui sont concernés et dans quelle mesure les critères sont respectés. Il analyse ensuite la proposition politique en ces termes et indique où elle aura un effet sur les structures et les processus les plus importants. Les deux critères sont utilisés pour décider si la proposition politique aura un effet positif ou négatif sur les rapports sociaux de sexes.

Après que le GIA ait été mis au point, d'autres instruments similaires ont été préparés et utilisés. Les instruments comprennent entre autres, le test de l'impact sur les rapports sociaux de sexes, qui est plus simple et qui a été mis au point et utilisé au niveau local et régional. En 1998, l'Association néerlandaise des autorités locales a également fait mettre au point un GIA pour le niveau local. Dans les années à venir, il faudra s'attendre à voir d'autres adaptations du GIA. La Division de l'égalité coordonne le développement futur en organisant des séminaires, des réunions d'expert(e)s et en commanditant des recherches pour l'évaluation.

Informations complémentaires :

Bakka des Bouvrie

Directie Coördinatie Emancipatie Ministry of Social Affairs and Employment

La Haye.

Un instrument éducatif : impliquer des expert(e)s « volant(e)s », Suède

Le « détachement » temporaire d'un(e) spécialiste de l'unité des politiques en matière d'égalité pourrait constituer un bon exemple du rôle que les unités traditionnelles qui s'occupent de l'égalité entre les femmes et les hommes peuvent jouer.

Le gouvernement a engagé une experte en égalité des sexes qui participe aux travaux de quelques autres ministères afin d'aider à la mise en place de méthodes et d'automatismes qui assurent la prise en compte de la perspective de l'égalité dans les processus politiques.

En 1995, l'experte « volante » en égalité a travaillé au sein de la division des politiques de jeunesse au ministère de l'Intérieur. Plus tard au cours de la même année, elle a intégré le ministère du Travail et, en 1996, elle a travaillé en tant qu'experte au ministère de la Justice. Lorsque l'experte « volante » a commencé son travail au sein d'un ministère, elle a convenu avec les chefs d'un certain nombre de divisions qu'ils lui permettraient d'assister à des réunions et d'aider les fonctionnaires à intégrer la perspective de l'égalité dans leur travail quotidien. En pratique, cela signifiait qu'elle écoutait un fonctionnaire lorsqu'il/elle décrivait son travail et expliquait où et comment il fallait prendre en compte la dimension de l'égalité. L'expérience démontre que la plupart des fonctionnaires avaient beaucoup de connaissances sur les questions liées à l'égalité ainsi que des idées sur les domaines qui seraient les plus importants (pour l'égalité) et sur les automatismes qu'ils/elles devraient changer dans leur travail de tous les jours afin de pouvoir prendre en compte cette perspective de l'égalité. L'expérience a également démontré que l'aide la plus importante consiste à faire réfléchir les fonctionnaires eux-mêmes sur ce que signifie la perspective de l'égalité et à quel moment il faut l'appliquer. Il est également important de légitimer l'approche intégrée de l'égalité et de démontrer que la perspective de l'égalité élargit la connaissance pour tout type de travail.

De 1997 à 1999, le ministère de la Santé et des Affaires sociales a employé une experte « volante ». Elle était chargée de former et de guider le personnel pour qu'il prépare des projets de loi pour le Parlement et les propositions de budget qu'il discute avec les organismes publics.

L'experte qui travaillait au ministère de la Santé et de Affaires sociales a coopéré avec le secrétaire d'État au Ministère ainsi qu'avec un groupe de travail et a élaboré un Programme d'égalité des sexes pour la sécurité sociale. La première phase du programme s'est terminée le 30 juin 1999. L'objectif consistait à ce que toutes les divisions au sein du Ministère ainsi que toutes les organisations publiques liées au ministère aient préparé les programmes d'action pour l'approche intégrée de l'égalité et commencé à le mettre en œuvre à ce moment-là.

L'experte en égalité a présenté un programme d'action pour 1998 afin de soutenir le développement de l'approche intégrée au sein du Ministère et des organismes. Il comprenait les actions suivantes :

- **Formation**
 - Cours de formation introductifs pour les chefs, les fonctionnaires et pour les comités d'investigation
 - Formation additionnelle pour les fonctionnaires
 - Séminaires sur des sujets variés
 - Identification des besoins de formation dans une perspective à long terme

- **Information**
 - Brochure d'information
 - Séminaires pour échanger des expériences
 - Réseaux

- **Développement des méthodes**
 - Instruments analytiques
 - Systèmes d'évaluation

- **Suivi**

- **Soutien aux autorités publiques et aux entreprises publiques**

Informations complémentaires :

Mona DANIELSON
Ministry of Labour, Equality Affairs Division
S – 103 33 STOCKHOLM
Tél. : (46) 8 405 1299; Téléc. : (46) 8 247 152

Courriel : mona.danielson@labour.ministry.se

Un mélange stratégique d'outils : la méthode des « 3R » au niveau local, Suède

Dans le cadre du groupe de programmes de l'Association suédoise des autorités locales (SALA), le projet JAMKOM a développé et mis à l'essai une méthode, dite « méthode R », pour intégrer les questions d'égalité entre les femmes et les hommes dans le travail des autorités locales.

Au printemps 1996, tous les comités et conseils locaux en Suède ont été invités à participer à la mise à l'essai de la méthode. Au début de l'automne de la même année, des comités et conseils ont été sélectionnés en fonction de certains critères : répartition géographique, importance des conseils municipaux, domaines couverts, expérience préalable d'opérations de changements et d'évolution dans leurs domaines d'intervention et, si possible, expérience préalable dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes. En tout, six municipalités et comités/conseils ont été sélectionnés.

En septembre et octobre 1996, les principes de base du projet ont été présentés au cours d'une réunion d'introduction organisée avec les fonctionnaires responsables compétents des autorités locales, à savoir les commissaires municipaux, les président(e)s des comités et des conseils et les responsables administratifs. Les conditions de participation au projet apparaissaient dans un contrat spécifiant les obligations des deux parties. Ainsi, il avait été précisé que les comités/conseils devaient appliquer les méthodes JAMKOM dans le cadre d'au moins cinq réunions au cours de la durée du projet et qu'ils percevraient 40 000 SEK pour frais supplémentaires. Un calendrier des essais avait été établi. Les essais devaient être effectués par le personnel habituel et les comités/conseils pouvaient limiter le travail selon les règles JAMKOM à certains domaines d'activité.

Pendant la première réunion JAMKOM, un exposé a été présenté sur la politique suédoise en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ainsi que sur des aspects théoriques. Deux fascicules JAMKOM ont été distribués à tous les membres des comités/conseils et à tout le personnel impliqué. Le premier fascicule comprenait des informations factuelles et de base, tandis que le deuxième incluait un

dossier de travail expliquant les différentes phases du projet depuis l'inventaire et les objectifs jusqu'à l'évaluation finale du projet. Chaque comité/conseil a recruté un chef local de projet qui a préparé un plan local de projet et mis à l'essai la méthode « R » dans sa ville. Cela a été fait avec les autres collègues et politiciens, en étroite collaboration avec les responsables du projet de SALA. Les résultats des essais « R » ont toujours été discutés pendant une réunion du comité/conseil. Le projet des autorités locales s'est terminé en juin 1997 et les rapports sur leurs travaux en automne 1997. Deux conférences concernant essentiellement les autorités locales ont été organisées (à Växjö et Stockholm) afin de présenter les travaux du Groupe de Programme et le projet.

La méthode « R »

La méthode « R » est fondée sur une systématisation de l'expérience suédoise en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et s'inspire également d'autres méthodes utilisées dans le domaine de la recherche. La lettre « R » est utilisée pour représentation, ressources et « realia » (voir ci-dessous). La représentation et les ressources sont des variables quantitatives, tandis que « realia » est qualitative. L'idée à la base de cette méthode consiste à passer en revue systématiquement la représentation des hommes et des femmes dans des institutions et postes différents dans le domaine d'action du comité/conseil, ainsi que la répartition et l'utilisation des revenus. Cette analyse permettrait d'alimenter les discussions sur les raisons justifiant le choix, par la municipalité du mode de production de biens, services ou situations et sur qui obtient quoi et dans quelles conditions. Comment les activités des autorités locales affectent-elles la population?

Les essais effectués par les comités/conseils ont montré que cette méthode est vraiment efficace. Les sondages et les analyses qui ont été effectués ont entraîné la révision des mesures concernant l'égalité entre les femmes et les hommes dans le champ d'action des comités/conseils. Certains ont décidé d'inclure les objectifs en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein de leurs lignes directrices, d'autres dans leurs budgets, d'autres encore de réunir, de façon continue, des informations sous la forme de statistiques et de sondages, et de suivre et d'évaluer l'impact des différentes mesures. La méthode « R » a été adoptée, et certaines

municipalités ont décidé de l'appliquer à d'autres comités et autorités administratives.

Représentation

La première partie de la méthodologie consiste à examiner la représentation des femmes et des hommes dans le domaine d'action du comité/conseil, en commençant par la composition même du comité/conseil et de l'Administration. À partir de cette étape initiale, l'étude de la représentation peut être étendue à d'autres comités des associations et des organisations opérant dans le domaine d'activité et étant en relation avec le comité/conseil et l'Administration.

Afin d'évaluer la façon dont les femmes et les hommes sont représenté(e)s parmi ceux/celles qui prennent contact avec un comité/conseil sur un problème, des « listes de contacts » ont été constituées, ventilées en fonction du sexe des personnes concernées. Ceci a été fait afin de sensibiliser les politiciens et les responsables à la répartition homme-femme des personnes par lesquelles ils sont contactés et reçoivent des informations. Les listes de contacts ont donné lieu à de vives discussions.

Ressources

Les ressources analysées dans le cadre des essais « R » sont : l'argent, le temps et l'espace. Il s'agissait surtout de compléter les résultats obtenus sous le chapitre « représentation » par des statistiques sur la répartition des ressources. On peut citer l'exemple de certains comités/conseils qui ont établi des « arbres des salaires » sur lesquels apparaissent toutes les femmes et tous les hommes ainsi que leur position sur la grille des salaires. Un des comités a étudié la répartition par sexe des artistes organisant des expositions à la galerie d'art locale et cette information a été complétée, sous la rubrique ressources de l'essai, par le montant payé respectivement aux femmes et aux hommes artistes.

L'importance des financements attribués aux différents cas, domaines et organisations a également été étudiée. Tous les comités/conseils ont minuté certaines de leurs réunions. Outre le fait que le temps de parole utilisé par les

femmes et les hommes lors de ces réunions a été enregistré, d'autres analyses détaillées ont été effectuées.

« Realia »

Il s'agit d'une donnée qualitative concernant les normes et les valeurs de l'entité menant l'activité des autorités locales, par exemple les comités et conseils des autorités administratives, les lieux de travail et produisant les produits, à savoir les biens, les services et les situations. Qui se reconnaît dans ceux-ci ? Qui voit ses besoins satisfaits ?

Certains comités/conseils ont examiné le « realia » en observant, avec le personnel, les réunions du matin ou les haltes-garderies, ainsi que la situation des classes d'école. D'autres ont visité différents établissements dont ils sont responsables. Les politiciens ont formé des groupes multipartites, se sont rendus dans des endroits tels que les centres sportifs et ont noté des informations concernant l'éclairage, les sèche-cheveux et les espaces pour le sauna. Ils ont également interrogé les employé(e)s sur l'attention qu'ils/elles consacrent aux filles et aux garçons, aux femmes et aux hommes. Un comité travaillant à l'organisation de réunions avec l'Administration, les politiciens et les employé(e)s a décidé que l'égalité entre les femmes et les hommes serait le thème d'une réunion annuelle pour assurer le suivi des résultats des décisions et mesures prises l'année précédente. Les politiciens qui ont été impliqués dans diverses études ont exprimé leur satisfaction. Certains ont dit qu'ils comprennent mieux leur champ d'activités, la véritable signification de l'égalité entre les femmes et les hommes et comment ils/elles peuvent y travailler précisément. Le comité d'urbanisation qui a participé au JAMKOM a utilisé des « cartes mentales » afin de faciliter la compréhension des sentiments éprouvés par différentes catégories de citoyens en ce qui concerne une zone spécifique de rénovation urbaine. Ceci a inclus des groupes ne relevant pas des groupes normaux de référence dans le champ d'action du comité.

Informations complémentaires :

Helen LUNDKVIST
The Swedish Association of Local Authorities (SALA)
S – 11882 STOCKHOLM
Tél. : 46 8 772 41 00; Téléc. : 46 8 772 47 88
Courriel : Helen.lundkvist@svekom.se.

Annexe 3 : L'analyse comparative entre les sexes, Canada

- **Exemple 1 :** Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes permet de voir les multiples facettes de l'enjeu.
- **Exemple 2 :** Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes aidera à recenser les résultats qui visent expressément les jeunes femmes ou les jeunes hommes.
- **Exemple 3 :** Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes permet de déterminer avec plus de précisions l'information et la forme de consultation requises.
- **Exemple 4 :** Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes permet de préciser davantage les questions de recherche et d'orienter la conception des travaux, le choix de la méthodologie, la collecte et l'analyse des données afin que l'on tienne compte des circonstances particulières des femmes et des hommes.
- **Exemple 5 :** Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes met en lumière les différences entre les options et les coûts et avantages de chacune pour les jeunes prestataires de l'aide sociale des deux sexes.
- **Exemple 6 :** Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes à l'étape de la formulation d'une recommandation donnera aux instances décisionnelles un aperçu clair des répercussions que pourrait avoir l'option recommandée sur les deux sexes. Il mettra aussi en lumière les liens qui existent entre l'option recommandée et les objectifs plus vastes du gouvernement en matière d'équité entre les sexes.
- **Exemple 7 :** Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes permettra de formuler et de diffuser un message respectant la dignité des jeunes prestataires de l'aide sociale, indépendamment de leur sexe.

EXEMPLE 1 :

Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes nous permet de voir les multiples facettes de l'enjeu.

Les jeunes femmes qui vivent d'assistance sociale sont en majorité des mères seules alors que chez les jeunes hommes dans la même situation économique, très peu ont des responsabilités familiales. Des services de garde d'enfants sont un besoin essentiel pour les jeunes femmes qui cherchent à s'intégrer au marché du travail ou à y retourner.

Les perspectives de formation et d'emploi pour les jeunes femmes diffèrent en général de celles des jeunes hommes. Traditionnellement, le marché du travail rémunéré a exclu les jeunes femmes de la formation et des emplois qui en découlent dans les domaines des sciences et de la technologie. À une époque où une plus grande importance est accordée aux compétences technologiques, cela pose un problème pour les femmes. De même, il y a moins d'emplois dans les industries primaires et pour les travailleurs manuels (où l'on trouvait traditionnellement les jeunes hommes), ce qui entraîne des difficultés pour les jeunes hommes. Les revenus d'emploi des femmes ont tendance à être inférieurs à ceux des hommes. Les jeunes femmes et les jeunes hommes entrent dans un marché du travail en évolution qui exige un niveau élevé de compétences et à une époque où le nombre de débouchés est en baisse.

Les chefs de familles monoparentales et leurs enfants qui vivent d'assistance sociale sont vulnérables à des problèmes de santé. Les jeunes femmes et les jeunes hommes sans possibilités d'emploi sont plus susceptibles d'être violents et de commettre des crimes, mais de façon différente (par exemple, la violence familiale, la violence dans les rues, la prostitution, etc.).

La société n'accorde pas la même valeur aux compétences acquises par les jeunes filles dans le contexte d'un travail rémunéré ou non rémunéré : les salaires des femmes sont toujours plus bas. Les grossesses et la pression des pairs sont des facteurs qui expliquent le décrochage à l'école et au travail, mais ces pressions affectent différemment les jeunes femmes et les jeunes hommes.

L'information pour l'analyse concernant l'exemple susmentionné peut être obtenue en examinant des données et des études ventilées selon le sexe, en consultant directement des jeunes femmes et des jeunes hommes pour connaître leur expérience et en s'adressant à des groupements qui luttent contre la pauvreté ainsi qu'à des groupes de défense, de recherche et de services qui militent en faveur de l'égalité entre les sexes.

Il est évident, à partir des exemples donnés précédemment, que les enjeux diffèrent pour les jeunes femmes et les jeunes hommes et que la diversité est aussi un facteur à prendre en considération. Chacun des enjeux recensés par l'analyse comparative entre les sexes doit être abordé dans les prochaines étapes de l'élaboration de la politique.

EXEMPLE 2 :

Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes aidera à recenser les résultats visant expressément les jeunes femmes ou les jeunes hommes.

Les jeunes mères et leurs enfants qui vivent d'assistance sociale pourraient bénéficier d'une formation en compétences parentales. D'autres résultats, recensés au moyen de l'analyse comparative entre les sexes, pourraient être les suivants :

- des services de garde d'enfants plus souples pour les parents de jeunes enfants qui suivent un cours de formation ou qui travaillent;
- des jeunes qui délaissent l'aide sociale en faveur d'une formation rémunérée en milieu de travail offerte grâce à un partenariat entre le gouvernement et le secteur privé et qui obtiennent une aide précise au chapitre de la garde d'enfants et d'autres besoins sexospécifiques;
- des services d'orientation professionnelle ou de consultation, des expériences de travail et des programmes de préparation propres à chaque sexe pour les jeunes de la rue et ceux victimes de mauvais traitements;
- un plus grand nombre de mères seules qui font la transition vers le milieu du travail grâce à des primes de transition et à de l'aide pour les frais de garde d'enfants;

- un plus grand nombre de jeunes qui quittent les rangs de l'assistance sociale afin de suivre un cours de formation postsecondaire grâce à des programmes d'aide financière qui comprennent la garde d'enfants, la planification de carrière et des mesures incitatives spéciales pour les jeunes femmes et les jeunes hommes afin de les encourager à suivre un cours de formation professionnelle non traditionnelle (par exemple, métiers et technologie pour les femmes, soins infirmiers et prestation de soins pour les jeunes hommes);
- un programme d'études qui tient compte des sexospécificités et des pratiques en salle de classe qui favorisent l'égalité dans les établissements secondaires et postsecondaires;
- des arrangements souples dans les établissements d'études postsecondaires qui tiennent compte de la sécurité, des inscriptions à temps partiel, de l'aide à la transition et d'autres mesures et formes d'appuis propres à chaque sexe.

La détermination de ces résultats et des indicateurs connexes passe par la tenue de consultations auprès de partenaires qui connaissent à fond les questions liées au sexe comme la pauvreté, l'assistance sociale, la formation et la création d'emplois, ainsi qu'auprès de partenaires plus traditionnels comme le secteur privé et les établissements. Il faut s'assurer que les résultats et les indicateurs pour chacun des sexes soient surveillés par des organismes qui en seront clairement responsables. Par exemple, les établissements d'enseignement et les gestionnaires de programmes devraient être tenus de recueillir de l'information et de faire rapport sur les résultats en fonction des sexes.

EXEMPLE 3 :

Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes permet de déterminer avec plus de précisions l'information et la forme de consultation requises.

Un examen attentif de toutes les sources d'information et des méthodes de collecte de cette information incitera les personnes qui s'occupent de l'élaboration et de l'analyse de politiques à rechercher d'autres formes d'information, des partenariats et des consultations.

Le fait de recueillir de l'information qui témoigne de l'esprit d'initiative des jeunes, ou de réseaux et d'organisations de jeunes contribuera à montrer leur apport et non

uniquement leurs besoins. Ils ont peut-être beaucoup à dire au sujet de la motivation, des tentatives en vue de mettre un terme à la discrimination fondée sur le sexe et du genre de mesures incitatives auxquelles les jeunes femmes et les jeunes hommes réagiront.

EXEMPLE 4 :

Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes permet de préciser davantage les questions de recherche et d'orienter la conception des travaux, le choix de la méthodologie, la collecte et l'analyse des données afin que l'on tienne compte des circonstances particulières des femmes et des hommes.

Si le but visé par une politique est d'accroître le nombre de jeunes femmes bien formées dans les corps de métier, la recherche devrait porter sur les obstacles particuliers auxquels elles ont fait face par le passé ainsi que sur les succès qu'elles ont connus en suivant une telle formation. Les résultats pourront être différents dans le cas des jeunes hommes. Pour assurer la participation des jeunes et de la collecte de données à leur sujet, des travaux de recherche tenant compte des sexospécificités (groupes cibles, méthodologies axées sur la participation, entretiens avec les enfants de la rue, etc.) peuvent être conçus.

EXEMPLE 5 :

Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes met en lumière les différences entre les options et les coûts et avantages de chacune pour les jeunes prestataires de l'aide sociale des deux sexes.

Si dans une des options proposées, il est suggéré d'encourager les jeunes, indépendamment de leur sexe, à s'adresser à leur famille pour assurer leur soutien, il faut préciser quelles sont les répercussions qu'une telle démarche pourrait avoir sur les jeunes femmes qui ont été victimes d'actes de violence sexuelle commis par des membres de leur famille.

Les options qui incluent des mesures tenant compte des sexospécificités peuvent comporter des avantages pour les jeunes des deux sexes, comme des séances

réservées aux femmes pour explorer divers corps de métier, des séances d'orientation professionnelle ou de consultation pour femmes seulement et des ateliers de gestion de la colère réservés aux hommes.

EXEMPLE 6 :

Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes à l'étape de la formulation d'une recommandation donnera aux instances décisionnelles un aperçu clair des répercussions que pourrait avoir l'option recommandée sur les deux sexes. Il mettra aussi en lumière les liens qui existent entre l'option recommandée et les objectifs plus vastes du gouvernement en matière d'équité entre les sexes.

On pourrait recommander une option qui accroît le nombre de jeunes femmes réintégrant le milieu scolaire et ayant accès à une allocation de formation, ce qui aurait pour effet de réduire les dépenses du gouvernement au chapitre de l'aide sociale. De plus, l'option s'inscrit dans l'optique des objectifs du gouvernement en matière d'équité entre les sexes.

En pondérant les effets d'une recommandation, comme celle portant sur l'admissibilité des jeunes célibataires aux prestations d'aide sociale, il faudrait communiquer aux instances décisionnelles les coûts sociaux ventilés selon le sexe du prestataire (par exemple, la santé des enfants et des mères).

EXEMPLE 7 :

Le recours à un processus d'analyse comparative entre les sexes permettra de formuler et de diffuser un message respectant la dignité des jeunes prestataires de l'aide sociale, indépendamment de leur sexe.

Il faudra veiller à ce que les personnes auxquelles s'adresse l'information et qui en ont le plus besoin la reçoivent et la comprennent. En plus de transmettre l'information aux personnes qui participent aux consultations et aux travaux de recherche, il est possible de la communiquer aux écoles, aux centres communautaires, aux organisations de femmes et aux groupes de service. Il est possible de se procurer des listes de ces groupes ainsi que des conseils à leur sujet en s'adressant à Condition féminine Canada ou à d'autres organismes provinciaux et territoriaux de promotion de la femme à travers le pays.

Il est recommandé de continuer à faire participer les jeunes et d'autres parties intéressées à la préparation des communiqués et des méthodes de communication. Il faut reconnaître leur contribution en leur accordant tout le respect qui leur est dû. Il se peut qu'il faille adopter différentes méthodes de communication selon que l'on s'adresse à de jeunes femmes ou à de jeunes hommes. Les politiques, programmes et mesures législatives qui n'ont pas les mêmes répercussions sur les femmes et sur les hommes devront être expliqués, tout comme n'importe quelle mesure devra être précisée dans la politique qui vise à rectifier la situation.

Annexe 4: L'approche comparative entre les sexes, Québec

Exemple 1 : Le décrochage scolaire

Exemple 2 : La vasectomie

Exemple 3 : Le marché du travail

EXEMPLE 1 : LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

En 1996-1997, le taux de décrochage scolaire des garçons et des filles représente respectivement 23 % et 12 %. Ainsi, les décrocheurs sont deux fois plus nombreux que les décrocheuses. Mais qu'ils soient garçons ou filles, l'autonomie économique, les conditions de vie et l'avenir de ces jeunes sont lourdement hypothéqués lorsqu'ils quittent l'école secondaire sans diplôme. Le ministère de l'Éducation considère qu'un ou une élève a décroché lorsque ses études ont été interrompues pendant au moins deux ans. Le décrochage scolaire, par son ampleur et ses conséquences néfastes, est devenu un sujet de préoccupation aigu qui exige l'attention et l'intervention de tous ceux et celles qui détiennent des responsabilités en cette matière.

Quelles sont les raisons du décrochage scolaire?

Il est difficile de cerner avec exactitude les raisons pour lesquelles les élèves abandonnent leurs études dès le secondaire. Cependant, plusieurs études sur le sujet font ressortir que les garçons et les filles décrochent pour des raisons différentes. Selon Statistique Canada (1993), les raisons données par les garçons sont qu'ils préfèrent travailler plutôt qu'étudier, qu'ils s'ennuient à l'école, qu'ils ont besoin d'argent et qu'ils connaissent des problèmes avec le corps enseignant. Pour leur part, les filles présentent d'autres motifs. Elles invoquent que les cours sont trop difficiles, qu'elles s'ennuient à l'école, qu'elles sont enceintes et qu'elles comptent se marier.

Quelles sont les conséquences du décrochage scolaire?

Selon une enquête du ministère de l'Éducation (1991) sur le sujet, il ressort que l'univers de travail de ceux et celles qui ont décroché se résume, pour la plupart, à des emplois au bas de l'échelle dans le secteur tertiaire (restaurants, épiceries et commerces de tout genre). En effet, 65,4 % des filles et des garçons qui ont décroché s'y retrouvent. Par contre, les garçons sont répartis

de façon plus équilibrée dans les différents secteurs d'activité : 48,9 % des garçons par rapport à 88,7 % des filles dans le secteur tertiaire, 27,1 % par rapport à 7,4 % dans le secteur secondaire et 16,7 % par rapport à 2,9 % dans la catégorie autre (camionnage, déménagement, emballage et autres emplois non classés).

Dans le secteur tertiaire, on observe aussi une nette différence entre les emplois occupés par les garçons et ceux occupés par les filles. Les résultats du sondage démontrent que bon nombre des adolescentes décrocheuses sont gardiennes d'enfants alors que les garçons exercent une plus grande variété de « petits métiers » mal rémunérés eux aussi, mais toujours plus variés et mieux rémunérés que ceux des filles. Sur le plan du salaire, c'est dans les emplois des secteurs primaire et secondaire que la proportion des décrocheurs gagnant entre 300 \$ et 450 \$ par semaine est la plus importante. Ainsi, 20,1 % des garçons contre 6,1 % des filles reçoivent un tel salaire. Cependant, il demeure que la proportion des filles dont la rémunération est inférieure à 200 \$ est de 55,3 %, comparativement à 28,2 % pour les garçons.

Les mesures gouvernementales pour contrer le décrochage scolaire

La situation actuelle montre que les garçons sortent du secondaire sans diplôme en plus grand nombre que les filles. On constate aussi que les raisons de l'abandon scolaire ainsi que les conditions d'emploi et de salaire sont différentes selon que l'on est un décrocheur ou une décrocheuse. À la lumière de cette réalité, toute intervention gouvernementale visant à contrer le décrochage scolaire doit tenir compte des différences entre les filles et les garçons afin de leur assurer un traitement égal tout en garantissant une plus grande efficacité des mesures et des investissements financiers.

EXEMPLE 2 : LA VASECTOMIE

En 1986, la *Loi sur la Régie de l'assurance-maladie du Québec* a été amendée afin d'y inscrire explicitement la gratuité des stérilisations pratiquées pour des raisons de planification des naissances.

Cette intervention du gouvernement a été rendue nécessaire à la suite du procès d'un médecin poursuivi pour avoir imposé un surplus d'honoraires à ses patients dans la pratique de la vasectomie. La Cour, dans son interprétation de la Loi d'avant 1986, avait jugé que la vasectomie aux fins de planification des naissances n'était pas un acte « médicalement requis ». En conséquence, les médecins ont eu le droit, entre la décision de la Cour et l'amendement de la Loi, de fixer le tarif de cette intervention et de facturer directement leurs patients.

Quelles ont été, pour cette période, les conséquences de la désassurance de la vasectomie?

Cette décision a eu pour effet de créer une situation d'inégalité entre les femmes et les hommes. Pourquoi?

D'abord, parce que les hommes étaient désormais obligés de payer pour la vasectomie, alors que les femmes avaient toujours accès gratuitement à la ligature des trompes. Ensuite, parce qu'au moment où les hommes commençaient à partager la responsabilité de la planification des naissances, le risque était grand de redonner ce fardeau aux femmes. À cette époque, le nombre de vasectomies effectuées au Québec était à la hausse (18 000 en 1985) et s'approchait du nombre de ligatures des trompes qui lui était à la baisse (22 000 en 1985).

La ligature des trompes est une intervention qui comporte un plus grand risque de complications que la vasectomie. Et contrairement à la vasectomie qui se pratique facilement en cabinet privé et à un coût moindre, la ligature des trompes exige une hospitalisation et des honoraires médicaux plus élevés. Ainsi, la « désassurance » de la vasectomie, dans la mesure où elle entraînerait une augmentation du nombre

de ligatures des trompes, contribuerait à hausser les dépenses publiques consacrées aux stérilisations plutôt qu'à les diminuer.

On pourrait penser, à première vue, que la « désassurance » de la vasectomie constituait une économie de coûts pour le système de santé et ne touchait que les hommes. Or, dans cet exemple, l'analyse différenciée nous permet de constater les effets non désirés de la mesure : une inégalité d'accès aux méthodes de planification des naissances selon que l'on est un homme ou une femme, une responsabilité plus importante de la contraception aux femmes et une majoration des coûts liés au fait que les femmes sont confrontées à recourir en plus grand nombre à la ligature des trompes, s'exposant ainsi à une intervention plus grave pour leur santé.

L'amendement de la *Loi sur la Régie de l'assurance-maladie*

En amendant la Loi, le gouvernement a contribué à assurer un meilleur contrôle des dépenses dans ce domaine, à minimiser les complications médicales et à faire en sorte que les hommes participent activement à la planification des naissances. En effet, depuis 1986, le nombre de vasectomies pratiquées chaque année a continuellement augmenté pour atteindre 20 000 en 1996, dépassant de loin les 12600 ligatures des trompes pratiquées la même année.

EXEMPLE 3 : LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Le marché du travail est certainement l'un des domaines où les situations des femmes et des hommes présentent des différences importantes, en particulier dans les groupes d'âge supérieur.

L'accroissement du travail à temps partiel et son impact sur les femmes et les hommes

La mondialisation des marchés, la tertiarisation de l'économie et la forte pénétration des innovations technologiques dans les industries ont modifié le monde du travail au cours des dernières années. Ainsi, on a vu apparaître de nouvelles formes de travail, généralement plus souples mais aussi plus précaires. Ces nouvelles formes de travail, appelées « atypiques » par opposition à celles des emplois traditionnels, sont principalement le travail à temps partiel, le travail temporaire ou contractuel et le travail autonome.

Au Québec, entre 1976 et 1997, la proportion de personnes travaillant à temps partiel (moins de 30 heures par semaine dans l'emploi principal) est passée de 9 % à 18 %. La proportion de femmes occupant un emploi à temps partiel a augmenté de 17 % à 27 % au cours de cette période alors que la proportion d'hommes passait de 4,4 % à 10 %.¹²

Le travail à temps partiel est un phénomène qui est en grande partie associé au secteur des services, où les femmes sont davantage présentes. En 1997, elles forment 69 % de l'ensemble de la main-d'œuvre à temps partiel, soit la même proportion qu'en 1976. Bien que la population de femmes soit demeurée la même pendant cette période, il découle de leur « surreprésentation » que la montée du travail à temps partiel, incluant le temps partiel involontaire, a touché plus de femmes que d'hommes.

¹² Statistique Canada, Enquête sur la population active, 1997.

L'analyse différenciée et le marché du travail

Lors de l'application de l'analyse différenciée selon les sexes à l'élaboration de politiques publiques associées au marché du travail, il sera important de prendre en compte et de comprendre les situations différentes des femmes et des hommes. Par exemple, dans l'analyse du marché du travail, il sera nécessaire de connaître les causes sous-jacentes à la répartition différenciée des femmes et des hommes dans les nouvelles formes de travail. En quoi les nouvelles formes de travail sont-elles reliées aux choix scolaires faits par les filles et les garçons? Ces nouvelles formes de travail sont-elles volontairement acceptées ou sont-elles la conséquence imposée de la maternité et du partage inéquitable des charges domestiques? La liberté et la flexibilité que procure le travail « atypique » sont-elles des leurres qui jouent au détriment de la progression de carrière et de la sécurité économique? Sous des prétextes divers, les employeurs ont-ils tendance à réserver les emplois réguliers aux hommes plutôt qu'aux femmes? Le travail atypique est-il en voie de donner naissance à de nouveaux ghettos, et partant, à de nouvelles inéquités de rémunération?

L'élaboration des politiques gouvernementales du marché du travail devra tenir compte de toutes ces questions afin de bien analyser les réalités respectives des femmes et des hommes et ainsi, de dégager des solutions qui permettront d'atteindre l'égalité économique pour les deux groupes.

**Annexe 5 : Exemples reliés à l'analyse différenciée selon les sexes
(Fédération canadienne des municipalités)**

Exemples reliés à l'analyse différenciée selon les sexes, Fédération canadienne des municipalités

UN TOIT POUR ELLES

Les femmes sont désavantagées en matière d'habitation puisque leur faible revenu les empêche souvent d'accéder à la propriété. Plusieurs recherches le démontrent : les femmes constituent la majorité des utilisatrices des logements sociaux et ce sont elles aussi que l'on retrouve en très grand nombre sur les listes d'attente pour ces logements.

Les municipalités doivent prendre des mesures pour mieux cerner les besoins des femmes en matière d'habitation. Pour ce faire, elles doivent s'informer sur :

- les caractéristiques socio-économiques, démographiques, ethniques des femmes qui vivent sur le territoire;
- le nombre de femmes propriétaires et locataires;
- la répartition des femmes locataires de logements privés ou publics (logement social, coopérative);
- la proportion du revenu que les femmes consacrent au loyer;
- l'état des logements où les femmes vivent (logements neufs, rénovés, non rénovés).

Toronto : tous unis pour les itinérantes

À Toronto en 1994, plus de 22 000 femmes étaient inscrites sur les listes d'attente des logements sociaux. Dans cette ville, les logements sociaux sont gérés par des instances publiques métropolitaines et municipales, conjointement avec des organismes sans but lucratif. Plusieurs organismes sans but lucratif ont développé au cours des dix dernières années une panoplie de formules d'habitation pour les personnes à faible revenu. Malgré cela, un grand nombre de femmes demeurent mal desservies, les itinérantes et les ex-itinérantes tout particulièrement. Ce constat a conduit à la mise sur pied de plusieurs projets.

En 1994, une organisation a été créée pour répondre aux besoins particuliers des itinérantes. The Women's Street Survivor Project regroupe notamment la Ville de Toronto (départements de santé et d'habitation), des groupes de femmes, des services d'hébergement et de santé locaux, un hôpital et un centre de recherche sur

la santé mentale. Chaque partenaire a apporté son expertise pour mettre au point une formule d'hébergement susceptible d'offrir, aux itinérantes chroniques, soutien, sécurité et flexibilité. La municipalité a fourni un édifice et amendé le zonage. Un processus formel d'évaluation du projet sera mis au point en collaboration avec l'Université York.

Par ailleurs, en 1996, le Women's Service and Housing Network a mené une recherche sur les besoins de ex-itinérantes à Toronto. L'organisme a aussi recommandé que des études d'impact tenant compte du sexe soient systématiquement réalisées lors de l'instauration de tout projet public d'habitation ou de développement urbain. Ces études devraient notamment explorer des thèmes comme :

- l'aménagement sécuritaire des habitations et des environs;
- le développement de politiques pour prévenir la violence envers les femmes;
- l'intégration éventuelle de services de garde à l'aménagement;
- la facilité d'accès aux services publics;
- l'égalité des genres dans la planification, le design et la gestion de l'habitation ainsi que la promotion de la participation des femmes au processus de prise de décision.

Montréal : comprendre l'itinérance au féminin

La Ville de Montréal intervient sur la question de l'itinérance depuis la fin des années 1980. Cette intervention se fait en collaboration avec les instances gouvernementales, les organismes communautaires et le secteur de la recherche. Au début des années 1990, les partenaires sont tous tombés d'accord sur un point : l'urgence de faire face à la réalité des itinérantes.

On a d'abord cherché à savoir quelle était la proportion de femmes parmi les personnes itinérantes. Les évaluations ont permis d'en arriver à la conclusion qu'à Montréal, les femmes représentaient grosso modo de 30 à 40 % des personnes itinérantes. Ceci déterminé, on a établi une corrélation entre la proportion

d'itinérantes et les ressources disponibles. La recherche exploratoire a permis de constater un déséquilibre important entre les ressources destinées aux femmes itinérantes et celles destinées aux hommes itinérants. Elle a aussi permis une prise de conscience : les itinérantes et itinérants n'ont pas nécessairement besoin du même type de ressources. Une stratégie de redressement sera mise en place. Dans un premier temps, on visera à répondre aux urgences et à fournir des services aux femmes. Une recherche plus systématique sera ensuite réalisée pour déterminer avec exactitude le nombre de femmes itinérantes. Elle permettra d'ajuster les ressources en conséquence.

SE DÉPLACER EN TOUTE LIBERTÉ

Plusieurs femmes dépendent des transports en commun pour leurs déplacements. À Montréal par exemple, les femmes représentent la majorité (plus de 60 %) de la clientèle de la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM). Toute décision visant à modifier ou à réduire les services de transport en commun doit intégrer cette donnée essentielle.

Dans plusieurs municipalités, la prise en compte des besoins des femmes a par ailleurs donné lieu à des actions pour accroître la sécurité des usagères et diminuer leur sentiment d'insécurité. L'insécurité est en effet l'une des principales barrières qui empêchent les femmes de circuler dans la ville en toute liberté. Le soir particulièrement, les statistiques l'attestent, les femmes utilisent beaucoup moins les transports en commun. La Société de transport de Toronto a mené en 1989 une vaste évaluation de la sécurité du point de vue des femmes, dans plus de 65 stations de métro et arrêts d'autobus. Les conclusions l'ont entre autres amenée à mettre en vigueur le service de descente entre deux arrêts. Ce service, offert en soirée, permet aux femmes de se rapprocher de leur destination. Le service a par la suite été implanté par d'autres sociétés de transport au Canada. À Montréal, il a été expérimenté, à la demande des groupes de femmes, dans le cadre d'un projet-pilote de six mois. L'évaluation a été positive. En décembre 1996, la STCUM et ses partenaires membres du CAFSU (Comité d'action femmes et sécurité urbaine) ont annoncé que le service serait désormais offert sur une base permanente.





ANNEXE 6

Annexe 6 : Pages d'accueil des sites de certains organismes

- Bienvenue à Statistique Canada
- Catalogue du recensement de 1996
- Bienvenue à l'Institut de la statistique du Québec
- Répertoire officiel des sites des organismes du système des Nations unies sur la cybertaine

Classification officielle du système des Nations unies (3 pages)
Organisations internationales extérieures au système des Nations unies (2 pages)